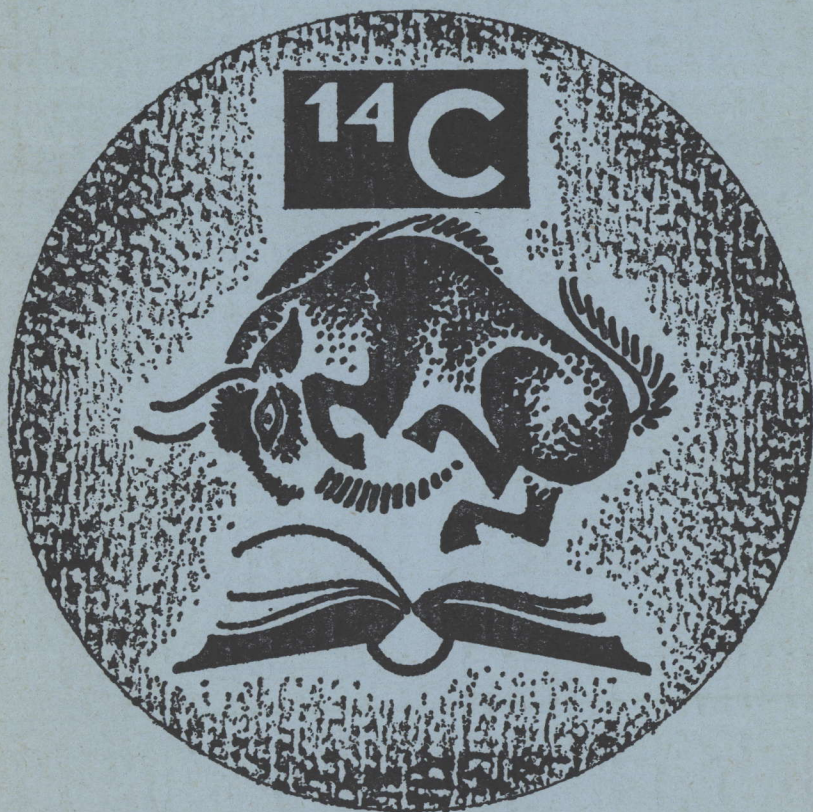


CAHIERS DE CLIO

CARREFOUR DES HISTORIENS
ET DES ENSEIGNANTS



CAHIERS DE CLIO

TABLE DES MATIERES

	Pages
1. TRIBUNE LIBRE	
J. LECLERCQ, « Gallup » sur les programmes et les méthodes en histoire	5
2. DIALOGUE	
Avec les géographes, par R. VAN SANTBERGEN	12
3. INFORMATION HISTORIQUE	
A. JORIS, <i>Sur la terminologie en histoire : le cas de la ville</i>	16
N. NIHOTTE, <i>Bilan de deux années de recherches d'histoire locale</i>	27
F. LEMAIRE, <i>Recherches sur l'histoire des communes du pays de Fran- chimont</i>	35
4. INFORMATION PEDAGOGIQUE	
a) M. CHAULANGES, <i>L'utilisation des textes</i>	52
M. GRUBELLIER, <i>Y a-t-il une crise de l'enseignement de l'histoire ?</i>	66
b) <i>Leçons-types</i>	
P. LOTHE, <i>Le colbertisme aux XVIIème et XVIIIème siècles</i>	75
G. DENOISEUX, <i>Le problème charbonnier en Wallonie</i>	85
c) <i>Chronique cinématographique</i>	
J. DEBACKER	97
d) <i>Expositions</i>	
P. BRIEGLEB	100
5. INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE	
M. CRAEYBECKX-LE PAUL, <i>Quelques publications sur le milieu bra- bançon</i>	102
NOTES ET GLANURES	110

TRIBUNE LIBRE

"GALLUP" SUR LES PROGRAMMES ET LES METHODES EN HISTOIRE

Cet article constitue le prolongement des réflexions de près de 200 professeurs d'histoire. Il totalise les données fournies par ceux-ci et s'efforce de déterminer la coloration globale de la consultation de ce public.

Il aurait été, en effet, regrettable de laisser inexploitée la masse de renseignements se dégageant des réponses au « questionnaire-enquête destiné aux professeurs des enseignements moyen et normal sur la valeur du programme et des méthodes d'enseignement de l'histoire ».

Cette consultation, décidée par l'Administration de l'Enseignement moyen et de l'Enseignement normal, fut matériellement organisée par le Secrétariat général à la Réforme de l'Enseignement moyen⁽¹⁾. Nous avons pu, de notre côté, trouver un appui auprès de M. l'Inspecteur Yves Roger. Avec l'accord de M. l'Inspecteur R. Van Santbergen, les réponses des professeurs, relevant du ressort d'inspection de celui-ci, furent centralisées au Centre pour la recherche et l'enseignement de l'histoire de l'A.R. de Saint-Gilles. Une équipe de volontaires, composée de M^{mes} Buisseret et Godfroid, de MM. Damas, Leclercq, Robbrecht et Rochette, s'attacha à exploiter systématiquement les résultats rassemblés.

A ce stade de l'opération, nous avons aussi bénéficié de l'expérience de M. E. Hélin, chef de travaux à l'Université de Liège.

Telles furent, dans leurs grandes lignes, les conditions d'élaboration des conclusions auxquelles nous avons abouti.

Que les collaborateurs de l'entreprise trouvent ici l'expression des remerciements du Comité de rédaction des « Cahiers de Clio ». Cet article n'est, en définitive, que la résultante du travail collectif d'une équipe qui rencontra la compréhension de l'inspection et des services du Ministère de l'Education nationale.

* * *

Mais quelle valeur peut-on attribuer à l'enquête ?

Dans le cadre de celle-ci, rappelons-le, tous les professeurs de l'enseignement moyen et normal de l'Etat disposaient théoriquement de la faculté d'émettre leur avis. Et il est très réconfortant de remarquer que les enseignants ont largement profité de la latitude qui leur était accordée d'exprimer leur opinion. Sans disposer de statistiques sérieuses, on peut néanmoins estimer que près de 85 % du public interrogé a réagi d'une façon positive.

(1) Actuellement, Direction générale de l'Organisation des études.

Toutefois, il convient de souligner que les 196 réponses enregistrées ne concernent que la partie francophone du pays, une enquête analogue n'ayant pas été entreprise du côté néerlandophone. De plus, les documents dépouillés proviennent, en ordre exclusif, du Brabant et de la partie occidentale des provinces de Liège et du Hainaut⁽²⁾.

En définitive, le public analysé représente environ 45 % de l'ensemble des professeurs d'histoire des enseignements moyen et normal de l'Etat (partie francophone).

Compte tenu de ces limites, l'enquête conserve une valeur réelle équivalente à celle qu'affecterait la consultation sérieuse d'un secteur de l'opinion. Il ne s'agit pas ici, à proprement parler, de la prospection d'un univers mental au travers d'un « échantillon ». Les résultats vaudront, avant tout, à l'intérieur du « modèle réduit » d'où ils proviennent et il serait hasardeux de les reporter à l'ensemble de la « population ». Néanmoins, il est permis de supposer, en raison même du caractère dispersé de notre public du point de vue géographique, que nous ne nous trouvons pas en présence d'un îlot doté d'un comportement spécifique. De toute manière, une mise en parallèle de nos résultats avec d'autres conclusions apporterait les rectifications souhaitables.

Tout compte fait, les véritables insuffisances du « sondage » pourraient se situer ailleurs... Dans sa dernière question relative à une consultation éventuelle des élèves sur le cours d'histoire, l'enquêteur a certainement touché à ce problème sous-jacent. L'enseignement de l'histoire doit-il demeurer une « affaire d'historiens » ? Convierait-il d'élargir le débat ? Les avis recueillis auprès des « consommateurs » d'histoire complèteraient-ils utilement les renseignements fournis par les « distributeurs » du même produit ?

L'enquête effectuée apportera déjà des éléments d'appréciation à cet égard. Ce n'est pas non plus son moindre mérite de nous avoir obligé à mesurer les dimensions sociologiques des idées qu'elle nous invitait à formuler.

* * *

L'analyse des conditions d'impact du questionnaire ont déterminé les limites naturelles entre lesquelles évolueront les conclusions obtenues. C'est une première démarche dont les résultats nous ont permis de tester la qualité de l'enquête.

Avec des préoccupations identiques, reprenons, à présent, le problème à son point de départ : l'établissement du questionnaire. Tel est le second test auquel nous soumettons le « sondage ».

Le questionnaire se répartissait comme suit :

- E1 Quelle contribution le cours d'histoire apporte-t-il actuellement à la formation des élèves ? Expliquez.
- E2 Quel but assignez-vous à l'enseignement de l'histoire ?
- E3 Quelles sont, à votre avis, dans l'ordre d'importance, les matières à enseigner et les méthodes à pratiquer pour atteindre ce but ?
- E4 Estimez-vous que le programme actuel vous permet d'atteindre ce but ? Pourquoi ?

(2) A l'exception des écoles normales francophones qui relèvent toutes du ressort de M. l'Inspecteur Van Santbergen.

- E5 Le programme d'histoire des humanités et celui de l'enseignement technique sont différents ? Cette différence est-elle justifiée oui ou non ?
- E6 Seriez-vous partisan d'une enquête parmi les élèves des classes supérieures des humanités et des hautes écoles, visant à préciser la valeur pratique du cours d'histoire à l'aide d'un questionnaire portant sur des points positifs concernant l'intérêt du cours ? Pourquoi ?

On peut certes déplorer certaines insuffisances en ce qui touche l'agencement du formulaire.

Relevons, tout d'abord, la situation particulière de E5. Cette question relative au programme de l'enseignement technique se place trop « en incident » par rapport à l'ensemble du « sondage ». Les problèmes importants et complexes qu'elle soulève auraient dû faire l'objet d'une investigation plus approfondie. Les réponses enregistrées au 5 restent d'ailleurs en deçà de la moyenne qualitative des données recueillies ? Nous avons préféré, en raison de cet état de fait, négliger provisoirement ⁽³⁾ les éléments relevant de cette matière.

D'autre part, une confusion s'est couramment produite, à la suite d'un phénomène de contagion entre E1 et E2. En règle générale, la notion « actuellement », impliquée par E1, n'a pas été saisie par les sujets interrogés. L'erreur commise ramène automatiquement E1 à l'échelle de E2 vu la désactualisation du problème posé. La simple inversion de l'ordre des questions aurait, sans doute, apporté la correction indispensable et aurait permis au sujet de raisonner à deux niveaux différents. Dans l'état actuel des choses, les résultats obtenus en E1 ont été reportés à l'intérieur du cadre de la question E2.

Autre insuffisance : l'ordre de priorité, prévu en E3, n'a habituellement pas été établi par le sujet. Cette lacune rend plus malaisé la détermination objective des attitudes prises à l'égard de la question. Une formulation différente de E3 aurait sensiblement augmenté le degré de précision des réponses.

En définitive, il apparaît clairement que l'enquête n'a pas été conçue d'après les techniques modernes d'observation des opinions. En s'inspirant des méthodes actuelles pour la formulation des questions comme pour l'agencement de celles-ci, les résultats obtenus s'en seraient trouvés améliorés. Des échelles d'attitude auraient pu se construire, des corrélations significatives auraient été établies. La réalité aurait été ainsi cernée de près et mesurée avec précision.

Mais si le « sondage » se prête difficilement à un dépouillement et à une interprétation purement statistique, il présente, en quelque sorte, les qualités de ses défauts. La réduction de la batterie de questions à une série d'interrogations « ouvertes » ⁽⁴⁾ et la mise à la disposition du sujet d'une large surface utile pour sa réponse (une page de 20 cms sur 29 pour chacune des questions) rendaient l'enquête susceptible de rassembler une masse considérable de renseignements. La conjonction de ces prédispositions avec le caractère intellectualisé du public contacté garantissait que l'objectif escompté serait atteint.

Ainsi, le « sondage » vaut d'abord par la richesse des avis émis et par les motivations exprimées. Il permet de construire une « anthologie » des réponses

(3) Nous comptons revenir ultérieurement, dans le cadre d'un autre article sur les conclusions qu'on peut néanmoins en dégager.

(4) Une question est « ouverte » quand un choix entre quelques réponses-types n'est pas proposé.

les mieux élaborées. Il demeurera le réceptacle des argumentations développées autour du thème proposé.

* * *

L'enquête resterait cependant à un plan trop théorique si chaque argument n'était pas affecté de son taux de représentativité. L'opinion ne se dégage pas uniquement en partant de ses secteurs les plus intellectualisés. Elle résulte d'une large confrontation d'idées, de clichés et... d'absence d'opinion.

Nous nous sommes donc efforcés de donner à chaque « philosophe » ses coordonnées « sociologiques » et nous avons considéré cette démarche comme un point de passage obligé. Tel fut la difficulté majeure du dépouillement. La validité du « sondage » était à ce prix.

Les questions ont, dès lors, été soumises à une réadaptation préalable⁽⁵⁾. Un système de codification des réponses a été laborieusement mis au point en tentant de donner à une enquête de style « ancien » un maximum de rigueur scientifique⁽⁵⁾.

Il nous semble ainsi avoir abouti à une exploitation appropriée des résultats par l'usage d'une méthode hybride tenant au départ de l'institution littéraire et tendant ensuite à éliminer la part de subjectivité de la première démarche par l'emploi d'un décompte statistique. Tout l'effort et le dévouement de l'équipe de dépouillement a reposé sur l'espoir que les inconvénients respectifs des deux techniques pratiquées s'annuleraient réciproquement.

* * *

INTERPRETATION DE L'ENQUETE

Total des réponses : 196 (les calculs ci-après sont convertis sur la base 100).

E1 (ancienne formulation)

Quelle contribution le cours d'histoire apporte-t-il actuellement à la formation des élèves ? Expliquez.

E2 (ancienne formulation)

Quel but assignez-vous à l'enseignement de l'histoire ?

E1 + E2 (nouvelle formulation)

Quelle contribution le cours d'histoire apporte-t-il à la formation des élèves ?

Les réponses peuvent être regroupées en deux grandes catégories : information (I) et formation (F).

Les tenants du souci informatif de l'histoire étayent leur argumentation par un recours au concept de la « culture générale » joint à la préoccupation de développer le vocabulaire de l'enfant. Cette constatation nous laisse supposer que la « culture générale » doit être considérée, avant tout, comme le prolongement d'une prédisposition linguistique sinon littéraire.

La tendance informative représente une minorité dans l'ensemble des réponses, soit 29. Toutefois, il faut remarquer que E1 (ancienne formulation) touchait la formation, à l'exclusion de l'information et a pu, de ce fait, conditionner, les réponses. Néanmoins, il convient aussi de se référer à E2 (ancienne

(5) Voir plus bas.

formulation) pour constater que la contagion entre E1 et E2 a pu rectifier le parti-pris de E1 et rééquilibrer les données au départ.

De toute façon, au vu des rapports de forces, le caractère-majoritaire des partisans de la formation est incontestable. De plus, tous les professeurs « informatifs », à 5 exceptions près, conçoivent également leur enseignement sur le plan de la formation.

Pour la catégorie « formation » les résultats fournis par les relevés effectués conduisent aux conclusions suivantes :

Formation intellectuelle (F1)	94,5
Initiation sociologique (F2)	47,5
Initiation civique (F3)	47,5
Initiation artistique (F4)	16

F1 recoupe les notions de l'affinement du sens critique, du perfectionnement de l'esprit analytique ou synthétique. Cette sous-catégorie prédomine du fait que les sujets, tant « informatifs » que « formatifs » portent de l'intérêt à cet aspect du problème.

F2 et F3 apparaissent comme deux dominantes de la structure d'une éducation par l'histoire. L'initiation sociologique doit se comprendre au sens large et inclure la compréhension de notre époque. Quant au sens civique, il dépasse les dimensions réduites de la nation pour se situer délibérément au plan des relations internationales.

E3 (Ancienne formulation)

Quelles sont, à votre avis, dans l'ordre d'importance, les matières à enseigner et les méthodes à pratiquer pour atteindre le but ?

E3 (Nouvelle formulation)

Quelles sont les matières à enseigner et les méthodes à pratiquer pour atteindre le but que vous assignez à l'enseignement de l'histoire ?

Les réponses à cette question se sont distribuées de la manière ci-après :

Matières :

Extension d'ordre chronologique (Ma1)	38
Extension d'ordre géographique (Ma2)	17
Accent mis sur les faits de masse (Ma3)	65

Méthodes :

Méthode de type ancien (Me1)	5,5
Méthode de type moderne	
— redécouverte (M2)	47
— emploi de moyens audio-visuels (Me3)	36,5
Pas de réponses ou réponses inutilisables	12

Du point de vue des matières, l'accent mis sur les faits de masse confirme le résultat obtenu en F2 et souligne une tendance à concevoir l'histoire sous l'angle d'une sociologie du passé. Plus d'un tiers des professeurs souhaitent une extension chronologique en ce sens qu'ils regrettent la part insuffisante réservée à l'histoire contemporaine et à l'actualité. Enfin, si 17 % seulement sont sensibilisés par l'apport des civilisations extra-occidentales, on semble considérer tacitement que l'histoire de Belgique doit se fondre dans un ensemble plus vaste.

En ce qui concerne les méthodes, il faut tout d'abord remarquer qu'un nombre non négligeable de professeurs hésitent à aborder le problème et adoptent une position prudente dans ce domaine. Nonobstant cette réserve, il est possible de dégager des tendances particulièrement nettes en la matière. L'exposé magistral trouve ici sa condamnation tandis que l'adoption de la méthode de la redécouverte est visible. Quant aux techniques audio-visuelles, elles paraissent supporter valablement les aléas d'une période d'acclimatation.

E4 *Estimez-vous que le programme actuel vous permet d'atteindre ce but ? Pourquoi ?*

Les résultats de l'investigation menée à ce propos ne manquent pas d'intérêt. Le dépouillement des réponses conduit, en effet, à des conclusions particulièrement nettes.

NON nuancé	25
OUI	26
NON	49

La faible proportion des réponses affirmatives est d'autant plus significatives qu'il s'agit, en réalité, d'un oui conditionnel impliquant la nécessité d'une adaptation matérielle du programme du point de vue de sa longueur ou de la répartition interne de ses matières. D'autre part, le non nuancé est déjà accompagné de l'idée d'une restructuration réelle du programme. Bref, au total, le vif souhait d'une réforme fondamentale du programme est ici exprimé sans ambages.

E6 *Seriez-vous partisan d'une enquête parmi les élèves des classes supérieures des humanités et des hautes écoles, visant à préciser la valeur pratique du cours d'histoire à l'aide d'un questionnaire portant sur des points positifs concernant l'intérêt du cours ? Pourquoi ?*

OUI	52
OUI nuancé	24,5
NON	23,5

Les réserves émises ont trait aux garanties d'objectivité de l'enquête proposée et aux modalités d'utilisation des résultats. Indépendamment de cette restriction, soulignons que les 3/4 du public admettent la suggestion d'un sondage auprès des jeunes.

* * *

Ainsi, au terme de notre travail, se précisent les tendances générales des résultats, les contours du profil du public contacté.

S'il fallait composer une sorte de photo-robot à partir des « moyennes » de nos résultats, il se détacherait un professeur d'histoire à l'esprit jeune, disponible et dynamique, remettant résolument en question les structures anciennes, perméable aux idées et aux techniques nouvelles.

Mais cet être demeurerait abstrait et ne rendrait pas entièrement compte d'une réalité plus complexe et variée.

Le choix d'exemples concrets, choisis « in vivo », tant pour leurs qualités que pour leur représentativité, nuancera utilement le schéma que nous venons d'établir (*).

J. LECLERCO.

(6) La seconde partie de l'article sera publiée dans le numéro 8 des « Cahiers de Clio ».

DIALOGUE

...AVEC LES GEOGRAPHES

Est-il encore nécessaire d'insister sur la nécessité de décloisonner notre enseignement ? Comme jadis la philosophie, l'histoire, trop grande dame, s'est laissée dépouiller de l'étude de toutes les matières qui requéraient une certaine spécialisation : les philologues, les hommes de sciences, les mathématiciens, les archéologues, les géographes frustrés par une histoire trop complaisante envers le politique ou le militaire se sont réservés les secteurs qui relevaient plus spécialement de leur discipline. Il s'en est suivi un éparpillement fâcheux accompagné d'un rétrécissement du champ d'observation des historiens. Rappelés au bon sens sur le plan scientifique par Marc Bloch et Lucien Febvre, ceux-ci doivent aujourd'hui jeter bas les obstacles qui les séparent encore sur le plan de l'enseignement des domaines de préoccupations de leurs collègues des autres branches. Nous voulons nous y employer ici, en renouant le dialogue avec ceux de nos voisins avec lesquels nous avons eu le plus de liens : les géographes. Au moment même où se consacrait la séparation de ces anciens frères jumeaux, vers 1930, Monsieur Omer Tulippe, professeur à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, et un des plus ardents défenseurs des droits de la géographie, préparait à Paris un doctorat en Sorbonne sur le thème de *L'habitat rural en Seine et Oise, Essai de géographie du peuplement* (1). Il est significatif que ce remarquable ouvrage dont peu d'imitateurs se sont depuis lors inspirés consacre la place de l'histoire dans l'explication géographique et inversement ce que la géographie peut apporter à l'explication historique. Qu'on en juge plutôt.

A travers une documentation constituée par un nombre impressionnant d'archives, l'A. suit l'évolution de plusieurs terroirs typiques du département de Seine et Oise depuis les origines historiques. Il lit positivement, concrètement pourrait-on dire, dans la géographie les grandes phases de l'histoire de leurs habitants. Si l'histoire s'occupe des hommes, on oublie trop souvent que la géographie, est d'abord la science de l'occupation de la terre par l'homme et que comme telle elle nous conserve son empreinte à travers la topographie, les tracés parcellaires, la toponymie, la pédologie, etc. Ainsi la lecture du sol est-elle aussi essentielle que celle des archives à l'historien soucieux de cette histoire totale aujourd'hui postulée. Suivre l'évolution de l'implantation des lieux habités, les vicissitudes du peuplement, la nature des défrichements ou des cultures, c'est découvrir dans le vif de ses manifestations sensibles tout le mouvement social, économique, politique de l'histoire. Les guerres, les phases d'expansion ou de récession de l'économie sont illustrées dans le concret : croissance de la grande

(1) Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1934.

propriété seigneuriale en base conjoncture, modification du système d'exploitation par l'investissement en biens-fonds de capitaux accumulés par le commerce et dont les propriétaires entendent tirer le meilleur rendement. Au XVII^e siècle, par exemple, on constate l'apparition et la croissance du fermage à temps, avec dominance de la grosse exploitation. Un prolétariat agricole se constitue, inconnu au siècle précédent et de plus en plus séparé des classes possédantes. Ainsi, la physionomie d'un terroir éclaire et confirme les critiques de Vauban ou de La Bruyère sur le caractère calamiteux de la fin du règne de Louis XIV. Au XVIII^e siècle, la concentration s'intensifie, faisant disparaître les habitats mal adaptés. Les *horsins* (écarts) deviennent plus nombreux, le fermage se généralise, le nombre de maisons augmente en raison du cru démographique.

Constater le morcellement de la propriété et de l'exploitation avant la Guerre de Cent Ans, c'est évoquer les divisions parcellaires de la réserve seigneuriale et assister réellement à la disparition des contraintes serviles. Ce mouvement coïncide avec une croissance de la population marquée aussi par de grands défrichements. Ceux-ci, ordonnancés par le bailleur à cens, sont peu conditionnés par la géographie. Si, après 1300, les défrichements ont cessé, la persistance du cru démographique explique les démembrements internes des tenures. A la veille du terrible conflit, le peuplement rural consiste en agglomérations de maisons en villages, avec dispersion de la propriété, résultat des contraintes collectives d'assolement. Tout est occupé, le bon comme le mauvais. Malgré ses dévastations, la guerre ne perturbera pas fondamentalement les formes du peuplement. Tout sera réoccupé, mais souvent par de nouveaux venus, des étrangers qui s'installent d'abord sur les bonnes terres et continuent à préférer l'habitat aggloméré. Les tenures sont plus importantes, le faire valoir direct plus fréquent. La faiblesse première du peuplement rural, la nécessité de remettre la propriété en valeur expliquent le succès du bail à cens à taux très bas, nanti de maints privilèges. On constate qu'en période critique, le milieu physique conditionne mieux les hommes.

A partir du XVI^e siècle, les lieux habités augmentent en même temps que leur dispersion s'accroît, la population est en effet en expansion, ce qu'atteste également le morcellement des tenures. Menacé de ruine par la dévaluation monétaire, le seigneur vend sa terre par morceaux. La qualité de la terre importe peu, mais le choix des sites habités se fait avec discernement, encore que par la force des contraintes d'assolement triennal, beaucoup de maisons se construisent dans les agglomérations. Par la suite et jusqu'au XVIII^e siècle, la crise paysanne entraînera une diminution des lieux habités et de l'importance numérique des villages. La dispersion subsiste mais la petite maison fait place à la grosse exploitation. La pulvérisation de la propriété a en effet entraîné au XVII^e siècle gêne et misère qui profitent aux maisons religieuses, à la bourgeoisie urbaine et à quelques laboureurs bien inspirés. De véritables remembrements se produisent. Les mauvaises terres sont abandonnées, tandis que les bonnes se concentrent. L'impôt rendu exigible en argent par l'Etat bourgeois avide de numéraire contribue à la dévaluation du travail et de ses produits. Les nobles dont la franchise à la taille est limitée à quatre charrues afferment le surplus, ainsi diminue le faire valoir direct.

On peut affirmer que dès cette époque le faciès rural ne changera plus

sensiblement, sauf en ce qui concerne le faire valoir direct qui progressera. En effet, le meilleur rapport des blés et produits de l'élevage à la fin du XVIII^e siècle permettra aux gros fermiers le rachat des biens nationaux, de petites parcelles tentent d'ailleurs aussi de petits fermiers et des manouvriers. La terre revient aux exploitants naturels. Les bâtiments agricoles désaffectés sont transformés à usage d'habitation en raison d'une nouvelle poussée démographique. La crise des prix agricoles des années 1820-1830 entraîne une situation semblable à celle du XVI^e. Quelques défrichements s'expliquent durant le XIX^e siècle par la création de voies de communications rendant accessibles des écarts. De plus en plus la grosse exploitation se regroupe non sans que l'exploitation moyenne puisse se maintenir cependant. Les petits propriétaires incapables de subsister se laissent séduire par les salaires industriels et vendent aux gros propriétaires qui fournissent des ascendants à la bourgeoisie citadine. Ainsi la propriété, ruralisée par la Révolution, retourne à la ville. L'enfant unique sauve les exploitations moyennes condamnées sinon au partage et à la disparition.

Après la Grande Guerre, le processus de remembrement s'accélère au bénéfice des profiteurs de guerre et grâce à la politique de protectionnisme douanier.

Sans doute ces notations n'affectent-elles qu'un des terroirs français. Elles n'ont donc pas de valeur absolue. Des recoupements devraient être fait ailleurs, mais il ne faut pas être grand clerc pour comprendre le merveilleux instrument de contrôle que constitue cette source touchant l'évolution générale de l'histoire de France. L'avantage de cette enquête c'est qu'elle touche directement la masse populaire, celle dont la connaissance est la plus précaire et dont le gigantesque silence a comme laissé à l'avant plan quelques personnages privilégiés dont les gestes ne pourraient cependant se comprendre sans le soutien de cette base sociale ici mise au jour.

Pour les pédagogues d'aujourd'hui, l'exploitation de cette documentation sera de nature à mieux faire saisir aux fils et aux filles de ce peuple que l'histoire les concerne aussi bien que les princes qui l'avaient jusqu'ici monopolisée. Grâce soit rendue au distingué géographe qui en cette année 1966 accède à l'éméritat et à qui finalement l'histoire devra beaucoup. Car en rendant sa dignité à la géographie, il aura montré à l'histoire cette voie qu'au même moment découvaient les fondateurs des *Annales*.

R. VAN SANTBERGEN.

INFORMATION HISTORIQUE

SUR LA TERMINOLOGIE EN HISTOIRE : LE CAS DE LA VILLE

Si je me suis résolu à vous soumettre ces quelques réflexions sur la terminologie en histoire, c'est avant tout parce qu'elles me paraissent toucher à un domaine qui est commun à l'enseignement et à la recherche. En effet, au fur et à mesure que des progrès étaient réalisés, que les méthodes se perfectionnaient, que de nouvelles perspectives apparaissaient, les difficultés et les controverses se sont multipliées dans cet ordre d'idées. Parmi les enseignants comme parmi les chercheurs, le besoin d'une clarification s'est fait sentir. De vieilles notions, fort solides en apparence, n'ont pas tardé à être remises en question.

Faut-il ne voir dans ce mouvement, bien naturel et bien légitime au demeurant, qu'un simple désir de changement ? Il ne le semble pas et, pour ma part, je n'hésiterais guère à y voir la manifestation la plus évidente de la crise de croissance que traverse l'Histoire.

Crise de croissance de l'Histoire

Car au fond, depuis quelque vingt ans, le visage de l'Histoire a beaucoup changé, même dans nos manuels.

Lanterne magique aux chromos violemment et naïvement coloriés, elle déroulait, il n'y a pas si longtemps, à l'école primaire comme à l'Athénée, sa lente suite d'images immuables et mécaniques. Des personnages toujours sur-humains s'y drapaient à tout propos dans de nobles attitudes, des mots historiques — à retenir par cœur — jaillissaient sans effort de leurs lèvres, des anecdotes, plus pittoresques les unes que les autres, jalonnaient le cours de leur existence. Sans quitter notre histoire nationale, feuilletons ensemble l'album des clichés traditionnels. Voici d'abord Jules César, livrant, à la tête de ses légions, aux « *plus braves de la Gaule* », une bataille sur la Sambre — qui eut lieu sur la Selle, à plusieurs dizaines de km. de là. Puis venait Clovis, écrasant avec l'aide du Dieu de Clotilde les Alamans à « Tolbiac » — où, en réalité, ni lui ni ses armées ne mirent jamais les pieds. Ensuite Charlemagne, inoubliable empereur à la barbe fleurie — qui ne porta jamais qu'une prosaïque moustache,

NOTE : Cet exposé reproduit certains éléments d'une communication faite au Centre National de Recherches de Logique, le 14 novembre 1964, qui a déjà fourni la matière d'un article paru sous le titre *Qu'est-ce qu'une ville ?* dans le numéro de juillet 1965 de la *Revue Générale Belge*, pp. 15-30.

— séparant les bons des mauvais élèves. Le Moyen Age proprement dit s'incarnait dans les farouches communiens des Mâtines Brugeoises et des Eperons d'Or, armés de leur goedendag mythologique et proférant un assez peu compréhensible « *Schildt en Vriendt* », suivis bientôt des 600 Franchimontois, courageux parachutistes avant la lettre, qui n'étaient malheureusement pas originaires de Franchimont ! Tant d'autres encore que nous passerons sous silence pour terminer par le sonore « *chiffon de papier* » lancé en août 1914 par le chancelier allemand Von Bethmann-Hollweg.

Ces images d'Epinal aux vives couleurs, remplies de vie, de fantaisie et d'une bonne dose de naïveté aussi, elles s'inscrivaient sans trop de peine dans les mémoires, accréditant l'illusion — consolante peut-être, mais au fond combien dangereuse — d'un passé fleuri, vertueux et bon enfant, fournissant aussi aux éternels attardés des raisons apparentes de maudire le présent et de regretter une époque qu'ils n'avaient pas connue. Bienheureux encore lorsqu'elles ne servaient pas, comme en des temps trop récents, d'aliments à ces funestes exagérations nationalistes qui poussaient un Paul Valéry à mépriser l'histoire : « *le plus dangereux produit que la chimie de l'intellect ait élaboré* ».

Depuis lors, nous nous sommes aperçus, avec un peu de stupeur, que ces histoires n'étaient pas l'Histoire et qu'en parant le passé de grâces qu'il n'eût jamais, nous succombions tout simplement à une illusion d'optique. Au grand désespoir des poètes peut-être, mais au profit de cette lucidité impitoyable qui doit nous animer, nous avons voulu dépouiller le passé de ses défroques légendaires, le voir, non tel que nous le rêvons parfois, mais tel qu'il fut, tellement plus proche de nous, tellement plus fraternel au fond.

Avec leurs souffrances et leurs peines, avec leurs joies et leurs espoirs, ce sont des hommes comme nous — et non quelques héros d'opéra — qui ont écrit l'histoire que nous enseignons : les monuments qu'ils nous ont légués en portent l'inaltérable et émouvant témoignage. Ces hommes d'autrefois, si semblables à nous, dont nous nous efforçons à présent, à l'aide de documents vrais, de recréer aussi exactement que possible le cadre dans lequel ils ont vécu, les conditions économiques et sociales qui ont influencé leur existence, les rythmes mystérieux et passionnants de leur sensibilité, de leur psychologie, les impératifs mentaux qui les ont aidé à donner, lorsqu'ils s'en préoccupaient un sens à leur vie.

Ces réflexions, pour sommaires qu'elles soient, permettent déjà de dégager les traits du nouveau visage de l'Histoire. Elles nous aident aussi, je crois, à en marquer l'importance et la valeur humaine.

Vers une nouvelle terminologie ?

Rien d'étonnant dès lors si le vocabulaire cher aux vieux maîtres s'est trouvé du même coup dévalué, démonétisé, hors d'usage. Rien d'étonnant non plus si ce discrédit s'est étendu à notre discipline toute entière, restée trop attachée à des thèmes dépassés — scientifiquement, j'y insiste. Rien d'étonnant enfin, si sa place dans notre enseignement est à présent menacée.

Et les reproches de pleuvoir. Le plus fréquent — et hélas trop souvent justifié, avouons-le — est sans conteste celui de *verbalisme* ! Loin de moi l'envie

de rouvrir ici une vieille querelle — sans profit pour personne au demeurant, ni de chercher des coupables. En réalité, le problème dépasse de beaucoup le cadre de l'enseignement et je voudrais simplement montrer ici que la recherche historique porte, elle aussi, une large part de responsabilité, dans cet état de choses. Elle aussi se trouve placée en face de problèmes de vocabulaire, ou pour employer un terme plus savant, de « nomenclature ». Tout comme l'étaient la chimie et la botanique au XVIII^e siècle, avant que n'aboutissent les efforts de Lavoisier et de Linné pour en expulser les dénominations abusives, inexactes ou répétées. Certes, aucune science ne peut se développer sans disposer de ses propres cadres de référence, mais elle ne le peut non plus sans disposer de cet outil primordial : son propre langage. Fixé une fois pour toutes, entendu et employé par tous ceux qui la pratiquent. C'est là une condition essentielle, indispensable. Qui donc l'a mieux souligné que Lavoisier lui-même lorsqu'il constate : *« Comme ce sont les mots qui conservent les idées et qui les transmettent, il en résulte qu'on ne peut perfectionner le langage sans perfectionner la science, ni la science sans le langage et que, quelque certains que fussent les faits, quelque justes que fussent les idées qu'ils auraient fait naître, ils ne transmettraient encore que des expressions fausses, si nous n'avions pas des expressions exactes pour les rendre. »*

Querelle de mots ? Je ne le pense pas et l'exemple que je voudrais vous proposer maintenant prouve effectivement qu'il n'en est rien, que le problème déborde du cadre des spéculations théoriques.

La notion de ville

Toute une gamme de disciplines : histoire urbaine, mais aussi sociologie et géographie urbaine sont en effet fondées sur une notion de base : celle de la ville. Mais en définitive, pour le géographe, pour l'historien, pour le sociologue, qu'est-ce qu'une ville ? Contre toute attente, la réponse à cette question n'est ni simple, ni facile. Pour s'en rendre compte, il suffira d'entr'ouvrir un instant la porte du laboratoire...

Notion claire en apparence, la ville éveille dans l'esprit de chacun d'entre nous une série d'images qui ne trompent pas : rues pavées bordées de trottoirs, maisons serrées les unes contre les autres, s'élevant en hauteur, vitrines chatoyantes, lumières éclatantes, plus encore grouillement des hommes et des véhicules. En l'espèce cependant, l'usage nous dérobe une fois de plus le vrai visage des choses. A la réflexion, comment placer en effet, sous un seul et même vocable des réalités aussi diverses que places-fortes, ports de guerre, marchés locaux, grandes places de commerce, centres industriels, stations de cure ou de plaisance, métropoles religieuses, intellectuelles ou artistiques ? Dès lors que l'on se propose de hiérarchiser, de systématiser ce panorama incohérent — et qui le devient de plus en plus au fur et à mesure que l'on se tourne vers le passé — les difficultés se multiplient et deviennent bientôt insurmontables.

C'est un des mérites — et non le moindre — de la méthode comparative, de contraindre géographes, sociologues et historiens à prendre nettement conscience de la diversité des manifestations du phénomène urbain d'une part, de l'insuffisance de la « nomenclature » utilisée dans nos disciplines d'autre

part. C'est aussi le mérite des représentations cartographiques que de placer les spécialistes en face de problèmes méthodologiques essentiels, trop souvent passés sous silence jusqu'à présent. Quelle que fut leur perspicacité et l'étendue de leurs connaissances, géographes et historiens cartographes ont dû s'incliner devant un fait indéniable et respectable : au fur et à mesure qu'on en pousse l'analyse, la notion si claire, si limpide de la ville ne cesse de se compliquer, de s'obscurcir. Quel critère adopter en effet pour définir la ville qui puisse, soit servir en toute sécurité lors d'une étude comparative, soit permettre d'établir une carte valable des villes de tel pays ou de telle région d'après leurs caractères respectifs. Chacun de ceux qui ont été proposés jusqu'à présent — et dont W. Sombart a pu dire autrefois, non sans ironie, qu'ils étaient tous légitimes pourvu qu'ils fussent adéquats ! — présente en effet autant d'inconvénients que d'avantages. Il suffit de les passer en revue pour toucher du doigt la profonde complexité du problème.

Une définition statistique ?

Faire appel à la statistique ? A notre époque, férue de chiffres et de comparaisons chiffrées, c'est, à coup sûr, la première démarche qui se présente à l'esprit. Le critère du chiffre de la population paraît au premier abord extrêmement net et commode. N'est-ce pas lui qu'utilisent les statisticiens désireux d'exprimer par exemple la relation entre la population rurale et la population urbaine d'un pays ? On fixe un nombre d'habitants, à partir duquel une agglomération est baptisée ville. C'est ainsi qu'en France, en Allemagne, en Tchécoslovaquie et en Turquie, on estime qu'il y a ville chaque fois que la population agglomérée au chef-lieu de la commune dépasse 2.000 habitants. Malheureusement, tous les pays sont loin d'être d'accord sur ce chiffre, d'ailleurs parfaitement arbitraire. Aux Etats-Unis et au Mexique, on a préféré le chiffre de 2.500 habitants, tandis qu'en Belgique, aux Pays-Bas et en Grèce, la barrière s'élève jusqu'à 5.000 habitants. En Irlande, par contre, un total de 1500 âmes est considéré comme suffisant. Diversité de conceptions qui illustre de façon concrète combien la notion de ville peut varier selon les pays et les formes de civilisation, combien aussi il serait dangereux de proposer, même de nos jours, un chiffre absolu.

Du seul point de vue de la géographie, deux objections ont été élevées contre l'emploi aveugle du critère basé sur le chiffre de population. La première tient à la notion même de population agglomérée : jusqu'où s'étend celle-ci sur le territoire de la commune, depuis qu'une muraille ne délimite plus avec une précision très relative, mais plus satisfaisante pour l'esprit, l'habitat de caractère urbain ? Ceci explique que l'on tienne compte, en Allemagne par exemple, du *chiffre global* des habitants de la commune, tandis que l'on préfère s'en tenir en Belgique à la *densité* de la population dans la commune. Situation complexe donc, que vient encore compliquer comme à plaisir l'arbitraire fréquent du découpage des circonscriptions administratives servant de base aux recensements. La seconde objection est beaucoup plus grave, puisqu'elle souligne le caractère complètement artificiel de la classification ainsi obtenu. Comment ne pas reconnaître qu'en Belgique, où la limite se place au niveau

de 5.000 habitants, des localités comme Assche (11.000), Hoeylaert (6.000) ou Overijse (9.000) ne présentent aucune cet aspect urbain que l'on serait par contre tout disposé à reconnaître à Durbuy (300) ou à Philippeville (1.000). S'élève-t-on au plan mondial, la situation reste la même. Aux gros bourgs ruraux de Hongrie, de Bulgarie ou de Sicile qui groupent plusieurs milliers d'habitants s'opposent de petites villes bien caractérisées qui n'en comptent pas deux mille. Dans le delta tonkinois on rencontre à côté d'énormes « villages » de 10.000 âmes, des « villes » indiscutables dont les 500 habitants sont ou fonctionnaires, ou commerçants, ou artisans.

L'historien, quant à lui, remarque immédiatement qu'un très grand nombre de villes médiévales et du début des temps modernes sont souvent restées fort en deçà de la barrière fatidique des 2.000 habitants et, à plus forte raison, de celle des 5.000. Au sens strict, elles n'auraient donc jamais été des villes. Suffit-il d'adopter dès lors, pour les époques reculées, d'autres chiffres-limites ? On voit mal comment les déterminer de façon objective pour arriver à une approximation valable en tous temps et en tous lieux. Sans parler de notre documentation très déficiente qui n'autorise que très exceptionnellement une estimation assurée du chiffre de la population urbaine avant le XVI^e, voire le XVII^e siècle.

La ville et son passé ?

L'historien ne pourrait-il faire confiance au critère historique ? Autrement dit, une agglomération serait une ville, dans la mesure où son rôle dans le passé permettrait de lui conférer ce titre. Malheureusement le maniement mécanique de ce critère aboutit à d'étranges conséquences. On a cité le cas de Hauenstein au pays de Bade : est-ce vraiment une ville avec ses 191 habitants ? Et Durbuy en Belgique, que nous citons tout à l'heure, avec 300 ? A la limite, il suffira de rappeler l'imbroglio électoral créé par les « bourgs pourris » dans l'Angleterre victorienne. Clichée sur un état de choses qui datait du Moyen Age et de l'Ancien Régime, pareille répartition ne reflétait absolument plus l'implantation urbaine née de la Révolution industrielle. En outre le problème se complique encore, si on l'examine au sein des unités nationales d'aujourd'hui, souvent mosaïque de régions aux destins variés : toutes les villes n'y ont pas nécessairement le même passé. Et le grand historien français, Marc Bloch, notait dès 1928 avec son habituelle clairvoyance : « Etudier les villes françaises du Moyen Age, au moment de la renaissance urbaine, c'est confondre dans une même vision deux objets hétérogènes presque en tout, sauf par le nom : les vieilles villes méditerranéennes, centres traditionnels de la vie du plat pays, *oppida* habités de tout temps par les puissants, seigneurs et « chevaliers » ; les villes du reste de la France, peuplées surtout de marchands et recrées par eux. Ce dernier type urbain en revanche, par quel coup de ciseau, tout arbitraire, le séparer des types analogues de l'Allemagne rhénane ? »

Si, en outre, on veut étendre la portée de cette définition de la ville à l'histoire entière, on se demande quel commun dénominateur découvrir entre la *polis* antique, différente en effet d'une simple agglomération d'hommes, siège des dieux et de leurs représentants temporels, véritable noyau d'une cellule complète qui est le territoire — description qui s'applique encore à la

civitas romaine, bientôt imitée dans tout l'Empire — entre cette « cité antique » donc et la petite cellule double du haut moyen âge, formée d'un point-fort laïc ou ecclésiastique (*castrum* ou *civitas*) accolé à un faubourg artisanal et commerçant (*suburbium* ou *burgus*) ? Quel point de contact dégager entre ces centres souvent minuscules et les grandes métropoles médiévales de Bruges, de Cologne, de Florence ? Quels liens avec le puissant marché d'Anvers au XVI^e siècle ou avec nos vastes nébuleuses industrielles modernes ? S'ils existent, il est douteux que ces parentés puissent résider — la continuité topographique et toponymique mise à part (et encore !) — ailleurs qu'en des définitions nécessairement vagues et imprécises, c'est-à-dire du point de vue qui nous occupe dépourvues d'intérêt.

Le statut juridique de la ville ?

L'arsenal de nos moyens d'approche n'est pas encore épuisé. Il nous faut examiner à présent la validité du critère juridique, car c'est lui qui, jusqu'à Henri Pirenne, a orienté presque exclusivement les recherches d'histoire urbaine. La ville doit-elle être définie au moyen de son statut juridique — notamment par son plus ou moins grand degré d'autonomie envers l'Etat ? La méthode est séduisante. A son actif, il faut placer le fait que ce critère permet de rendre compte d'une mutation capitale dans l'histoire des villes : celle qui se place au début du XIX^e siècle. A ce moment, la plupart d'entre elles acquièrent, selon l'heureuse expression de M. J. Gilissen un « *statut administratif* ». Elle conserve en partie sa valeur pour la période moderne. Par contre sitôt qu'on l'applique au moyen âge, son caractère artificiel s'accuse sans ménagements. Qu'on en juge plutôt aux exemples suivants. Admettons qu'en principe, il y a une ville dès qu'il y a concession d'un droit urbain particulier. Aussitôt les difficultés se multiplient. D'abord, dans un grand nombre de cas, la date exacte de la concession du statut urbain n'est pas connue avec certitude ; elle n'est même pas toujours facile à déterminer avec une approximation satisfaisante. D'autre part, il arrive que la concession coïncide avec la fondation de la ville — comme dans le cas des villes neuves ou de fondation —, mais dans de très nombreux cas, elle constitue le terme d'un long processus. Dans ces conditions, n'est-il pas tout aussi légitime de considérer cette date comme un point d'arrivée plutôt que comme un point de départ. Le cas de Huy, active depuis le VII^e siècle au moins, mais dotée d'une charte de franchises en 1066 est particulièrement significatif à cet égard. Pour être complet, ajoutons à cela que les lacunes de la documentation conservée soulève bien des incertitudes. Pour nous en tenir au cas de Huy, faut-il classer cette ville un ou deux siècles avant Liège, dont le statut urbain de 1196 ne nous est connu que par une confirmation datée de 1208 ?

On pourrait aussi se poser la question de savoir en quoi consiste exactement le droit urbain. Au moyen âge des droits importants furent concédés à une foule de communautés rurales qui n'ont jamais été des villes. On connaît le succès qu'ont rencontré chez nous la loi de Beaumont et celle de Prisches. Un mouvement parallèle se développa en Allemagne à la même époque, multipliant *Freiheiten* et *Weichbilder*. En tenir compte, au nom d'une conception

juridique rigide, aboutirait à fausser complètement la perspective historique et à considérer des contrées comme le Luxembourg ou le canton de Vaud comme des « pays de villes » qu'ils n'ont visiblement jamais été.

Enfin cette manière de procéder présente un inconvénient supplémentaire. Elle conduit à ignorer dans les villes de formation « spontanée » toute la vie « urbaine » qui a souvent précédé de longue date la période dite constitutionnelle. Ce reproche n'est pas toujours aussi académique qu'on pense. La controverse qui oppose historiens polonais et allemands au sujet de l'origine des villes de Pologne n'a pas d'autre raison d'être, sur le plan méthodologique du moins. Pour les Polonais, les établissements mis au jour par les fouilles remarquables de leurs archéologues sont des villes, encore embryonnaires certes, mais normalement constituées et viables. Pour l'érudition allemande, par contre, il ne peut être question de villes véritables avant la *locatio*, c'est-à-dire avant la concession d'un droit urbain de type occidental, cet événement coïncidant le plus souvent avec l'établissement de colons allemands auprès des anciens noyaux polonais. On devine par là les prolongements plus ou moins occultes de certaines prises de position sur le plan serein de la méthodologie.

Les mots qui désignent la ville ?

Devant ses efforts infructueux pour réussir à cerner la notion de ville, plus d'un historien s'est alors tourné vers une classification basée sur la terminologie. Un spécialiste allemand de l'histoire urbaine, le professeur Erich Keyser a condensé sa pensée dans une formule lapidaire, qui a le mérite de la concision et de la clarté : « *Est ville, ce qui s'appelle soi-même ville.* » Formule qu'un autre historien allemand Carl Haase aménage et complète avec à-propos en ajoutant : « *de façon officielle* ».

Tout compte fait, le progrès n'est qu'apparent et la situation rejoint celle que nous venons d'évoquer à propos du statut juridique. En effet, pareille manière de voir peut être admise sans discussion pour les XIX^e et XX^e siècles ; moyennant quelques réserves, elle s'applique aussi à la période moderne. Chose plus surprenante, elle s'adapte également à l'Antiquité. Hélas, en ce qui concerne la période médiévale, c'est à nouveau la faillite ! Quel sens exact faut-il attribuer en effet, pour une région et un moment donnés, à des expressions comme *civitas*, *oppidum*, *villa* ou bien aux épithètes correspondantes de *civis*, *burgensis*, *oppidanus* ? Quelle variété dans l'usage des auteurs, parfois dans celui d'un même auteur, désireux d'insister tantôt sur le rôle de la ville comme point-fort et écrivant *castrum*, tantôt sur son activité marchande et écrivant alors *portus*, *emporium*. Il conviendrait d'évoquer ici des évolutions sémantiques, comme toujours éclairantes, et qu'il faudra bien se décider à jalonner avec soin. Eclairer le cheminement de la *civitas* antique par la *civitas* médiévale, siège d'évêché avant d'être grande ville pour en arriver à la *cit*é ouvrière ou à la *cit*é-jardin ? Comment, de la *villa* romaine, passe-t-on au « domaine » puis au « village » du moyen âge (tous deux appelés *villa*) pour aboutir à ce sens « urbain » qui, de façon paradoxale, l'a emporté définitivement avec notre « ville » ? Que dire du *burgus*, d'abord simple tour de défense, puis établissement de caractère marchand et artisanal, avant de devenir le *bourg* d'aujourd'hui, lié presque

toujours au milieu rural ? Ces exemples ne suffisent-ils pas à démontrer la fragilité d'un critère inspiré de la terminologie pour une des périodes capitales dans l'histoire des villes.

La ville, centre économique ?

Il reste à évoquer un critère qui, à la suite du déclin du critère juridique, a rallié bien des suffrages. C'est celui qui prend appui sur le degré d'intensité de l'activité économique. On l'a formulé ainsi : « Les villes sont les points de concentration du commerce humain. » Cette optique nouvelle a ses avantages, car elle permet d'intégrer dans la catégorie « villes » la plupart des petits centres urbains, très actifs, y compris ceux du très haut moyen âge. En revanche on en arrive à exclure pas mal de petites villes nées au Bas moyen âge, à cause de leur caractère agricole marqué. Fait plus grave, on écarte par la même occasion toute une série de foyers relativement importants des temps modernes qui ne durent leur existence ou leur splendeur qu'à leur rôle de siège de Parlement (Riom) ou d'évêché par exemple, sans parler des villes de résidence (Versailles) ou de cure (Spa). Pour assouplir une conception trop rigide, des nuances ont été introduites. Ainsi la définition de W. Sombart : « *Est une ville, du point de vue économique, toute agglomération d'hommes qui dépendent pour leur subsistance des produits de l'agriculture extérieure* », paraît mieux adaptée aux conditions actuelles. De ce fait elle rallie volontiers l'accord des géographes qui lui demandent d'exprimer avant tout la double condition d'un « *genre de vie non rural et d'une agglomération continue importante* ». Pour eux comme pour les économistes, le passé n'a qu'une importance secondaire. Mais l'historien hésite à adopter le point de vue de ses confrères. A ce compte, il devrait considérer qu'à de rares exceptions près, la majorité des villes médiévales n'ont pas été, du point de vue économique, autre chose que des villages. Opinion extrême qui devait conduire K. Bücher et W. Sombart à sous-estimer dangereusement le rôle du capital dans l'économie médiévale. On relira d'ailleurs avec profit les pages lumineuses que Henri Pirenne a rédigées sur ce thème au début des « *Périodes de l'histoire sociale du capitalisme* ».

Méthodes de l'histoire urbaine

Les diverses tentatives d'enfermer la notion de ville dans une catégorie bien stricte, dans une définition unique, dans une image en quelque sorte idéale, aboutissent toutes à un échec avoué. D'autres qui voudraient prendre appui sur la structure professionnelle des habitants, etc., se heurtent à des difficultés du même ordre et ne sont que partiellement satisfaisantes. Tous les spécialistes, qu'ils soient géographes, juristes, statisticiens, historiens le reconnaissent sans ambages.

Juriste connu pour son intransigeance, C. Petit-Dutaillis déclarait qu'« *on peut donner de la commune, en telle période donnée, une définition exacte et brève, de même que les savants anglais sont arrivés à formuler les caractères, complexes à vrai dire, qui distinguent le borough. Mais ces institutions ont*

assez rapidement évolué. Ce ne sera pas une définition qu'il conviendra de donner, ce seront des définitions successives. » Archéologue réputé, Jean Hubert constate de son côté que « *les cités du haut moyen âge étaient aussi différentes de la cité antique que de la ville du moyen âge* ».

Toute définition tranchée, qu'elle s'appuie sur les chiffres de population, sur le passé, sur la terminologie, etc., mène invariablement à une impasse. Certains s'y résignent comme le géographe Georges Chabot qui conclut : « *La définition d'une ville ne pourra être adéquate qu'à condition de garder quelque chose de négatif et d'imprécis.* »

Un coup d'œil rapide aux méthodes de l'histoire urbaine permettra d'apercevoir quelques-unes des raisons d'un si cuisant échec. Pour une bonne part en effet, ce sont les progrès mêmes accomplis par la méthode historique depuis cent ans qui en portent la responsabilité. Nul, sans doute, mieux que Marc Bloch n'a mis en lumière l'extrême complexité des recherches en matière d'histoire urbaine, lorsqu'il soulignait : « *Ecrire l'histoire d'une ville, ce n'est point raconter une suite de faits n'ayant entre eux d'autre lien que le pauvre lien de l'unité de lieu. Que sera-ce donc ?* »

Ce sera d'abord marquer les causes géographiques et historiques qui détermineront l'établissement premier de l'agglomération urbaine, son développement, ses déplacements peut-être : tâche délicate ; il faut se garder de conclure trop vite. (...)

Faire l'histoire d'une ville, ce sera également suivre et décrire les transformations de sa physionomie architecturale, décrire aussi d'un même mouvement, les transformations de ses institutions, son développement économique, l'évolution de ses mœurs et de ses coutumes sociales — et surtout ce sera montrer les liens, si nets à qui sait les voir, par où s'unissent les uns aux autres les différents aspects de la vie urbaine et comment, dans les monuments et le plan de la ville, dans son histoire matérielle, se traduit son histoire toute entière. »

On mesure, à la lecture de ce texte, le nombre de disciplines qui sont engagées dans la mise au point d'un travail d'histoire urbaine. Et depuis 1913, année où Marc Bloch écrivait, les moyens d'approche n'ont fait que se diversifier, les disciplines appelées à la rescousse que se multiplier. Alors que pendant longtemps, l'aspect juridique et institutionnel avait, à peu près seul, prévalu, Henri Pirenne eut l'immense mérite de mettre l'accent sur le rôle capital des facteurs économiques. Il le fit avec un sens étonnant de la réalité historique, c'est-à-dire sans jamais se séparer des autres aspects institutionnels, culturels et surtout sociaux. Histoire globale à coup sûr, mais histoire globale construite presque uniquement à partir des textes. Depuis lors, les recherches se sont concentrées sur la période des origines de la ville médiévale, pour laquelle les textes sont très rares ou... muets. Le concours d'autres disciplines s'est révélé indispensable et singulièrement fécond. Tel celui de l'archéologie (fouilles du *castrum* d'Anvers, de la place de commerce de Haithabu au Schleswig, des premiers noyaux urbains polonais et même pour les temps modernes, la surprenante résurrection du Magdebourg détruit en 1632). Tel celui de la numismatique (étude des types et des ateliers monétaires, de la diffusion des monnaies, de la datation des trésors), celui de la topographie ancienne, dont l'examen

approfondi fournit la clef de mainte énigme, celui de l'étude des sols et, pour les époques plus récentes, de la démographie urbaine.

Il n'est donc pas étonnant que l'image de la ville, captée sous des angles de plus en plus variés, n'ait cessé de se diversifier, tout en gagnant en précision. Du même coup s'affirme l'originalité profonde de chaque destin urbain et la vanité de toute référence à une définition idéale, issue d'une conception unique de la ville, établie *a priori* et valable indistinctement en tout temps et en tout lieu.

Le phénomène urbain — que l'érudition allemande désigne d'un terme commode : *Städtewesen* — ne peut donc se concevoir comme un tout qui demeure immuablement pareil à lui-même. Il évoque bien plutôt une unité organique en perpétuelle évolution qui revêt sans cesse des formes nouvelles. C'est de la conscience de ces aspects multiples de la vie urbaine dans le temps et dans l'espace que sont nées de nouvelles orientations méthodologiques, qui ouvrent à la recherche d'intéressantes perspectives de progrès.

Conclusions

Mesdames et Messieurs, il est temps de « refermer la porte du laboratoire ». Le cas de la ville que nous venons d'examiner ensemble est suffisamment révélateur. Les progrès incessants de la recherche, vous le voyez, ont eu d'étranges conséquences, dont la principale est de remettre en question la « nomenclature » utilisée par notre discipline. Un fait brutal est ainsi mis en lumière : le vocabulaire de l'historien, qu'il soit chercheur ou enseignant, est dans bien des cas, frappé de sclérose. Il est demeuré sous la coupe de formules toutes faites, fabriquées au siècle dernier, dont on ne se préoccupe plus suffisamment d'éprouver le bien-fondé et qui, défaut plus grave, aboutissent à nous masquer la complexité des faits eux-mêmes.

Car il ne serait pas difficile d'appliquer à d'autres notions que celle de ville l'analyse à laquelle nous venons de nous livrer. La notion de *bourgeoisie* par exemple, cette classe sociale « en perpétuelle ascension », qui apparaît en France aux environs du XI^e siècle, bénéficie successivement et indistinctement de l'appui et des faveurs des Capétiens, des Valois et des Bourbons avant de faire la preuve de son ingratitude en déclenchant cette Révolution de 1789, qui consacre enfin sa puissance et l'installe définitivement aux commandes de l'Etat. Comment ne pas apercevoir les réalités sociales complexes, souvent diverses et parfois opposées qui s'abritent sous cette appellation unique et combien trompeuse ?

Faut-il ajouter d'autres mots, comme *libertés* (dont le contenu varie selon l'époque et selon qu'elles sont communales, constitutionnelles, etc.), les notions de *centralisation*, de *développement*, que ce soit de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce ? Je craindrais que la liste n'en soit trop longue. *Ces mots à la fois usés par le temps et sujets à de perpétuelles déviations de sens, encombrant la nomenclature encore tâtonnante des sciences humaines, ils enferment dans des contours trop flous, des réalités trop complexes.*

Force est bien cependant, jusqu'à nouvel ordre d'user du seul vocabulaire qu'un langage imparfait mette à notre disposition (M. Bloch). Encore convient-il d'en bien préciser les termes. Tout est là, je pense, pour l'enseignant et pour le

chercheur : pousser au maximum le souci de l'information complète et précise, développer cet esprit critique bien compris, apanage par excellence de l'historien, tant dans ses explications que dans ses descriptions. N'est-ce pas en définitive, la meilleure façon de respecter son auditoire, de se respecter soi-même, tout en servant la cause d'une Histoire gravement, mais injustement, menacée ?

André JORIS

Bibliographie sommaire

La Ville, Bruxelles, 1954-1957, 3 vol. (Recueils de la Société Jean Bodin, t. VI-VII-VIII). — BLOCH Marc, *Mélanges historiques*, Paris, 1963, 2 vol. — CHABOT Georges, *Les Villes. Aperçu de géographie humaine*, Paris 1948. — GANSHOF François L., *Etude sur le développement des villes entre Loire et Rhin au moyen âge*, Paris-Bruxelles, 1943. — GOU-GENHEIM Georges, *Les mots français dans l'histoire et dans la vie*, Paris, 1962. — HAASE Carl, *Die Entstehung der Westfälischen Städte*, 2^e éd., Munster, 1965. — HUBERT Jean, *Recherches sur la topographie religieuse des cités de la Gaule du 4^e ou 9^e siècle*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, Paris, 1945. — KEYSER Erich, *Deutsches Städtebuch, Handbuch städtischer Geschichte*, Stuttgart-Berlin, depuis 1939. — MUMFORD Lewis, *The City in History. Its origins, its transformations and its prospects*, New-York, 1961, trad. franç. : *La Cité à travers l'Histoire*, Paris, 1964. — PETIT-DUTAILLIS Charles, *Les Communes françaises. Caractères et évolutions des origines au 18^e siècle*, Paris, 1947. — PIRENNE Henri, *Les villes du moyen âge*, Bruxelles, 1927. — SOMBART Werner, *Der moderne Kapitalismus*, t. I, 4^e éd., 1921. — Id. : *Der Begriff der Stadt und das Wesen der Städtebildung*, dans *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, t. 25, 1907. — STOOB Heinz, *Kartographische Möglichkeiten zur Darstellung der Stadtentstehung im Mitteleuropa*, dans *Historische Raumforschung I*, Brême, 1956. — VERCAUTEREN Fernand, *De la cité antique à la commune médiévale*, dans le *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie Royale de Belgique*, 5^e série, t. 48, 1962.

BILAN DE DEUX ANNEES DE RECHERCHES D'HISTOIRE LOCALE

Les communes de la province de Liège

En septembre 1962, la section liégeoise de la Fédération belge des professeurs d'histoire, placée sous la présidence de Monsieur Louis GOTHIER, inspecteur de l'enseignement moyen, tentait une expérience. Depuis de nombreuses années, en effet, d'aucuns déploraient que l'histoire des communes de la province de Liège était très mal connue. A l'exception de quelques monographies utiles et de dictionnaires historiques vieillis ⁽¹⁾, le champ d'investigation était resté en

Le but de l'entreprise commencée en 1962 peut ainsi être défini : Rédiger un dictionnaire historique et archéologique des communes de la province de Liège. Chaque commune fera l'objet d'une notice précise, qui serait plus un état de la question et un inventaire des ressources documentaires qu'un exposé exhaustif de l'évolution de la commune. Il s'agissait donc de mettre à la disposition des professeurs de l'enseignement moyen et des chercheurs d'histoire locale un instrument de travail leur permettant de connaître les grandes lignes de l'évolution de chaque commune et de se faire une idée exacte de l'ensemble des matériaux susceptibles d'assurer une recherche plus systématique.

L'entreprise était à la fois ambitieuse et quelque peu aventureuse. Par essence, elle supposait la collaboration. C'est la raison pour laquelle il fut décidé que cette vaste étude serait réalisée par les étudiants de la candidature en histoire de l'Université de Liège et, avec l'accord actif de Monsieur René Van Santbergen, leur inspecteur, des sections langue maternelle - histoire des écoles normales moyennes libres et officielles ⁽²⁾. Les tâches furent, en conséquence, réparties entre ces différentes équipes de travail, et ce dans un souci de rationalisation et d'efficacité.

La carte de la principauté de Liège établie par J. RUWET ⁽³⁾ servit de base à cette subdivision des tâches. Cette carte de géographie historique fait nettement

(1) DELVAUX DE FOURON, *Dictionnaire géographique et statistique de la province de Liège*, 2 volumes, Liège, 1841. — DE RYCKEL A., *Les communes de la Province de Liège*, Liège, Demarteau, 1892. — VANDER MAELEN, *Dictionnaire géographique des communes de la Province de Liège*, Bruxelles, 1891.

(2) Ecole normale moyenne Louise Degreffe (Etat) ; Ecole normale moyenne de la Ville de Liège ; Ecole normale moyenne catholique Saint-Barthélémy ; Ecole normale moyenne des Filles de La Croix.

(3) RUWET J., *La Principauté de Liège en 1789*, Liège, 1958.

apparaître que l'ancienne principauté de Liège était divisée en une quinzaine de circonscriptions fiscales. Il était simple dès lors pour chacune des équipes et pour chacun des districts fiscaux de dresser la liste des communes et d'assigner à chaque élève ou à un groupe d'élèves l'étude d'une commune en particulier. C'est ainsi que depuis 1962 mes élèves de seconde langue maternelle - histoire de l'école normale moyenne de la ville de Liège tentent de tirer au clair l'histoire des quelque soixante communes des anciens districts fiscaux d'Avroy et du Condroz.

* * *

Dès la naissance de cette entreprise nous étions conscients de la nécessité de rationaliser au maximum le travail. A cette fin, Monsieur L.E. Halkin, professeur à l'Université de Liège, et Monsieur G. Hansotte, conservateur aux Archives de l'Etat à Liège, mirent au point un plan type de rédaction d'une monographie d'histoire locale. Tous les élèves devaient s'y conformer afin d'uniformiser les recherches et la présentation des travaux rédigés.

Je crois opportun de reproduire ici quelques extraits de ce plan, et ce dans le but de donner une idée de l'ampleur et de la difficulté de nos recherches.

Introduction :

1. Renseignements généraux préalables.

2. Méthode et plan.

Sources manuscrites.

Bibliographie.

L'enquête proprement dite devait amener nos jeunes chercheurs à répondre à douze questions :

1. Quelle est aujourd'hui la situation géographique de la commune (province, arrondissement, canton, bornes, superficie, population, langue, voies de communication, centres d'attraction voisins) ?
2. Enumérez, localisez et datez :
 - a) les sites archéologiques ;
 - b) les anciennes voies de communication ;
 - c) les monuments.
3. A quelle(s) principauté(s) la commune a-t-elle appartenu sous l'Ancien Régime ?
4.
 - a) A quelle(s) seigneurie(s) hautaine(s) a-t-elle correspondu ?
 - b) S'il s'agit d'une seigneurie ecclésiastique, qui avait le droit d'avoué ?
 - c) Y a-t-il eu dans la commune une ou plusieurs seigneuries foncières ?
5. Quelle y était, sous l'Ancien Régime, l'organisation de la justice ?
6.
 - a) A quel diocèse ?, doyenné ?, paroisse(s) ? appartient la commune :
 1. avant 1559 ?
 2. de 1559 à 1801 ?
 3. de 1801 à nos jours ?
 - b) Qui nommai(en)t le curé sous l'Ancien Régime ?
 - c) Qui percevai(en)t les dîmes ?

7. Quelle était la répartition de la propriété :
 - a) à la fin de l'Ancien Régime ?
 - b) au début du XIX^e siècle (après la vente des biens nationaux) ?
 - c) aujourd'hui ?
8. Quelle était l'étendue des exploitations et la qualité des exploitants :
 - a) à la fin de l'Ancien Régime ?
 - b) au début du XIX^e siècle (après la vente des biens nationaux) ?
 - c) aujourd'hui ?
9. Quelle a été autrefois et quelle est aujourd'hui :
 - a) l'activité industrielle ?
 - b) l'activité artisanale ?
 - c) l'activité commerciale de la commune ?
10. a) Quelle a été l'évolution de la population de la commune spécialement aux XIX^e et XX^e siècles ?
 - b) A quel(s) parti(s) la population a-t-elle accordé sa confiance aux XIX^e et XX^e siècles ?
11. Quelles ont été et quelles sont les activités culturelles de la commune ?
12. Cartes de la commune :
 - a) de Ferraris ;
 - b) plan Popp ;
 - c) carte(s) de géographie historique au 1/10.000^e.

Il convenait d'apporter à ces questions des réponses brèves mais *précises*.

Le moment était venu dès lors de se mettre à la tâche, plein d'espoir certes, et plus ou moins conscient des difficultés. Elles allaient bientôt s'imposer à nous. Au terme de trois ans d'expériences il est possible d'en faire la synthèse.

* * *

Notre première préoccupation consista à dresser une bibliographie générale des ouvrages susceptibles d'apporter des renseignements à chacun des collaborateurs. Ensuite chaque élève dressa la bibliographie particulière, spécifique de sa commune. C'est à cet endroit que déjà toutes nos illusions s'évanouirent. Le dépouillement des ouvrages d'ensemble n'apporta qu'une mince moisson de renseignements à chacun de mes élèves. Par ailleurs, il s'avéra très rapidement que plus de la moitié des communes rurales du Condroz n'avait jamais été étudiée. La bibliographie spéciale était dans ces cas réduite à sa plus simple expression. En outre, nous avons dû nous rendre à l'évidence que les monographies publiées étaient peu adéquates, soit qu'elles n'apportaient que des renseignements très fragmentaires, soit qu'elles n'avaient pas toujours été conçue avec un maximum d'esprit critique.

En un mot, par la consultation et le dépouillement des quelques travaux publiés, il était possible de répondre aux questions 1, 2, 3 et fragmentairement à certains aspects des autres parties du questionnaire.

En d'autres termes, nous nous trouvions devant un véritable cercle vicieux. La connaissance de la plupart des problèmes et précisément les plus importants et les plus intéressants (l'organisation seigneuriale, l'organisation de la justice

sous l'Ancien Régime, la répartition et le régime de la propriété, l'évolution démographique...) ne pouvait progresser par l'exploitation des travaux publiés. C'est en vain que nous retournions dans tous les sens ces quelques monographies.

Il convenait donc d'agir dans une autre sens, c'est-à-dire exploiter les sources d'archives. C'était la seule façon de résoudre valablement les problèmes soumis à notre investigation. Mais là aussi la tâche se révéla bientôt tentaculaire. Je me dois d'en préciser les raisons principales.

Je demandai à chacun de mes élèves de dresser l'inventaire exhaustif des archives de leur commune respective. Grâce à la réelle bonne volonté du personnel du dépôt des Archives de l'Etat à Liège, nos jeunes chercheurs purent avec assez de succès s'orienter à travers la multiplicité et la complexité des inventaires des fonds d'archives⁽⁴⁾. Parfois, malheureusement, certains fonds d'archives se trouvaient encore au siège de la commune ou de la cure et toujours dans un désordre indescriptible. Dans ces cas, l'établissement d'un simple inventaire était matériellement impossible.

Quoi qu'il en soit, pour la plupart des communes, nous avons pu dresser un relevé des sources d'archives. En bref, nous savions dès lors qu'il existait des possibilités de travail inouïes, les inventaires nous le disaient. Il restait à les exploiter... Je veux ici attirer tout spécialement l'attention sur le fait qu'on ne se rend pas toujours parfaitement compte de la réelle difficulté du dépouillement des sources inédites et surtout pour les néophytes.

Pour chaque question, il fallait apporter une réponse brève mais *précise*. Pour parvenir à une telle précision il faut souvent consentir à un long travail d'analyse et de dépouillement à travers de nombreux registres. Qui veut de façon précise et rigoureuse définir la seigneurie d'un Ancien Régime doit dépouiller des centaines de pièces et dans des directions souvent inattendues, tous les aspects de ce problème sont complexes. Je n'en veux pour preuve que les perspectives précisées par Monsieur Hansotte dans les commentaires de son plan type :

« *Seigneuries.*

a) La commune correspond-elle à une ancienne *seigneurie hautaine* ? Est-elle formée d'une partie d'une seigneurie hautaine ? ou de la réunion de plusieurs seigneuries hautaines ? ou de la réunion d'une ou plusieurs seigneuries hautaines et d'une ou plusieurs parties démembrées à des seigneuries hautaines plus vastes (si possible, joindre carte indiquant les limites des diverses seigneuries) ? la ou les seigneuries appartiennent-elle(s) à une (ou des) famille(s) laïque(s), à une (ou des) maison(s) ecclésiastique(s), à un (ou des) prince(s) souverain(s) ? Lesquels ? Si plusieurs princes, maisons religieuses ou familles sont successivement

(4) Nous nous permettons d'en citer quelques-uns à titre exemplatif :

- a) Pour l'Ancien Régime : *Inventaire des greffes scabinaux* ; *Inventaire des archives des cures* ; *Les capitulations paroissiales du pays de Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles* ; *Inventaire du fonds des familles* ; *Inventaire des archives des abbayes et monastères* ; *Institutions centrales (Conseil Privé ; Les Etats de Liège ; Chambre des Comptes)*.
- b) Régime français : FAIRON E., *Inventaire analytique du fonds français*, dans A.H.L., t. III, 1944, n° 2 ; les inventaires de DELATTE Y. et LAHAYE L. consacrés à la vente des biens nationaux.
- c) Nouveaux régime : HANSOTTE G. et FORGEUR R., *Inventaires des communes et inventaires des cures*.

seigneurs du même bien, quand et à la suite de quels événements se sont opérées les cessions ? ; la (ou les) seigneurie(s) hautaine(s) est (ou sont)-elle(s) allodiale(s), censale(s), féodale(s) ? Dans les deux derniers cas, de qui relève(nt)-elle(s) ?

b) A côté de la (ou des) seigneurie(s) hautaine(s), y a-t-il dans la commune une ou des *seigneuries foncières* ? Dans l'affirmative, répondre aux mêmes questions que pour les seigneuries hautaines. »

Combien déjà la simple compréhension de ces impératifs présente de difficultés pour les élèves !

Qui veut définir l'organisation de la justice sous l'Ancien Régime et dans le cadre du régime seigneurial, doit analyser des centaines de causes à travers les registres des greffes scabinaux et déduire de proche en proche le fonctionnement de l'institution.

Qui veut encore préciser la répartition et le régime de la propriété à la fin de l'Ancien Régime, au lendemain de la vente des biens nationaux et depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, ne peut espérer trouver de réponses toutes faites dans un quelconque registre. C'est par un travail lent et patient à travers les archives fiscales et cadastrales qu'on peut tenter de reconstituer cette réalité économique et foncière.

Retracer l'évolution de la population, est-il problème plus important pour certaines communes dont l'économie était rurale jusqu'au début du XIX^e siècle encore et qui brusquement sont entrées dans l'ère de l'industrialisation ? L'évolution démographique s'y est véritablement précipitée. Seul un dépouillement systématique des registres de l'état-civil autorise la formulation de conclusions précises.

Bref, et nous pourrions allonger cette liste, chacune des questions, dès lors qu'il faut recourir à une documentation inédite, constitue une étude en soi, longue et patiente et de laquelle il est possible en définitive de dégager en synthèse les précisions qui devront meubler notre dictionnaire historique des communes de la province de Liège. En effet, cette synthèse ne peut en aucun cas comporter des données fantaisistes ou hâtives.

En conséquence, et cela nous paraît évident au terme de tout ce qui précède, il ne pouvait être question de demander à un seul élève de rédiger une monographie complète en répondant aux douze parties du plan-type dans le cadre d'une seule année scolaire.

Par ailleurs, je me rendis rapidement compte que, même si les inventaires d'archives offraient des possibilités de travail considérables et la perspective d'un renouvellement des études d'histoire locale, je me heurtai à deux obstacles insurmontables.

D'une part, il est évident que nos jeunes chercheurs ne sont pas aptes à dépouiller des archives antérieures au XVIII^e siècle, en raison des difficultés linguistiques et paléographiques.

D'autre part, il nous apparut que quelques-uns des problèmes suggérés dans le plan-type ne pourraient jamais être résolus en raison de la disparition totale ou partielle de certains fonds d'archives. Dans le cas d'une disparition même partielle de certaines sources, les recoupements nécessaires à l'intelligence nuancée d'un problème devenaient impossibles. L'exemple le plus simple à ce titre

est celui de l'établissement d'une démographie qui est fondée sur le dépouillement parallèle des registres de naissances, de mariages, de décès et quand c'est possible pour le XIX^e siècle des listes de population signalant les entrées et les sorties. Dès l'instant où une solution de continuité intervient dans la conservation de ces registres l'enquête est vouée à l'échec. Ce n'est là qu'un exemple entre beaucoup d'autres. Combien de fois n'ai-je pas dû modifier en cours de route l'orientation d'un travail parce qu'il apparaissait que tel fonds d'archives n'apportait pas les données souhaitées, ou parce que tel recoupement qui s'avérait nécessaire dans un souci probatoire était impossible en raison de la disparition de certaines pièces ou fonds d'archives. Et ce sont là autant d'aléas qu'on ne peut prévoir *a priori* au moment où on délimite les tâches de chacun des élèves, mais qui surgissent implacablement quand un travail est déjà fort avancé. C'est un truisme de rappeler que sans document il n'y a pas de récit historique possible. Dans le cas de nos travaux de monographies cet axiome se vérifie malheureusement trop souvent. Pensons, en effet, que les archives locales n'ont pas toujours fait l'objet, soit pendant l'Ancien Régime, soit plus près de nous, d'un souci de conservation minutieux. La conséquence en est que les possibilités de travail varient d'une commune à l'autre en fonction d'une documentation dont le degré de conservation est très inégal. C'est la raison pour laquelle la reconstitution du passé de certaines communes rurales restera toujours fragmentaire. En ce qui concerne le Condroz, rares sont les communes pour lesquelles nous pourrions répondre de façon satisfaisante aux douze points du questionnaire, puisqu'aussi bien il est des cas où les sources de l'Ancien Régime sont très disparates, ou discontinues ou même pratiquement inexistantes.

Sur un autre plan, nous ne pouvions sous-estimer les difficultés inhérentes à la matière elle-même. Combien, même pour des professeurs chevronnés, les problèmes d'organisation de la seigneurie d'Ancien Régime, de la compétence des cours de justices seigneuriales, de l'intervention des communautés rurales dans la vie de la seigneurie..., restent complexes. Nous n'avons souvent de ces aspects sociaux, humains et juridiques de l'Ancien Régime que des connaissances livresques et générales. Seul un dépouillement systématique des sources d'archives permet d'affiner et de nuancer notre perception de ce passé, et de replacer nos ancêtres dans la réalité exacte de leurs rapports avec des institutions aux contours flous et imprécis. Pour un jeune chercheur, *a fortiori*, ce contact est toujours plus que déroutant : à l'instant, où avec peine il assimile quelques notions théoriques, il est déjà confronté avec des réalités qui entament la sérénité de connaissances toutes neuves encore.

Quoi qu'il en soit, et compte tenu de l'ensemble de ces écueils qu'on ne peut minimiser, notre entreprise se révéla à même d'apporter des résultats positifs. Pour chaque commune, je répartis les douze questions entre plusieurs élèves. Chacun devait aborder ainsi un nombre de problèmes limité. Grâce à cette technique de travail, l'étude des différents aspects de l'évolution de nos communes pouvait s'épanouir progressivement comme un éventail que l'on ouvre. En étalant ainsi notre activité sur plusieurs années et sur plusieurs générations d'élèves, il sera possible de faire le tour complet des matériaux disponibles, d'en dégager la quintessence et d'apporter pour chaque commune, dans la mesure des possibilités, un état de la question précis.

En outre, et ceci me paraît plus important encore, ces travaux sont extrêmement formatifs pour nos futurs professeurs, qu'ils soient licenciés ou régents.

Ils mettent le futur enseignant en contact avec les difficultés de la recherche historique. C'est l'occasion pour lui de prendre conscience concrètement qu'en histoire la synthèse est l'aboutissement d'une lente et patiente recherche d'analyse, que d'aucuns qualifient certes de fastidieuse, mais dont la nécessité est absolue dans la mesure où on s'interdit de tomber dans les généralisations hâtives.

A tout instant aussi, nos futurs professeurs fortifient leur sens du relatif. Ils se rendent compte que les affirmations si catégoriques des manuels doivent souvent être remises en question. Je crois opportun d'en fournir un exemple entre autres. Durant l'année scolaire 1963-1964, j'ai demandé à trois élèves de se préoccuper du problème de la propriété dans les trois communes rurales d'Ellemelle, de Nandrin et de Boncelles. Ils devaient donc définir le régime et la répartition de la propriété à la fin de l'Ancien Régime, au lendemain de la vente des biens nationaux, et depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Ces travaux se soldèrent par l'apport de conclusions à la fois originales et étonnantes, et qui s'inscrivaient en faux contre l'idée trop communément admise que le régime de la grande propriété prédominait avant 1789 et que, d'autre part, la vente des biens du clergé et de la noblesse avait entraîné de profondes modifications dans le régime et la répartition de la propriété foncière. En fait, pour les trois communes précitées (qui sont pratiquement les seules où une telle étude soit possible pour tout le Condroz), il fut démontré que régime et répartition de la propriété n'ont pas subi de transformations fondamentales depuis le XVIII^e siècle. Déjà avant l'occupation française la petite et la moyenne propriété étaient monnaies courantes, et ces propriétés sont restées entre les mains des mêmes familles à travers les XVIII^e et XIX^e siècles.

En outre, ces recherches minutieuses les familiarisent avec les problèmes institutionnels, économiques, sociaux, juridiques, démographiques... de l'Ancien Régime, et précisément sous leur aspect le plus vivant et le plus concret, celui d'une communauté humaine restreinte, mais qui constitue un véritable microcosme dans lequel se reflètent les tendances et les caractères de l'histoire de tout l'Occident européen.

Enfin, le jour où notre entreprise sera parvenue à son terme, nous aurons rendu de précieux services à l'enseignement de l'histoire et plus spécialement là où il est le plus difficile, c'est-à-dire au niveau des classes inférieures des humanités générales ou techniques. En effet, l'enfant de douze ou treize ans accède beaucoup plus facilement à la conscience historique dans la mesure où la réalité passée lui est présentée à travers l'optique de son milieu local. L'ensemble de nos travaux permettra une meilleure connaissance de l'histoire et de l'évolution du vieux pays de Liège, dont les professeurs et leurs petits élèves sont les produits. Non seulement la connaissance de notre propre passé sera ainsi renouvelée, mais surtout la documentation textuelle et iconographique sera considérablement enrichie, pour servir aux mieux les besoins d'un enseignement qui, nous osons l'espérer, se voudra de plus en plus concret. Pour ce faire, le recours à une documentation de plus en plus électorale s'impose. C'est à cette condition seulement que la méthode de « découverte » ne sera

plus un vain mot que trop de professeurs confondent encore avec un simple jeu de devinettes.

Par ailleurs, je n'ai pas la sensation de détacher mes élèves de leur formation pédagogique en les obligeant à débroussailler le passé de quelques communes de la province de Liège. Bien au contraire, et comme nous avons tenté de le montrer, ces recherches sont susceptibles d'affiner leur esprit d'analyse, de développer leur esprit de synthèse pour assurer le brassage de données nombreuses et complexes, de solliciter leur esprit d'initiative ; en un mot les aider à se forger une méthode de travail personnelle. C'est en définitive, à mes yeux, de cette façon que nous servons le plus la formation pédagogique et scientifique des futurs professeurs d'histoire.

Qu'il me soit permis, au terme de ce rapide bilan d'une expérience non achevée encore à ce jour, de formuler deux doléances.

Trop souvent mes élèves se sont heurtés à l'indifférence et à la mauvaise volonté du personnel de certaines administrations communales. Une telle attitude est extrêmement décourageante pour un jeune chercheur si hésitant et si peu convaincu dans certains cas de l'efficacité ou de l'utilité de son travail.

Par ailleurs, en octobre 1964, alors que depuis trois semaines mes élèves prenaient contact avec leur travail respectif, nous avons appris que les archives de l'arrondissement de HUY seraient désormais conservées à Huy et non plus au dépôt des Archives de l'Etat à Liège. Cette décentralisation qui intervenait de façon tout à fait inattendue eut pour résultat d'interrompre la réalisation des monographies relatives aux communes du Condroz, puisqu'aussi bien la plupart des archives nécessaires se trouvent à Huy.

Noël NIHOTTE.

RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DES COMMUNES DU PAYS DE FRANCHIMONT

Lorsque nous avons entrepris en séminaire des recherches d'histoire locale, nous avons cru possible de faire une synthèse critique des travaux déjà parus sur le sujet, de les recouper par quelques sondages dans les archives et de les compléter seulement sur certains points particuliers.

Il fallut très vite déchanter.

D'abord, la plupart des travaux de nos devanciers ne rencontrent pas les problèmes qui, à nos yeux, sont essentiels : ils nous renseignent sur les institutions, les vestiges archéologiques, les événements politiques ou militaires, sans répondre à notre désir de connaître les hommes que les institutions servent, ou que les monuments du passé peuvent nous aider à comprendre. Dans trop de cas, si nous ambitionnons de dégager les aspects humains de l'histoire, l'enquête est à refaire.

De plus, nombre de travaux reposent sur une base d'information trop étroite. Or, en histoire locale, aucun secteur de la documentation ne peut être négligé par principe, fut-ce provisoirement : la toponymie mettra sur la piste d'une ancienne exploitation minière, les actes de vente d'immeubles nous révéleront la politique des seigneurs, les procès d'hérésie nous fourniront des renseignements sur les écoles, les archives scolaires, à leur tour, constitueront de précieux témoignages d'histoire économique et sociale.

Il existe cependant des travaux de valeur : mais leurs auteurs, par la force des choses puisqu'ils travaillaient isolément, ont délibérément choisi un point de vue. Leurs conclusions doivent être raccordées au « reste », et ce reste... est à faire !

C'est à cette tâche que nous nous sommes attelés, conscients du fait que nous ne pourrions guère en tracer les linéaments, mais conscients aussi de ce que seul le travail en équipe permettrait de l'aborder avec certaines chances de ne pas échouer totalement.

Je tiens à dire ici toute ma reconnaissance à Monsieur G. Hansotte, conservateur des Archives de l'Etat à Liège, et aux archivistes Madame M. Rouhart-Chabot et Monsieur R. Forgeur, pour l'aide qu'ils nous ont apportée tout au long de ces recherches.

I. La démographie

Nous avons étudié trois communes pour lesquelles nous possédons une documentation complète et ininterrompue depuis le début du XVII^e siècle jusqu'à la fin de l'Ancien Régime : Polleur, La Reid et Jalhay.

La source idéale est évidemment constituée par les registres paroissiaux. Idéale... relativement : certaines mentions sont incomplètes, celles des décès d'enfants par exemple. Dans certains cas où les registres paroissiaux avaient disparu, nous avons dû nous contenter des tables élaborées au XIX^e siècle à l'intention des généalogistes. Ces tables nous ont réservé des surprises désagréables : certains noms y manquent, et d'autres y sont portés deux fois. Pour y voir clair, il faudra mettre sur fiche toute la population, éliminer les doubles et suppléer aux noms qui manquent par les renseignements obtenus ailleurs.

Nous avons évidemment réparti les données par années agricoles et noté, en plus de la date de naissance, la date probable de la conception.

Il a été possible d'établir un graphique complet des conceptions, mariages et décès pour les trois communes, d'abord par années, puis par décennies — afin de résorber les fluctuations sans signification — et enfin par mois — afin d'apprécier l'influence des saisons.

L'influence des conditions météorologiques⁽¹⁾ par l'intermédiaire de la production agricole paraît déterminante pour toutes les périodes. De même, les rythmes saisonniers conservent, apparemment, leur importance, en raison principalement des « temps clos » liturgiques.

La courbe de la natalité confirme les conclusions de nos devanciers, et particulièrement celles que Monsieur Etienne Hélin a tirées de l'étude de Grievné, Olne et Gemmenich⁽²⁾ : lent accroissement au XVII^e siècle, chute très nette à la fin du siècle et au début du XVIII^e, puis remontée vers 1730 qui devient très importante vers 1770. Il y a des différences régionales qu'il appartiendra à une autre campagne de recherches d'expliquer.

Pour les périodes étudiées, aucun document sûr ne nous fournit le chiffre de la population. Il sera cependant possible de l'établir en mettant sur fiches toute la population d'un village — celui dont la documentation est la moins vaste, tout en restant complète... — avec indication, pour chaque personne, du sexe, de la date de naissance, de la date de mariage, de l'identité du conjoint, des dates de naissance et identité des enfants, et enfin de la date de décès. On pourra ainsi évaluer avec précision la population pour une année donnée, et aussi en établir la physionomie : pyramide des âges, composition des familles, natalité, nuptialité, mortalité, longévité moyenne, etc. L'ampleur de ce travail ne nous a pas permis de le réaliser cette année, et sans doute ne pourrions-nous le faire que pour un seul village-type.

Nous n'avons pas de registres de baptêmes pour les périodes antérieures au début du XVII^e siècle. Est-ce à dire que nous devons à tout jamais nous résigner à ignorer pour ces périodes la démographie de nos villages ? Certain-

(1) VANDERLINDEN E., *Chronique des événements météorologiques en Belgique jusqu'en 1834*, Bruxelles, 1924.

(2) *Cinq études de démographie locale (XVII^e-XVIII^e siècles)*, dans *Pro Civitate*, Coll. *Histoire*, série in-8°, n° 2, 1963.

nement pas, car nous possédons d'autres documents : les registres aux œuvres de loi, avec les partages de biens lors des successions, les rôles de tailles, de cens ou d'autres redevances, les évaluations sommaires, enfin, que nous fournissent les visites archidiaconales ou tel document ecclésiastique comme le projet de démembrement des paroisses que rédigea l'inquisiteur Antoine Ghénart vers 1570⁽³⁾. Nous possédons même pour 1374 un registre des cens seigneuriaux de la seigneurie de Jehanster qui constitue un véritable « *domesday book* »⁽⁴⁾. Ces documents nous fourniront un chiffre sûr : celui des tenanciers, avec la composition de leurs familles. Restera à apprécier la proportion du nombre des tenanciers par rapport au chiffre total de la population. L'opération pourra se faire lorsqu'on connaîtra les deux données pour le XVII^e siècle : il suffira alors d'extrapoler la proportion obtenue. Ce sera évidemment purement hypothétique, mais on pourra confronter le résultat de l'opération avec les chiffres absolus, mais trop ronds pour être précis, que nous donnent les documents ecclésiastiques.

Nous avons pu amorcer des recherches dans un autre domaine : la mortalité infantile. Malheureusement, il ne nous a été possible d'étudier à ce sujet que des vingt dernières années du XVIII^e siècle, mais nous ne désespérons pas de pouvoir élargir d'une manière ou d'une autre nos investigations. Comme on pouvait s'y attendre, la proportion des décès d'enfants est effrayante : près de la moitié du total. Il serait intéressant de comparer ces données avec les chiffres de populations actuelles sous-équipées au point de vue sanitaire et sous-alimentées.

II. La possession et l'exploitation du sol

Afin d'acquérir une méthode et de dégager rapidement des enseignements susceptibles de nous guider dans des recherches ultérieures, nous nous sommes concentrés cette année sur l'étude d'un village pour lequel la documentation est à la fois complète et d'un volume maniable. La seigneurie de Jehanster réunissait ces conditions. Nous en possédons deux « cadastres » fort anciens, puisqu'ils datent de 1374 et de 1545⁽⁵⁾, et une série complète de registres aux œuvres qui couvre une période s'étendant du début du XVI^e siècle à la moitié du XVII^e. Nous pouvons ainsi rejoindre sans trop de difficultés le cadastre français — privé de ses plans, malheureusement — et surtout celui du début du XIX^e siècle, dit de Popp, dont les plans magnifiques constituent nécessairement la base de tout travail de ce genre.

Le dépouillement — inachevé — des registres de la cour foncière a permis

(3) Archives provenant de l'église Saint-Remacle à Verviers, récemment transférées aux Archives de l'Etat de Liège. L'inventaire de la cure, dressé par FAIRON E., porte : *Inquisition*, reg. 1. Le projet de démembrement dont il est question ici se trouve aux folios 86 à 88.

(4) A.E.Lg., *Greffes scabinaux*, Jalhay, reg. 207 (*Cens seigneuriaux de Jehanster*, 1374).

(5) A.E.Lg., *Greffes scabinaux*, Jalhay 207 (*Cens seigneuriaux de Jehanster*, 1374) et 208 (*Jehanster. Mesurage des terres 1545 et nouvelles acquisitions faites par les tenanciers, XVI^e siècle*).

l'établissement d'environ 250 fiches toponymiques, groupant chacune, avec la date et la référence, toutes les mentions de chaque nom de lieu. Ces deux cent cinquante toponymes couvrent une région de quatre kilomètres carrés, ce qui donne une petite idée des difficultés de l'entreprise.

L'intérêt propre de la toponymie ne nous échappe pas, tant pour la recherche du tracé des anciens chemins, que pour celle des habitants et monuments, des exploitations minières disparues, etc. Mais jusqu'à présent c'est surtout comme base d'une étude de l'évolution foncière et agraire du terroir que nous avons envisagé l'étude toponymique.

Les documents nous fournissent en effet de précieux renseignements sur l'état du défrichement, l'affectation du sol, le parcellement.

On ne manquera pas de remarquer l'augmentation du nombre des tenanciers, mais le peu de changement dans l'importance relative des tenures. Ce qui varie surtout, c'est l'affectation du sol : on constate une très nette diminution des cultures au bénéfice des herbages⁽⁶⁾. Nous croyons pouvoir mettre ce fait en relation avec l'intervention de la consommation urbaine dans l'écoulement de la production agricole, provoquant ainsi une ouverture progressive du marché. Certains documents témoignent en effet de la difficulté qu'on éprouvait à écouler à des prix raisonnables des céréales que la concurrence des régions plus favorisées par le sol et le climat faisait considérer comme médiocres. Par contre, il est probable que dès le XVI^e siècle, on pouvait vendre facilement à Verviers des bêtes de boucherie.

Nous avons été frappés par un phénomène beaucoup plus spectaculaire : en 1374, tous les bois, haies et fagnes font partie de la réserve seigneuriale. Cette réserve seigneuriale comportait d'ailleurs certaines cultures et certains prés dont l'importance est impossible à évaluer, mais dont nous devons bien admettre l'existence puisque les tenanciers doivent des corvées « de faux » et « de faucille ». Or, en 1545, les corvées ont disparu et, d'autre part, une très grande étendue de bois, haies et fagnes a été cédée en tenures. Sans doute, faut-il voir dans cette politique des seigneurs une mesure prise pour compenser par la création de nouvelles tenures la dépréciation progressive des anciens cens. A moins qu'il ne s'agisse d'éponger et établir un vue démographique.

Nous croyons trouver confirmation de la première idée dans une décision étonnante prise, en 1663, par Erasme d'Oupeye, seigneur de Jehanster : la conversion en fiefs de toutes les tenures à cens relevant de sa seigneurie⁽⁷⁾. Ces fiefs, d'ailleurs, continuaient à acquitter le cens au lieu de tel ou tel service qu'on attendrait normalement, mais l'astuce consiste en ceci qu'ils devaient en plus un droit de relief à chaque changement qui interviendrait tant dans la possession de la seigneurie que dans celle du nouveau fief qui en relevait. Et ce droit de relief consistait, comme c'était la règle, en une annuité de cens qui venait doubler l'annuité due pour l'année en cours. Une telle mesure ne pouvait manquer de provoquer de violentes protestations des tenanciers ainsi promus vassaux à leur corps défendant. Il y eut des procès que nous nous proposons d'étudier.

Les manants avaient une autre raison de mécontentement contre leur sei-

(6) Voir en annexe le document n° 3.

(7) A.E.Lg., *Greffes scabinaux*, Jalhay, 211, f° 81-87.

gneur : les bois et « haies » cédés, comme nous l'avons vu plus haut, en tenure et en fiefs, étaient, par le fait même, soustraits aux droits d'usage. Non content de cela, le seigneur Sébastien de Noirivaux fit encore, en 1678, soustaire à la pâture, à l'essartage et aux autres droits d'usage d'importants secteurs des forêts et aisances. Il s'autorisait pour cela, d'un acte délivré par la Cour du fief, où ne siégeaient pour la circonstance que les quatre échevins qui n'avaient pas leur domicile dans la seigneurie mais vivaient à Verviers où ils s'adonnaient au négoce. Ils n'avaient donc, de ce fait, rien à perdre dans l'opération. Les manants protestèrent et poursuivirent leur seigneur devant les Echevins de Liège. L'affaire se termina par un compromis⁽⁸⁾.

Il est probable que les « embannements » de forêts trouvaient leur justification dans l'accroissement de la population : les droits d'usage ne pouvaient manquer, à la longue, de provoquer dans ces conditions, une sérieuse dégradation des forêts. Le XIX^e siècle libéral devait abolir les dernières traces de ces antiques coutumes.

Nous avions espéré pouvoir nous faire une idée des exploitations agricoles. Malheureusement, s'il est relativement facile de savoir qui « tient » un bien, il est pratiquement impossible de savoir qui l'exploite. En 1374 déjà les mêmes tenanciers possèdent plusieurs « masures » — c'est-à-dire manses — ils les possèdent fréquemment en indivision, et parfois nous apprenons incidemment que l'occupant est un personnage qui ne « tient » aucun bien. Nous avons de bonnes raisons de croire que le divorce entre la tenure et l'exploitation n'a pu que s'accroître avec les placements fonciers des marchands, les saisies, les successions, etc.

Nous avions espéré aussi pouvoir reconstituer les « soles » de culture, les « saisons » : il n'est pas encore possible de présenter des conclusions dans ce domaine. Peut-être pourrions-nous le faire lorsque le dépouillement des registres de la Cour de Jehanster sera terminé.

La production agricole peut être évaluée grâce à une déclaration faite par les décimateurs en 1676⁽⁹⁾ la variété des produits et la médiocrité du rendement constitue un témoignage éloquent, même si les décimateurs ont, comme il faut s'y attendre, sous-évalué leur recette. Cette polyculture médiocre est d'ailleurs en voie de régression depuis le XVI^e siècle à Jehanster, et elle doit avoir disparu dès le XVII^e siècle dans les communes suburbaines. L'époque, le rythme et les modalités de cette transformation devraient faire l'objet d'un travail ultérieur.

Nous ne voyons pas la possibilité, vu l'ampleur des dépouillements, d'étendre l'enquête à toutes les communes du Pays de Franchimont. Cependant, certains documents sont venus jeter une lumière inattendue sur certains aspects de l'histoire agraire de communes que nous n'avions pas l'intention d'étudier systématiquement. Ainsi ce curieux état des dîmes d'Ensival (1732) où les parcelles, groupées par lieux-dits, sont décrites à la suite du nom du tenancier avec mention de la dîme qu'elles acquittent : « grosse dîme » ou « novale »⁽¹⁰⁾. Or, la dîme « novale » est une dîme réduite perçue sur des terres qui n'ont

(8) A.E.Lg., *Greffes scabinaux*, Jalhay, 211, f^o 138^{vo} et 253^{vo}-254.

(9) A.E.Lg., *Greffes scabinaux*, Jalhay, 211, f^o 116-117^{vo}.

(10) A.E.Lg., *Cures, Ensival*, reg. de la dîme, 1372.

été mises en exploitation qu'après l'instauration de la dîme légale (813). Il ne semble pas imprudent de partir de là pour établir une carte valable des défrichements antérieurs à l'époque carolingienne et de ceux qui lui sont postérieurs.

Bien entendu, une enquête toponymique préalable s'impose, et l'établissement d'un fichier complet des parcelles comme celui que nous avons réalisé pour Jehanster. Le travail sera beaucoup plus malaisé, car Ensival est à cheval sur deux juridictions — Theux et Verviers — et ces deux juridictions ont conservé un nombre décourageant de registres aux œuvres.

L'intérêt d'une telle entreprise est passionnant, lorsqu'on connaît la situation géographique de ce terroir qu'une voie romaine traverse et qui chevauche les limites de trois domaines antiques : Theux, Verviers et Petit-Rechain. Du résultat de la recherche dépendra peut-être la réponse qu'on pourra donner à la question suivante : les cadres topographiques des domaines carolingiens correspondent-ils au peuplement et au défrichement de l'époque, ou doivent-ils leur tracé à un état de choses antérieur ?

Notons enfin qu'Ensival a connu très tôt — dès le XVII^e siècle — une reconversion quasi totale à l'herbage.

III. Les origines domaniales et les institutions temporelles

Jusqu'à la fin du IX^e siècle, la plus grande partie du futur Pays de Franchimont constitue un « fisc » royal dont le centre est le « palatium » de Theux. Les origines de ce domaine sont certainement antiques.

Le pays est loin d'être le « désert » que certains ont cru, sur la foi des imaginations romantiques : en 827, en effet, nous voyons Louis le Pieux intervenir comme arbitre dans un conflit surgi entre les habitants du fisc de Theux et ceux des domaines de l'abbaye de Stavelot. Il s'agissait des droits d'usages dans une région forestière dénommée « Astanetum », qui semble bien être la Porallée, plateau couvert de fagnes situé entre La Reid, Remouchamps et Stoumont. Le diplôme délivré à cette occasion stipule que la jouissance des droits d'usage doit rester commune et indivise dans cette « forêt » et interdit à quiconque d'y défricher plus avant ou d'y établir des fermes (« ultra exstirpare et mansioniles facere ») ⁽¹¹⁾.

Nous verrons que deux églises existaient à cette époque ; Theux et Jalhay. Vers 862, Lothaire II, aux prises avec une féodalité naissante qui lui échappait, se vit dans la nécessité de donner en bénéfice à ses hommes des revenus ecclésiastiques à percevoir sur les terres du fisc, et notamment les dîmes et droits de collation des églises de Theux et de Jalhay. Notons en passant que si le droit de collation de l'église de Verviers échappa à cette sécularisation, c'est que Verviers n'était pas terre du fisc ⁽¹²⁾.

En 898, Zwentibold, inaugurant pour lutter contre le duc Régnier une politique anti-féodale que Othon poussera plus loin encore, fit don à l'église

(11) HALKIN J. et ROLAND C.G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. I, Bruxelles, 1909, pp. 73-75 (Commission Royale d'Histoire).

(12) HALKIN J. et ROLAND C.G., *op. cit.*, pp. 81-86.

de Liège du domaine de Theux⁽¹³⁾. Jalhay en fait certainement partie avec Sart et Spa, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, les droits de collation et les dîmes y avaient été aliénés par Lothaire II.

En 915, Charles le Simple ajoute à cette donation le « jus forestense », qui comportait le droit de chasse, les droits de justice en cette matière avec la perception des amendes comminées de ce chef⁽¹⁴⁾. Effectivement, nous constatons, dès que les archives commencent à parler, que le Haut Forestier de Franchimont et les forestiers de Theux, Spa, Sart, Jalhay et la Porallée sont des vassaux de l'évêque. Ils disposent d'une partie des amendes et de divers fiefs fonciers⁽¹⁵⁾.

Mais le « jus forestense » ainsi donné en 915 s'exerçait sur un territoire beaucoup plus vaste que le fisc de Theux, puisqu'il englobait le site du futur château de Limbourg et s'étendait du ruisseau de Soumagne à la Warche et à l'Amblève, de la Gileppe et de la « via Mansuarisca » à la fontaine de Noidré, au-delà de Louveigné. En 1388 et encore au XVI^e siècle, les habitants de tout ce territoire, réserve faite de la partie stavelotaine, auront sous certaines conditions la jouissance commune de leurs pâturages respectifs⁽¹⁶⁾. Nous pensons qu'il s'agit là des traces de droits exercés jadis dans le cadre d'une antique circonscription.

Avec cette donation, ce sont les derniers droits de justice que le souverain abandonne aux évêques : Notger peut venir, et l'Eglise Impériale.

Vient le XII^e siècle et les réformes monastiques : l'abbé de Stavelot Wibald dresse la liste des biens de son église, nous apprenant ainsi à peu près tout ce que nous savons sur ce qu'elle a possédé et perdu⁽¹⁷⁾.

La lutte entre les papes et les empereurs décide le Chapitre de Saint Lambert à prendre ses précautions des deux côtés : ce sont les deux grandes chartes de confirmation de 1143 et de 1155. La première cite simplement Theux, la seconde Theux et Verviers⁽¹⁸⁾.

Entre ces deux dates, Verviers est venu s'ajouter aux possessions de l'église de Liège. Que s'est-il passé ?

Nous pensons que Verviers a appartenu un certain temps, au début du X^e siècle, à l'abbaye de Stavelot, à qui il aura été donné par quelque alleutier. L'avoué de l'abbaye, Adélar, premier comte de La Roche-Durbuy, en sous-inféoda l'avouerie à un de ses vassaux, ce qui explique que, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'avouerie de Saint Remacle à Verviers constitua un fief relevant de la prévôté de Durbuy⁽¹⁹⁾. Quant au domaine, il aura été rapidement donné en précaire, comme d'autres biens de l'abbaye, et le contrat ne fut pas respecté à la mort du précariste : Verviers fut tout simplement confisqué par

(13) BORMANS S. et SCHOOLMEESTERS E., *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. I, Bruxelles, 1893, pp. 8-11.

(14) BORMANS S. et SCHOOLMEESTERS E., *op. cit.*, pp. 14-15.

(15) PONCELET Ed., *Le livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck*, Bruxelles, 1898.

(16) A.E.Lg., *Chambre des Comptes*, reg. 71, f^o 280-282.

(17) HALKIN J. et C.G. ROLAND, *op. cit.*, p. 310.

(18) BORMANS St. et SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, pp. 66-68 et 74-76.

(19) LAGNEAU J., *Contribution à l'histoire de l'avouerie de Verviers*, dans *Archives Verviétoises*, n^o 45, 1950, pp. 265-269.

les héritiers. Il y eût d'autres cas semblables à cette époque, et les abbés laïcs tel le comte Régnier furent responsables d'autres aliénations aussi peu régulières ⁽²⁰⁾.

L'histoire de Verviers au Moyen Age est une énigme : nous avons simplement voulu poser ici quelques jalons. Mais de plus en plus nous croyons que l'explication est à chercher du côté de Stavelot et de Durbuy.

Au XII^e siècle également se place probablement la construction par les évêques de la forteresse de Franchimont ⁽²¹⁾. C'était l'époque où il fallait se défendre contre les maisons de Brabant et de Limbourg. A cette occasion, l'évêque créa un office nouveau : celui de Capitaine de Franchimont. Chef de la milice et représentant du prince, le Capitaine de Franchimont est à la fois le commandant de la forteresse et une sorte de « procureur du roi ». Ses prérogatives réduisent considérablement celle des avoués. Mais c'est un officier, et non plus un vassal. Signe des temps, et de l'autorité des princes...

Les institutions locales, Cours de Justice et Conseils des Communautés, devront faire l'objet d'une étude sérieuse. Nous avons essayé de jeter les bases de ce travail en déterminant le ressort des échevinages, leur statut — lequel n'est pas toujours très clair et en tout cas pas immuable — leur composition. Pour ce qui concerne les organes administratifs des Communautés — avec lesquels il faut étudier les Douze-Hommes, commissaires élus par la population pour défendre les droits d'usage auprès des forestiers, — leur origine est assez obscure, et leur développement tumultueux en fait tantôt une représentation populaire en lutte avec l'oligarchie locale, tantôt un simple organe de cette oligarchie. Parfois, les bourgmestres sont simplement cooptés l'un par l'autre et par les échevins, parfois ils sont élus par un collège de commissaires élus par les délégués des hameaux, à moins qu'on ne procède selon un de ces systèmes mixtes affreusement compliqués dont le Moyen Age était friand ⁽²²⁾.

L'établissement de tableaux présentant, dûment assortis de références, les institutions judiciaires et administratives des divers bans et communautés, des diverses époques, permet une vue synthétique des problèmes et suscite une foule de questions : pourquoi telle différence ? pourquoi telle évolution ? On peut aussi repérer, par ce moyen, les lacunes de notre information... et elles ne manquent pas !

Au sortir de cette enquête, nous avons la conviction que si nous connaissions bien la population, ses composantes, son mode de vie, nous verrions beaucoup plus clair. Et nous revenons alors avec courage vers le tas un peu effrayant de nos fiches démographiques...

(20) BAIX, *Etude sur l'Abbaye et Principauté de Stavelot-Malmédy*, 1^{re} partie : *L'Abbaye Royale et Benedictine (Des origines à l'avènement de saint Poppon, 1021)*, Paris-Charleroi, 1925, p. 110.

(21) DEN DOOVEN P., *Notice historique sur le château de Franchimont*, Verviers, 1945, pp. 12-14.

(22) DE LIMBOURG Philippe, *Organisation administrative de la Communauté de Theux*, dans le *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. 18, 1885, pp. 125-175. — FAIRON Emile, *Comment se sont formées et ont évolué les administrations communales du Marquisat de Franchimont*, dans le *Bulletin de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. 21, 1907, pp. 33-35 et 37-38.

IV. Les institutions ecclésiastiques

Les thèses de J. Brassinne concernant l'origine des paroisses⁽²³⁾ se sont à un simple examen attentif des documents connus de longue date, révélées extrêmement gratuites. Cet auteur ne fait qu'appliquer de haut et a priori la théorie d'Imbart de la Tour⁽²⁴⁾ : la paroisse primitive aurait succédé au domaine carolingien et en aurait conservé les limites, et le rang d'une église nous révélerait infailliblement son ancienneté. Une telle pétition de principe ne pouvait que le rendre aveugle aux évidences les plus claires des sources les mieux connues.

La paroisse de Jalhay, en particulier, démembrée de celle de Sart en 1573, possédait une église qui semble plus ancienne que celle de sa paroisse-« mère ». Elle remonterait à une époque qu'il faut placer entre 817 et 862. L'église de Sart n'en était, au début, qu'une simple chapelle. Au Moyen Age, le village de Sart connut un essor industriel remarquable, tandis que Jalhay, reste agricole et peut-être dépeuplé, faisait figure de hameau : l'église-mère, abandonnée, perdit ses droits et ne fut rétablie que comme chapelle filiale de Sart. D'autre part, rien ne prouve que la paroisse de Jalhay-Sart ait jamais été démembrée de celle de Theux⁽²⁵⁾.

Les démembrements de paroisses de l'époque moderne, que nous avons étudiés systématiquement, présentent un intrêt inattendu : les réformes préconisées par le Concile de Trente rencontraient les vœux des populations et se heurtaient à l'opposition farouche de la plupart des curés. Le même mouvement revendicatif mettait en cause la prétention des curés à la gestion exclusive des hôpitaux⁽²⁶⁾. L'étude de ces conflits où les religieux mendiants prennent fait et cause pour les populations pourrait nous apprendre beaucoup, à condition que l'on sache quelles personnalités, quels milieux sociaux, se cachent derrière les noms.

Les institutions de bienfaisance sont ecclésiastiques jusqu'en 1792. Leurs archives nous apportent de précieux renseignements sur la vie sociale : composition de la mambournie des pauvres, statut et revenus de celle-ci, nombre et qualité des personnes assistées, etc. Ici encore, nos tableaux synoptiques répondent à deux questions et en posent dix autres. Ici encore, la réponse est sans doute dans nos fiches démographiques...

Cette année, nous nous sommes bornés à dresser des listes d'institutions, de noms, d'attributions, le tout muni de références. Elles permettront la recherche, dans les actes de la pratique, de ces documents significatifs que nous aimerions publier.

Dans les tribulations de nos humbles églises de villages, c'est en effet toute l'histoire de l'Occident qui revit : l'organisation carolingienne attentive à la

(23) BRASSINNE Joseph., *Les paroisses de l'ancien Concile de Saint-Remacle*, dans le *Bull. de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. 14, 1919, pp. 267-352.

(24) IMBART DE LA TOUR, *Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du XIV^e au XI^e siècle*, Paris, 1900.

(25) Nous nous expliquerons à ce sujet dans un prochain article, car la démonstration de cette thèse dépasserait le cadre qui nous est imparti.

(26) A.E.Lg., *Staveloy-Malmédy, Abbaye*, liasse 429.

création de cadres ecclésiastiques locaux, la féodalité envahissante et les sécularisations, les réformes para-grégoriennes, les misères des XIV^e et XV^e siècles, la montée de la bourgeoisie et des notables paysans, le protestantisme et sa répression, l'exil en Allemagne de nombreux villageois, les guerres atroces du XVII^e siècle... On n'imagine pas à quel point l'histoire générale apparaît présente et vivante dans les souvenirs écrits du terroir.

V. L'enseignement

Pour l'Ancien Régime, la moisson fut peu abondante. Nous avons acquis cependant la certitude que, depuis le XVI^e siècle tout au moins, il y avait des écoles dans tous les villages⁽²⁷⁾, que les XVII^e et XVIII^e siècles connurent un effort sérieux dans ce domaine, malgré les conditions parfois dramatiques où les populations devaient vivre et travailler. La grosse majorité des habitants savaient signer⁽²⁸⁾, ce qui ne veut pas nécessairement dire lire et encore moins écrire, bien entendu. Les écoles n'étaient fréquentées que l'hiver, lorsque les enfants n'étaient pas requis à la garde des troupeaux. L'enseignement était généralement mixte, et parfois des maîtresses d'écoles s'occupaient spécialement des filles. Le « marlier » donnait la classe, et en rétribution il était logé gratuitement par la communauté des habitants. Les sous-maîtres ne recevaient que la gratification tarifée des élèves. Nous ne savons si les indigents étaient instruits gratuitement, mais c'est probable.

La période française ne fut guère brillante : les intentions étaient généreuses, mais on manquait de maîtres et les populations semblent avoir été hostiles à la philosophie que le pouvoir voulait diffuser par le moyen des écoles. Le curé, le cabaretier, le charron instruisaient vaille que vaille les enfants, et... beaucoup oublièrent le chemin d'une école épisodique, lointaine et parfois mal tenue. La loi imposa de recevoir gratuitement un élève sur quatre, ce fut le seul progrès. Et encore, il n'est pas sûr qu'il y ait eu quelque chose de changé. En 1815, on estime à 60 % la proportion des enfants qui passaient par l'école. Ce devait être un peu moins que sous l'Ancien Régime.

Le gouvernement du Royaume des Pays-Bas organisa l'inspection et — théoriquement... — la formation des maîtres. En pratique, rien ne changea. Il fallut attendre la loi de 1842 pour qu'un mouvement sérieux ce produise : on organise des écoles dans chaque commune, on trouve des maîtres, généralement autodidactes, les inspecteurs inspectent et réunissent des conférences pédagogiques mensuelles. Pour la première fois, les archives nous permettent de prendre contact avec la réalité humaine quotidienne de l'enseignement rural : le Journal

(27) A.E.Lg., *Cures*, Archives provenant de l'église Saint-Remacle à Verviers, non encore cataloguées. *Inquisition*, reg. I, f^o 10. — A.E.v. de Lg., *Visitationes Condrosii*, F. II, - (1698-1754), f^os 22^{vo}-23. — DE LIMBOURG Ph., *L'organisation administrative de la Communauté de Theux*, dans le *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. 18, 1885, p. 162. — MARÉCHAL M., *Histoire de l'enseignement dans la Commune de Polleur*, Stembert, 1907, p. 15. — DEN DOOVEN Pierre, *L'instruction au pays de Franchimont*, Verviers, 1945. — GEORGES F.X., *Notice historique sur la paroisse de Spa*, Verviers, 1897, p. 8.

(28) MICHOEL F.A., *Histoire du ban et de la commune de Sart*, (Manuscrit déposé à la Maison Communale de Sart), p. 78.

—registre aux correspondances et procès-verbaux des conférences pédagogiques— de l'instituteur J.H. Gouders, de Sart-lez-Spa, est un document passionnant⁽²⁹⁾. C'est tout ce petit monde scolaire qui revit, élèves et maître, parents et inspecteur cantonal, collègues proches ou lointains. C'est l'esprit de l'enseignement, l'éthique profondément humaine du maître, un dévouement sans bornes, un bon sens vigoureux, une bonté inépuisable. Nous connaissons les programmes, les manuels, les méthodes pédagogiques.

Les instituteurs rencontraient des difficultés énormes du fait des parents, souvent peu convaincus de la nécessité de l'instruction. Le moindre déplacement — pour les conférences pédagogiques par exemple — prenait l'allure d'un voyage. La fréquentation de la misérable bibliothèque cantonale de Spa était fort malaisée. Ajoutons des détails surprenants aux yeux de nos élèves : la fabrication de l'encre par l'instituteur lui-même, par exemple...

Nous y trouvons aussi un grand souci de collaboration entre l'inspecteur et les instituteurs, le désir, parfois exprimé en des termes singulièrement modernes, d'un enseignement concret. Mais la manie de l'analyse et des formules sévit avec une innocence désarmante, comme aussi le ton moralisateur. Chez certains instituteurs — pas Gouders, il faut le reconnaître — nous trouvons aussi, poussé jusqu'à la caricature, l'endoctrinement politico-social...⁽³⁰⁾

L'enseignement secondaire a déjà fait l'objet de recherches qui datent un peu. Nous avons dépouillé cette année les archives du Collège Royal, devenu Ecole Industrielle et Commerciale, puis Industrielle et Littéraire de Verviers.

Nous retirons de ces recherches la conviction qu'il serait très intéressant de mettre à la disposition des collègues, surtout des professeurs d'écoles normales, des documents bien choisis concernant l'histoire de l'enseignement et des écoles. Non seulement des textes de théoriciens, mais des tranches de vie...

VI. L'archéologie

L'étude archéologique du Pays de Franchimont est relativement très avancée. Des travaux récents et sérieux font le point et esquissent déjà une synthèse satisfaisante des nombreux articles et rapports de fouilles plus anciens et plus délicats à manier. Les Archives Photographiques du Royaume possèdent une documentation remarquable bien que fort inégale et nos travaux des précédentes années sont venu clarifier certains problèmes.

Une équipe d'élèves a entrepris la constitution d'un répertoire qui se voudrait exhaustif dans le but bien précis de sauver les monuments et vestiges que la transformation rapide du paysage condamne à brève échéance à la destruction et à l'oubli. En effet, si de nombreux articles signalent et étudient les monuments et les trouvailles, ils se trouvent dispersés dans de nombreuses publications parfois confidentielles, quand ils ne sont pas restés manuscrits. Il nous a semblé indispensable de réunir ces matériaux par communes et par époques, en mentionnant chaque fois les références, bien sûr, mais aussi le résultat des vérifications faites sur le terrain.

(29) A.E.Lg., *Communes, Sart*, reg. 63.

(30) Voir en annexe le document n° 4.

Le travail ne peut attendre : le paysage se transforme à vue d'œil, les monuments disparaissent, les points de repère aussi et, à brève échéance, il deviendra extrêmement hasardeux de vouloir retrouver les cadres matériels de la vie d'autrefois. De plus, de nombreux travaux publics et privés en cours ou en projet fournissent une occasion unique et ultime de vérifier telle ou telle fouille ancienne, de contrôler telle ou telle hypothèse. Il faut que l'archéologue soit sur place au bon moment, car la Belgique est un des derniers pays du globe à n'offrir aux vestiges archéologiques aucune protection légale d'aucune sorte. Nous avons personnellement assisté l'an dernier, dans une de nos plus vénérables églises de Liège, à un exemple révoltant de cette incurie : une coulée de béton faite à même d'anciennes sépultures, recouvrant murs, squelettes, tout, sans qu'aucune observation n'ait pu être faite, sans que la moindre photo n'ait pu être prise.

Nous croyons que les recherches entreprises auront donné à nos élèves le sens de leurs responsabilités dans ce domaine.

Mais il est une autre utilité. Dans de nombreux cas, les rapports de fouilles menées au XIX^e siècle avec les moyens et les préoccupations de l'époque, par des amateurs plus ou moins avertis, ne localisent les trouvailles que d'une manière fort vague, au moyen de repères que la transformation du paysage a fait disparaître ou menace à brève échéance : « dans la prairie de Monsieur X », « en creusant les fondations de la villa de Monsieur Y », ou « à un jet de pierre du chemin qui conduit à Z ». Il faut, sans perdre de temps, transformer quand c'est possible ces indications nébuleuses en une croix catégorique portée sur le plan cadastral. Il faut savoir à quel endroit précis telle route à construire, telle tranchée à creuser rencontreront sans doute les mêmes vestiges ou leur prolongement.

Parfois, l'occasion s'est présentée de compléter l'inventaire : une de nos élèves a révélé l'existence, dans la petite chapelle de Wayai (Sart-lez-Spa), de plusieurs jolies statues en bois du XVI^e siècle, et d'une porte en bois très ancienne dont les fragments sont devenus des marches de l'escalier de la tour de Sart... Des pièces d'orfèvrerie également, des bornes d'époque incertaine gravées de chiffres romains et plantées à des distances inégales, aujourd'hui tout au moins, le long de l'antique chemin de Theux à Verviers. Une autre a repéré rue Grand'Ville, à Ensival, au cours de travaux de terrassement, un ancien pavé ou fort empierrément en galets roulés à près de deux mètres en-dessous du niveau de la chaussée actuelle. Les vestiges d'exploitations minières à Hélicy, **commune de Polleur**, particulièrement, des restes d'usines, d'installations métallurgiques, relevés soigneusement, inventoriés, photographiés, portés sur la carte, permettent de recouper, d'interpréter et de compléter les renseignements que nous apportent les archives et sont indispensables à une reconstitution correcte de l'évolution économique de la région. La toponomie, ici, nous fut d'un précieux appoint.

Certaines découvertes particulièrement inattendues nous ont laissé un souvenir qui n'est pas près de s'émousser : en examinant par hasard une étable de Jehanster, nous avons eu la surprise d'y reconnaître presque intacte — et totalement oubliée ! — une ancienne église Louis XIV, avec des stucs d'époque et, soigneusement remisee au fenil, la croix qui la surmontait jadis...

Il existe d'ailleurs une autre forme d'oubli : celui des manuscrits et des publications confidentielles. A la fin du siècle dernier, Comhaire dégagée de la tourbe, non loin du village de Hockai, les substructions de l'ancien « hôpital » de Cockaifagne : un édifice d'une importance inattendue — 300 m² — puissamment bâti et comportant une chapelle pavée de galets posés verticalement. Tout le souvenir qui subsiste de ces fouilles, c'est une page d'un unique manuscrit...

Conclusions

D'autres secteurs ont encore fait l'objet de nos recherches, dans le même esprit et avec plus ou moins de bonheur : la bienfaisance publique, par exemple, ou les industries locales. Nous nous proposons de publier ultérieurement l'essentiel de ces travaux.

Qui trop embrasse...

Notre travail ne sera pas perdu si, considérant ce qui a été fait jusqu'à ce jour comme un inventaire critique indispensable doublé d'une approche de certains problèmes-clés, nous nous attachons désormais à l'étude de deux ou trois villages choisis en raison de considérations bien prosaïques : par exemple la facilité avec laquelle leurs archives peuvent être intégralement dépouillées...

Nous espérons être en mesure, alors, de fournir à nos collègues de la région un dossier de documents qui leur permettra d'enseigner, pour toutes les époques, une histoire plus vivante, plus humaine et plus vraie.

Documents

1

CONTRAT PASSE ENTRE LE SEIGNEUR DE JEHANSTER
ET LES EXPLOITANTS DES MINES DE FER DE HELIVY

6 juin 1374

ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE, *Greffes scabinaux*,
Jalhay, n° 207, f° 10.

Item est ilh assavoir que tous les ovriers desseur escripts se sont accordeis à Messire Thiri que tous les ovraiges qu'ilh feront ou font en Helivier, ilh en doivent rendre et paier à Messire Thiri pour chascun ovraige dont ilh en livreront en la vilhe de Polleur 8 trentines de fers anchis et avant qu'ilh poissent nulles des dictes mines vendre ne departir.

Et en cas qu'ilh ne parveneroient ale somme de 15 charrées de mines, ilh

(31) CORNET G. et STRAET H.C., *La préhistoire au pays de Verviers*, dans le *Bulletin de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. 47, 1960, pp. 13-50. — PUTERS A., *L'architecture privée dans la région verviétoise*, dans le *Bull. de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. 33, 1940-1944, pp. 9-57 ; t. 36, 1948 ; t. 44, 1957, pp. 205-256 ; t. 48, 1961, pp. 5-97.

(32) Les archives photographiques de l'Institut National du Patrimoine Artistique nous ont été d'un précieux secours. Nous espérons pouvoir y apporter de substantiels compléments pour les communes étudiées.

porroient lassier à Messire Thiri chu qu'ilh en aueroient jetteit et departit del ovraige.

Et se ilh voloient prendre les mines dont en paieront ilh pour chascune fosse qui ale somme des 15 petites charrées ne parvenroient, et dont ilh perdroient les mines, une poisse de fier, anchois et avant qu'ilh peussent le veu des dictes mines.

Et aussis doivent les dis ovriers à Messire Thiri et à ses gens, pour chascun ovraige qu'ilh feront, $\frac{1}{2}$ stier de vin.

Et à ches covens faire furent presens comme arbitre et tesmoings : Lorens del Falise, Wilheames ses freres, Jamoye de Polleur, et Henrekeals Nerebarbe.

Fait en l'an 1374, 6e jour en moys de joing.

2

REVENUS DE LA DIME DE JEHANSTER POUR LES ANNEES 1675 ET 1676

ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE, *Greffes scabinaux*,
Jalhai, n° 211, f^{os} 116-117vo.

6 décembre 1676

(analyse)

1675

avoine :	57 stiers	vendus	32 patars le stier	
blé :	10 $\frac{1}{2}$		30	(« mauvaise denrée »)
seigle :	5		4 fl. 10 p.	
orge :	18		18 fl. de Brabant le muid	
pois et fèves :	1 $\frac{1}{4}$		5 fl. le stier	
paille :	418 gerbes		10 fl. de Brabant le cent	
chanvre et lin :			pour 20 patars	
foin :			pour 11 patacons	

1676

avoine :	43 stiers	vendus	25 patars le stier à Jehanster	
blé :			26 patars le stier à Verviers	
seigle :	17 stiers		16 florins le muid de 8 stiers	
orge :	1 muid		3 florins le stier	
pois et fèves :	6 stiers		40 patars	
paille			30 patars	
chanvre et lin :	314 gerbes		2 patars pièce	
foin :			5 patars	
			7 $\frac{1}{2}$ patacons	

3

AFFECTATION DU SOL TENU PAR LES « MASUIRS », DANS LA SEIGNEURIE DE JEHANSTER EN 1374 ET 1545

ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE, *Greffes scabinaux*,
Jalhay, n^{os} 207 et 208. Superficie totale de chaque catégorie,
exprimée en mesures agraires modernes.

Terres :	93 Ha. 95 a. 03 ca.	52 Ha. 27 a. 42 ca.
Prés :	52 Ha. 97 a. 82 ca. ⁽³³⁾	73 Ha. 56 a. 17 ca.
Jardins :		10 Ha. 08 a. 21 ca.
Total :	146 Ha. 92 a. 85 ca.	147 Ha. 43 a. 73 ca.
Bois, taillis, etc. ⁽³⁴⁾		276 Ha. 79 a. 07 ca.
Total :		423 Ha. 79 a. 07 ca.

4

LEÇON DONNÉE LE 22 OCTOBRE 1862 LORS D'UNE CONFÉRENCE
PÉDAGOGIQUE A PEPINSTER

ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIEGE, *Communes, Sart*,
reg. 63, à la date.

Point de départ ; texte extrait du manuel « L'ami des enfants » et intitulé :
« Les conditions sociales ».

Lecture du texte par l'instituteur, ensuite lecture de quelques phrases par
les élèves. Un entretien s'établit alors entre l'instituteur et ses élèves sur le sujet
de la lecture.

I. — *La Belgique n'a pas bien grande étendue. De combien de provinces
se compose-t-elle ?*

E. — *La Belgique compte neuf provinces.*

I. — *J'avais donc raison de dire que la Belgique n'est pas bien grande,
comparée à la France, qui a 88 départements. Quelle est la population de la
Belgique ?*

E. — *Quatre millions et demi d'habitants.*

I. — *Et la Prusse ?*

E. — *Quarante-cinq millions.*

I. — *Quoique la Belgique soit un bien petit pays, mes enfants, on y vit
cependant heureux. Pourriez-vous me dire pourquoi ?*

E. — *Parce qu'on y aime le travail.*

I. — *Oui, mes amis, les Belges sont laborieux, et celui qui aime le travail
aime l'ordre et a tout intérêt à ce qu'il soit conservé. Si une révolution venait
bouleverser la société, aussitôt, le commerce et l'industrie auraient à souffrir
considérablement et la masse ouvrière en serait la première victime. Un bon
citoyen doit donc contribuer au maintien de l'ordre et le désirer non seulement
pour son pays, mais aussi pour les autres nations. Car nous sommes même inté-
ressés à ce que la paix règne dans les autres pays. N'existe-t-il pas une contrée
où les conséquences désastreuses de la guerre civile se font ressentir même en
Belgique et dans les autres contrées de l'Europe ?*

E. — *C'est l'Amérique, qui fournit la plus grande partie du coton néces-
saire à l'industrie de l'Europe.*

(33) Nous avons l'impression que les jardins et cortils, qui paient le même cens que
les prés, sont compris sous cette dénomination en 1374.

(34) Les bois, taillis, fagnes, etc. font probablement tous partie de la réserve seigneu-
riale en 1374, c'est la raison pour laquelle ils ne figurent pas au rôle des cens seigneuriaux
à cette date.

I. — *N'est-il pas une ville de Belgique qui a surtout à souffrir de la pénurie de coton ?*

E. — *C'est Gand, dont les ouvriers sont plongés dans une profonde misère, l'industrie cotonnière étant la principale, sinon l'unique ressource de sa population ouvrière.*

I. — *Quelle autre contrée de l'Europe a beaucoup à souffrir pour la même raison ?*

E. — *L'Angleterre.*

I. — *Tous les citoyens sont égaux devant la loi. A d'autres époques, et notamment avant 1789, on divisait les hommes en différentes classes : les nobles, les bourgeois, les paysans. Toutes les terres appartenaient aux nobles et le peuple devait travailler pour les seigneurs. Aujourd'hui, les titres de noblesse sont purement honorifiques, ils ne confèrent plus aucun privilège. Quels sont les titres de noblesse ?*

E. — *Duc, archiduc, comte, vicomte, baron, marquis.*

I. — *Tous les citoyens sont égaux devant la loi. Cependant, n'en inférez pas qu'il devrait y avoir égalité, car il y a toujours eu cela : il y aura toujours des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des supérieurs et des inférieurs. Quelques insensés, qu'on appelle socialistes ou communistes et dont les intentions peuvent avoir été bonnes mais dont les théories sont absurdes, ont rêvé l'égalité sociale, qui n'est qu'une véritable utopie. Ils ont proposé le partage des fortunes entre toutes les familles. Mais supposé la réalisation de leurs projets : ce serait un partage à recommencer chaque jour. Car l'égalité des fortunes serait constamment dérangée, ne fut-ce que par les mariages, les naissances et les décès. En outre, ce serait bouleverser la société, car personne ne voudrait plus travailler, surtout se livrer aux travaux durs et fatigants. Supposé deux maîtres menuisiers dont l'un, assidu au travail du matin au soir, gagnerait deux ou trois mille francs par année, tandis que l'autre, ne travaillant que quelques heures par jour, gagnerait à peine de quoi vivre, serait-il juste que ce dernier eût part aux bénéfices du premier ?*

E. — *Evidemment non.*

I. — *L'égalité des Belges devant la loi consiste donc non pas dans le nivellement des fortunes, mais en ce que chaque citoyen, s'il a l'intelligence et les qualités nécessaires, peut s'élever aux plus hauts emplois civils et militaires, que les nobles aussi bien que les autres citoyens sont assujettis aux impôts, à la conscription, au service de la garde civique, qu'ils ont les mêmes droits devant l'autorité judiciaire, etc.*

F. LEMAIRE,
Ecole Normale Moyenne
des Filles de la Croix,
Liège.

INFORMATION PEDAGOGIQUE

L'UTILISATION DES TEXTES

Texte de l'exposé fait par Monsieur Martinal CHAULANGES, inspecteur général de l'enseignement secondaire français, lors de la journée pédagogique du 30 septembre 1965 à l'Athénée Royal de Saint-Gilles.

Je me placerai sur un plan tout à fait pratique et terre à terre peut-être : examiner avec vous diverses techniques susceptibles de nous apporter lumière et efficacité nouvelles. (Je dis « technique » quelque peu à regret, car je n'oublie pas que si la pédagogie est affaire de technique, elle est peut-être plus encore affaire de culture, de réflexion profonde sur la dialectique de la discipline enseignée ; affaire de don et d'enthousiasme personnels. Gardons cependant le terme commode de technique.) J'en examinerai seulement une ou plutôt, je vous livrerai quelques réflexions sur un de ces problèmes de méthodes : celui de l'emploi du document.

Problème majeur à mon sens de notre enseignement, car non seulement il intéresse la méthode et l'esprit propres à la recherche historique, mais il permet seul vraiment cette activité de l'esprit qui me paraît la condition nécessaire de toute pédagogie digne de ce nom.

Je ne m'occuperai pas des documents figurés. Seulement des documents écrits, des textes. Mais il va de soi que la plupart des remarques relatives à leur emploi demeurent valables pour les documents figurés, pour tous les documents.

I. Pourquoi faire appel aux documents, aux textes ?

La question peut sembler superflue, car l'histoire se fait avec des documents. Mais l'enseignement, à ce niveau, si assoupli qu'il soit, n'apporte-t-il pas en fait, à nos élèves de l'Histoire toute faite, des résultats, une traduction opérée par d'autres, traduction simplifiée, résumée, comprimée à l'extrême.

Je ne suis pas certain que beaucoup de jeunes élèves ne s'imaginent l'histoire comme quelque chose qu'on trouve tout fait quelque part, dans de gros livres sans doute, sorte de livres sacrés dont le professeur a l'accès, et où tout est consigné et rapporté une fois pour toutes, on ne sait par qui, on ne sait pourquoi, on ne sait comment.

Leur enseigner l'histoire sans qu'ils sachent ce qu'elle est, cela revient à parler, à gloser à propos de l'histoire et non pas à enseigner véritablement l'histoire. Le professeur d'histoire ne risque-t-il pas de se trouver un peu alors dans la situation du physicien qui apporterait résultats et formules sans réaliser d'expériences, ou du naturaliste qui étudierait la botanique sans faire observer les choses dont il parle, ou encore du littéraire qui livrerait des commentaires sur un auteur, sans rien lire et faire lire de cet auteur ? Ne convient-il donc pas en

partant du document, de quelques documents accessibles et bien choisis, d'approcher d'une méthode moins dogmatique, plus inductive, plus active et de donner, si modestement que ce soit, un aperçu de la façon dont se fait l'histoire ?

Dissipons tous malentendus. Il ne saurait être question de faire redécouvrir l'histoire, de transformer nos élèves en apprentis historiens, d'autant plus que l'arbitraire, voire le dogmatisme ne sont pas exclus complètement, même de séances consacrées à l'exploitation de textes, puisque c'est le professeur qui a choisi à l'avance les documents en tout petit nombre, et en fonction de conclusions prévues. Il s'agit beaucoup plus simplement, par un recours aux sources, par le contact avec quelques sources, par la pratique modeste mais bien conduite du document de vivifier notre enseignement et de lui assurer toute sa valeur de formation. C'est dire du même coup que l'exposé magistral conserve une part, parfois très importante, pour donner et ordonner les vues d'ensemble, dégager les liaisons, effectuer la mise en place d'une trame de faits, de rapports et d'idées sans lesquelles tout ne serait que pointillisme et confusion.

Est-il nécessaire d'insister longuement devant vous sur les divers avantages culturels de ce contact avec les documents ?

C'est d'abord une attitude d'esprit, des habitudes qu'ils permet de former. Il s'agit de donner le sens du témoignage, de l'authentique ; de former très tôt — dès l'école primaire dirai-je volontiers — l'habitude de distinguer entre un récit composé après coup, un récit de seconde ou de n-ième main, une glose en somme sur l'événement, et le témoignage direct contemporain, original.

On rencontre trop souvent, encore même dans nos classes d'enseignement secondaire, cette involontaire mais si regrettable confusion. J'assistais un jour à une leçon sur Philippe Auguste, roi de France ; la leçon achevée, le professeur annonce une *lecture*. « Nous allons faire une lecture. » Et la classe de se détendre, soulagée, rassurée, à l'abri désormais de toute interrogation indiscrete, attendant dans l'euphorie la sonnerie libératrice... Et le professeur saisit un gros livre tout neuf posé sur la table. Et il lit une page sur Philippe Auguste, une page bien écrite certes, qui s'inspirait de très près, de trop près, d'un passage d'un chroniqueur contemporain (du XIII^e siècle), Guillaume le Breton. C'était une page de l'histoire de France d'André Maurois...

Mais, sur toutes les tables et sur le bureau du professeur, il y avait le vieux manuel des élèves où se trouve le texte même de Guillaume le Breton, adapté en français moderne. Pourquoi ne pas lire le témoignage contemporain lui-même ? Et si on n'avait pas eu ce texte, pourquoi ne pas dire ce qu'on lisait ? (Oh, bien sûr sous une forme très simple avec de jeunes élèves.)

De grâce, par respect pour nos élèves, par respect pour l'histoire, par respect pour nous-mêmes aussi, allons toujours de préférence au document authentique, au témoignage direct et faisons la différence avec l'interprétation, avec la glose postérieure. Charles Péguy fait dire à Clio : *Je ne bois que de l'eau filtrée et qui a passé dans combien de filtres !* Ajoutons que la boisson ordinaire de nos élèves c'est de l'eau surfiltrée, surdistillée, dénaturée à force. Alors donnons-leur de temps en temps au moins l'occasion de boire à la source un peu d'eau fraîche et vivante, qui court sur les cailloux et qui reflète les arbres et le ciel.

Apprenons-leur à se méfier des déformations et des gangues scholastiques,

à s'affranchir de la superstition de ce qui est imprimé... Apprenons-leur, mais oui, au fond, à savoir lire leur journal plus tard.

Entraînons-les aussi — autre attitude d'esprit à former — à sentir la fragilité des témoignages eux-mêmes, la difficulté de savoir la vérité, en présence de récits ou de jugements divergents. Que de temps à autre, au cours de l'année, on leur donne occasion de prendre conscience de ce problème de la critique. Sous une forme simple peut-être, mais combien féconde, par exemple le rapprochement précis de deux documents ; les textes accessibles ne manquent pas : ainsi les deux versions de la bataille de Salamine, celle d'Hérodote et celle d'Eschyle, deux contemporains ; ou bien deux portraits de Robespierre, celui du Girondin Pétion et celui de Levasseur ; ou encore deux récits des journées de la révolution parisienne de juillet 1830, l'un par la duchesse D'Agoult, l'autre par le médecin Poumiès de la Siboutie.

Mais voici peut-être la plus grande difficulté de l'enseignement historique : apprendre à juger du passé non pas en fonction de nous-mêmes et de nos manières modernes de penser et de sentir, mais en fonction des conditions et des mentalités propres à chaque époque. C'est-à-dire donner le sens de la relativité. La pire déformation de l'histoire mal comprise ou mal enseignée (parce que mal comprise), c'est peut-être la tendance au jugement absolu, sans perspective, la projection brutale du présent dans le passé. Eh bien, la fréquentation même épisodique du document, l'écoute des voix et des réactions authentiques des hommes d'autrefois, avec leurs harmoniques sensibles, ce contact, cette plongée dans un monde différent, développe à coup sûr ce sens du relatif et l'aptitude à la compréhension humaine, limite le risque d'anachronisme et de fausseté de jugement ; l'enseignement historique par les textes n'aurait-il que cette vertu, cela suffirait, à mon sens, à le justifier et à le promouvoir.

Mais il possède un autre avantage incomparable : celui de former, autant que l'esprit, l'imagination et la sensibilité.

« *L'intelligence pure, écrit Sainte-Beuve, est une lune morte. C'est elle qui désole les paysages qu'elle éclaire.* » Je n'arrive pas, pour ma part, à considérer comme entièrement valable un enseignement historique purement intellectuel qui ne ferait pas appel à l'imagination et à la sympathie. A cet égard, le choc affectif du document est irremplaçable. Irremplaçable, cette voix authentique et humaine qui monte au fond des âges. Si on sait la faire écouter bien entendu, créer l'atmosphère d'abord, très bien lire, commenter sobrement, faire de la présentation d'un texte un des moments solennels, un de ces instants de silence et de communion, un des sommets inoubliables de la leçon. Si on sait faire cela, l'histoire sera ce qu'elle devrait être d'abord, pour des enfants et des adolescents, la plus belle des invitations au voyage. Voyage dans le temps comme la géographie devrait être une invitation au voyage dans l'espace.

L'histoire ancienne d'abord ouvre cette porte du merveilleux. Cette histoire de l'enfance de l'humanité intéresse l'enfance tout court. Quelques beaux passages de l'Illiade et de l'Odyssée auront certainement plus de puissance évocatrice qu'un exposé sur la civilisation homérique. Nous ferons visiter Babylone avec Hérodote. Nous suivrons la chevauchée d'Alexandre avec Plutarque. Nous lirons des passages d'Hésiode et d'Aristophane au lieu de parler du paysan grec en résumant ou en développant un paragraphe du manuel. On le verra alors

ce paysan de l'Attique avec son bœuf, son esclave et sa femme, dans son logis étroit qui sent la fumée, les moutons et le marc d'olives. On évoquera son existence laborieuse et frugale avec ses outils, ses travaux, son menu de pain d'orge, de figues et de laitage. Nous ferons partager sa peine après les guerres, après celle du Péloponnèse surtout, quand les Spartiates coupèrent ses oliviers, quand il mourait de la famine et de la peste, sous les tentes, derrière les Longs Murs.

Ecoutez Aristophane, dans la « Paix ». Un accent tout moderne et humain ; on croirait entendre Cyrano haranguant ses Gascons attendris au siège d'Arras.

« Souvenez-vous, mes amis, de cette heureuse vie que la paix vous donnait autrefois. Souvenez-vous de ces beaux paniers de figues sèches ou fraîches, des myrtes, du vin doux, et des olives que nous avons tant pleurées. »

A d'autres époques, à toutes les époques, il ne manque pas de textes où trouver ce parfum de vécu, ces traits pittoresques suggestifs ou poétiques qui lancent l'imagination. Que de savoureuses notations relatives aux mœurs, aux habitants, au langage ! A côté de l'intérêt intrinsèque du document, du renseignement qu'il nous apporte, ne négligeons pas toujours l'expression, l'atmosphère, ces harmoniques frémissantes de vie concrète et de poésie.

Allons plus loin. Par sa puissance de suggestion, le document authentique permet de sensibiliser les élèves sur un aspect trop négligé de l'histoire, la vie profonde des masses, le travail et la peine des humbles.

Sur les grands personnages, sur les premiers rôles, sur les grands événements, l'histoire nous renseigne à peu près. Mais le peuple, cet acteur essentiel magnifié par Michelet, le peuple dans sa texture, dans le tissu de sa quotidienne existence, nous le connaissons peu ; la tradition scolaire du moins lui accorde une attention bien restreinte. A vrai dire, l'ombre des pyramides et du Parthéon, la rumeur des guerres du Péloponnèse nous cachent trop la vie des simples mortels, les foules suantes sous le soleil d'Orient, les gestes des gouvernements laissent peu de place aux humbles vies de peine et de misère. Certes, ces humbles vies ne donnent guère lieu à relations écrites. Mais voici des inventaires après décès, des contrats de mariages, des livres de raison, des tableaux de salaires, des actes de rémission, des registres de baptêmes, de décès.

Autant de documents passionnants à commenter, même brièvement, associés par exemple à des gravures du temps représentant des scènes du travail ou des divertissements. Ils éclairent vivement l'existence journalière d'une époque... Bref, si nous voulons rompre parfois avec l'histoire officielle, avec l'histoire empanachée et endimanchée, si nous voulons présenter un peu aussi l'histoire de tous les jours de la semaine, celle des travaux, des joies et des peines des humbles, une fois de plus allons aux documents, aux textes.

II. Comment utiliser pratiquement les textes ?

Voici sous une forme bien dogmatique dont je vous prie de m'excuser, simplement quelques règles d'expérience, — je serais tenté de dire quelques règles d'or... que j'ai l'habitude, ou la manie, de proposer.

D'abord des *textes peu nombreux par séance* ; des textes courts, vraiment significatifs et accessibles. Il vaut mieux deux ou trois textes bien choisis et

exploités, un seul même, et concentrer l'effort sur l'essentiel d'une question, plutôt que de nourrir l'ambition vaine d'être complet et exhaustif.

Ensuite, le *texte sous les yeux de chaque élève*.

Trop souvent, le document demeure l'apanage exclusif du professeur. Extrait solennellement de sa serviette, pour une divulgation rapide, il y rentre aussitôt, tel un objet sacré produit pour le rituel des grands jours, c'est-à-dire une fois l'an, mais sur lequel des yeux profanes ne doivent se poser. Dans ces conditions, toute compréhension, tout commentaire, tout souvenir même demeurent impossibles. Aura-t-on seulement retenu l'origine du document et son auteur ? Bref, autant en emporte le vent.

En principe, il convient que le texte soit présenté, puis lu, puis brièvement exploité en ses passages importants, chacun l'ayant sous les yeux. Certes, parfois, tel texte très court, d'intérêt surtout pittoresque, peut-il être simplement lu par le professeur. Mais, en règle générale, les textes d'histoire, soit sous forme d'exemplaires ronéotés, soit sous la forme de fascicules imprimés très maniables, me semblent devoir faire partie du matériel collectif de la classe au même titre que les gravures, les cartes de géographie, les collections de sciences naturelles. Mieux encore, il est souhaitable que les textes les plus importants, ronéotés ou analysés avec indications précises des références, restent dans le cahier de l'élève.

Autre malentendu à dissiper, je crois : l'emploi des documents exige, dit-on, beaucoup de temps et on ne peut y recourir que très rarement si on veut mener jusqu'à son terme l'étude du programme.

Une telle opinion me paraît reposer sur une conception peu correcte de l'emploi des textes au niveau de l'enseignement moyen.

On se sert volontiers de l'expression : explication de textes, qui me semble révélatrice et génératrice de malentendus. Il y a là un rapprochement erroné avec l'explication de texte littéraire. Les deux exercices sont très différents. A la différence de l'explication de texte littéraire, l'explication de texte historique ne s'intéresse pratiquement pas à ce qui relève de l'art d'écrire. Recherchant essentiellement une information, elle peut négliger à peu près tout ce qui ne concourt pas à la donner. L'exploration, fonction du renseignement cherché, se trouve ainsi souvent limitée à quelques points du texte. Si, en classe de lettres, l'explication d'un texte occupe en principe une séance entière, en classe d'histoire il est souvent possible et normal, à l'occasion même d'une partie de la leçon, d'extraire de deux ou trois documents bien choisis toute leur substance utile.

Autre confusion : l'expression explication de textes historiques est essentiellement valable pour l'enseignement supérieur. Mais au niveau de notre enseignement secondaire, l'explication historique ne saurait constituer une discipline particulière. Le document demeure pour nous un moyen d'information et son utilisation doit s'intégrer dans la conduite de la leçon qu'elle vivifie. C'est dire que, même dans le cas de séances spéciales délibérément consacrées à cet objet, l'exploration des textes sera menée assez vivement, allant droit à l'essentiel, résistant à la tentation de tout élucider et au souci louable, mais bien ambitieux de faire tout découvrir par les élèves.

Si en même temps, le professeur sait renoncer au cours magistral, intégral,

que les élèves s'appliquent à prendre en notes ; s'il sait exploiter plus largement le manuel (cet outil si fréquemment et délibérément ignoré), en utiliser les ressources si souvent négligées, les associer de manière souple et intelligente à son apport personnel ; s'il sait faire cela, il gagnera un temps très précieux, qu'il pourra avantageusement consacrer à l'examen et à l'exploration de documents.

Enfin, dernière suggestion ; le *document doit être en principe un point de départ* et non pas une récréation finale ou une confirmation a posteriori.

Trop souvent la lecture (non pas l'exploitation, la simple lecture) du texte est considérée comme une sorte de bouquet final de la leçon, un morceau de bravoure pour la bonne bouche, un supplément récréatif qu'on écoute pendant quelques minutes très mesurées après l'exposé magistral. Et fastes les jours où la sonnerie fatidique ne vient pas brutalement interrompre ce sacrifice tardif, cette douce concession aux exigences des recommandations officielles. Je n'ai pas besoin de souligner l'inefficacité et le non sens d'une telle méthode (ou absence de méthode).

Il arrive heureusement qu'on lise des textes en cours de séance mais ils apparaissent alors souvent comme des illustrations après coup, des sortes de confirmations de ce qu'on vient d'affirmer, d'exposer. Ainsi j'entends une leçon sur le mouvement urbain et les chartes urbaines au Moyen Age. On explique, on définit les divers types de charte, on analyse leurs dispositions les plus communes. Puis on lit deux extraits de chartes...

Est-il besoin d'insister ? Une telle lecture dont l'intérêt se trouve d'ailleurs défloré, ne peut donner lieu à un effort véritable de recherche et de réflexion, (tout au plus à un exercice de reconnaissance) ; elle n'est pas à sa place, elle aurait dû précéder et nourrir le commentaire, aboutir aux définitions...

Un enseignement historique vraiment formateur, une pédagogie vraiment active doivent en principe procéder d'une méthode d'allure inverse, c'est-à-dire inductive, — la conduite de la classe partant de l'exploration et du commentaire dirigé pour parvenir à une analyse ordonnée, à des conclusions, à une synthèse et à des perspectives élargies.

Mais peut-être le schéma, même rapide, de quelques types de séances, permettra-t-il d'éclairer un peu mieux ces divers aspects de mon propos.

Pour simplifier, je distinguerai quatre sortes de formules pédagogiques, quatre modalités de séances avec des textes : 1. La leçon construite à partir de documents ; 2. La leçon avec utilisation partielle de documents ; 3. La séance spéciale de travaux pratiques ; 4. Les séances de contrôle.

1. D'ABORD LA LEÇON CONSTRUITE A PARTIR DE DOCUMENTS

Les « Cahiers de Clio » en publient d'excellents exemples. Je me bornerai (sans entrer dans le détail de l'exploration des possibilités de motivation et de structuration) de suggérer quelques autres thèmes, d'en schématiser deux, donnant lieu à une méthode d'exploitation très différente.

Ainsi une leçon sur les Phéniciens. Le manuel fournit presque toujours une carte sur la Phénicie et la colonisation phénicienne, des reproductions de dessins, de bateaux. Il convient de prévoir en outre trois fonds de carte : 1. Le vieux monde : Europe, Afrique, Asie antérieure ; 2. Bassin méditerranéen et

Asie antérieure ; 3. Site de Tyr, et enfin une échelle chronologique très simple. Echelle du temps et fonds de carte seront garnis à mesure que se déroulera l'entretien. Celui-ci peut-être centré alors, pratiquement, sur le très beau texte du prophète d'Ezéchiel relatif à la richesse de Tyr, document contemporain, très souvent publié dans les manuels d'ailleurs. (*Tyr, courtier des peuples auprès des îles sans nombre, Tyr navire merveilleux de beauté, Tyr, riche et glorieuse au sein des mers.*) L'exploration de ce document peut fournir les éléments essentiels de la leçon ; le pays phénicien, le site de Tyr, sa richesse, son activité commerciale ; les principales relations d'échanges, la nature du trafic, etc.

Autre thème : les transformations économiques au XVI^e siècle après les grands voyages maritimes.

Il s'agit d'établir d'une part un fait : la montée générale des prix en cours du siècle, particulièrement dans la seconde moitié ; d'autre part, de tenter une analyse des causes du phénomène et de marquer ses conséquences essentielles.

Deux documents : d'abord une série de prix de denrées diverses et de taux de salaires qu'on peut trouver assez souvent dans les archives locales. A défaut, se servir d'un document plus élaboré, un tableau de prix et salaires établis à partir de documents originaux dans LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières en France* ou dans l'étude récente de Boulant et Meuvret pour le blé à Paris). Ensuite, un extrait du discours attribué au Seigneur du Haillan, disciple de Jean Bodin, historiographe de Charles IX sur « les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France ». Discours daté de 1574.

Le tableau des prix permet, si nécessaire, de fixer quelques notions simples sur les monnaies en usage, les mesures de capacité. A partir de ces données, on peut dresser rapidement une courbe arithmétique, faire une confrontation avec son ampleur et ses nuances essentielles.

Deuxième temps : l'explication. Le texte contemporain de du Haillan fournit les éléments de l'analyse de ces causes de cherté qu'il convient de dégager, de classer et de hiérarchiser (exercice intéressant et formateur).

Troisième temps : Un retour au premier document, mais sur le plan des salaires, permet d'établir une courbe dont le rapprochement avec celle des prix est particulièrement suggestif. On aborde ainsi le problème de la répartition de cet afflux de richesse, qui est bien évoqué dans le texte du Haillan, et on débouche sur les conséquences sociales et même politiques de cette évolution économique.

Bien d'autres leçons peuvent ainsi être construites, ou du moins centrées pour l'essentiel sur un ou plusieurs documents. J'en propose et en cite un certain nombre dans mon « Essai sur l'Histoire vivante » :

- a) La politique de Louis XIV à l'égard des Protestants ;
- b) Le despotisme éclairé au XVIII^e siècle ;
- c) Les routes et les transports au XVIII^e siècle ;
- d) Les Etats généraux de 1789 en France (trois extraits de cahiers de doléances, la relation de la journée du 5 mai par Gautier de BIAUZAT, une gravure d'époque) ;
- e) La condition ouvrière vers 1840 (avec les extraits de WUILLERM, *Enquête sur les manufactures* d'Adolphe BLANQUI, de MICHELET).

2. LA LEÇON AVEC UTILISATION PARTIELLE DES TEXTES :

C'est peut-être le cas le plus fréquent. Il est pratiquement toujours possible. Il s'agit de préciser un aspect, un fait, une notion particulière.

Une offrande expiatoire chez les Grecs ? Ouvrons l'*Œdipe à Colone* de Sophocle, écoutons le chœur dicter à Œdipe les modalités précises à respecter pour apaiser les Dieux.

Un triomphe romain ? Le voici magnifiquement décrit par Polybe quand il présente le triomphe de Paul Emile après Pydna (168 av. J.C.).

La légion romaine et la phalange macédonienne. Lisons l'analyse de Polybe qui compare les avantages tactiques des deux formations à propos des batailles de Cynocéphales et de Pydna.

La coutume des épices ? (les gratifications perçues par les magistrats et des détenteurs d'offices sous l'Ancien Régime ?). Voici un texte de 1507 (*Histoire de l'Auvergne*) qui nous donne la liste des épices offerts à l'élu Bayard à Montferrand.

Les notions de plébiscite et de candidature officielle sous Napoléon III ? Voici le texte de divers plébiscites. Voici la lettre d'un Préfet au maire d'une petite commune de Savoie recommandant au suffrage le candidat du gouvernement.

La politique étrangère allemande entre 1871 et 1914 et le tournant qui vers 1890 a marqué cette politique (l'abandon de la politique bismarckienne) prendra relief et vie par la lecture et l'analyse d'une page des mémoires de Von Bulow. La politique économique de la Russie stalinienne entre 1929 et 1939 s'éclaire certainement par la lecture et l'exploration d'un discours de Staline, par exemple sur les résultats du 1^{er} plan quinquennal.

3. LA SEANCE DE TRAVAUX PRATIQUES :

Au cours de séances de ce genre (s'il en existe encore dans les horaires ou si le temps dont on dispose permet quelquefois d'en organiser) on peut s'attacher à l'exploration plus fouillée d'un texte concernant un événement, un personnage, un problème particulièrement important sur lequel on tient à insister. Je me permets de signaler quelques exercices particulièrement formateurs. Ainsi l'examen critique de deux témoignages divergents, ou de deux jugements (par exemple les discours de Carnot et de Jaubert au Tribunat en 1804, contre et pour l'établissement du 1^{er} Empire napoléonien).

Ou encore l'exploration d'un document qui permet de recouper sous une autre optique les faits, les notions acquises par ailleurs. Par exemple après l'étude du régime de la 1^{re} Restauration en France (1815-1830), inviter les élèves à réfléchir sur un rapport administratif local relatif à l'enseignement, à l'organisation d'un Collège Communal en 1828. A travers ce document d'apparence banale, rapport de l'inspecteur d'Académie, apparaissent les liens étroits entre régime scolaire et régime politique et social, les tendances gouvernementales essentielles, l'anachronisme de l'enseignement traditionnel, la poussée de besoins nouveaux.

C'est aussi en de telles séances qu'on peut procéder à l'exploitation de documents qui exigent plus de temps et surtout des lectures préalables assez

longues, un travail de préparation et de mise en œuvre. Autant de travaux qui gagnent à être organisés par équipes et dont les résultats sont confrontés en classe, puis synthétisés et mis au point sous la direction du professeur.

Je pense par exemple à l'exploitation d'une lecture de la Dîme Royale de Vauban, ou de l'œuvre des Philosophes du XVIII^e siècle ou des Mémoires d'Outre Tombe ; ou encore à l'exploitation, sous forme de cartes et de graphiques, de tel tableaux statistiques officiels très suggestifs (ainsi la production du minerai de fer et du charbon en France en 1847 à rapprocher d'une statistique contemporaine).

4. ENFIN, QUATRIEME TYPE DE SEANCE :

L'interrogation orale ou écrite, la composition même, gagneraient si souvent à être conçues à partir du commentaire de documents. La réaction de l'élève sur un texte assez court, assorti de quelques questions précises permet tellement mieux de juger non seulement la mémoire verbale, mais l'assimilation, véritable et la compréhension. De même que le contrôle d'une leçon sur l'architecture Renaissance peut consister dans le commentaire d'une ou plusieurs photographies de monuments, de sculptures ou de peintures ; de même, au lieu d'exiger la récitation de l'œuvre de Louis XV ou de Bismarck, une épreuve plus stimulante et plus révélatrice ne consisterait-elle pas, par exemple, de solliciter à la réaction de l'élève devant l'appréciation de l'Abbé de Véri sur la France à la mort de Louis XV, ou devant un jugement de Gambetta sur Bismarck et son œuvre politique, dans une lettre adressée à Madame Adam vers 1875.

Je souhaite pour ma part, que des épreuves d'histoire aux examens et concours soient orientées davantage sur pareilles formules.

Pour finir une dernière question s'imposerait à notre examen :

Où trouver des textes ?

Je ne m'attarderai pas à tenter d'y répondre devant vous ; car j'ai la preuve et la conviction que vous disposez à cet égard d'une richesse d'informations et de ressources particulièrement enviables. Veuillez simplement me permettre, sur quelques points, de vous faire part en peu de minutes, des suggestions et conseils que j'apporte le plus souvent à vos collègues français.

Je conseille d'utiliser d'abord les ressources du manuel, des manuels ; elles sont précieuses, pratiquement toutes les collections publiant aujourd'hui des textes ; de s'abonner ensuite aux revues pédagogiques spécialisées (telles les « Cahiers de Clio », « l'Information historique » et « Textes et Documents »).

Je signale aussi l'existence de recueils de textes à usage scolaire. Il en existe chez nous au moins quatre séries : chez Dessain, l'excellente collection Gothier et Trous ; chez Delagrave une collection que je dirige ; une série chez Colin et une autre, sous forme de fiches, aux Editions Sociales.

Mais chacun peut aussi lui-même chercher sa provende, celle qui répond le mieux à ses goûts personnels et à l'esprit de son enseignement, celle dont il a, par conséquent, des chances de tirer le meilleur parti pour sa classe. Le professeur d'histoire ne peut pas ignorer les ressources des Archives, en parti-

culier des archives locales. L'organisation d'une collaboration, en vue de l'enseignement historique, entre archivistes et professeurs facilite et développe les recherches de documents. Dans presque tous nos départements, fonctionne un service éducatif des archives dont s'occupe, avec l'archiviste, un professeur d'histoire détaché à temps partiel. Les résultats sont inégaux, bien sûr. (Selon la personnalité des responsables et aussi selon leur plus ou moins grande stabilité dans ces postes.)

Certains départements ont publié déjà des recueils de documents pour l'enseignement historique. Ainsi le Puy-de-Dôme, département pilote, précurseur en ce domaine, où nous avons publié en trois volumes un millier de textes variés, classés et annotés. Ainsi d'autres publications en Anjou, en Alsace, à Toulouse, dans le Cantal ; d'autres en cours, par exemple en Avignon. J'encourage très vivement, partout où j'en ai l'occasion, ces publications par des équipes locales.

Mais j'engage non moins instamment les professeurs, au gré de leurs visites personnelles aux Archives, à glaner pour leur propre compte. Que les collègues peu initiés ne se découragent pas. Qu'ils commencent par les périodes contemporaines ou modernes où les difficultés de langue et d'écriture n'existent pratiquement pas. Qu'ils aillent même, par exemple à l'imprimé, à la presse des XIX^e et XX^e siècles. C'est passionnant. J'en fais souvent l'expérience au cours de mes tournées où je m'attache à prendre contact le plus possible avec les Archives départementales. En quelques heures, en feuilletant les journaux d'une période ou d'une année données, on peut réunir un petit ensemble d'échos, de nouvelles, de communiqués, de commentaires, de jugements, très révélateurs d'une époque et d'une atmosphère. Cette plongée dans le passé, ce prélèvement dans le vif, cette sorte de coupe-témoin ou d'instantané, présente beaucoup d'attraits et de profits, beaucoup de possibilités d'enrichissements personnels et pédagogiques.

Tout a été dit sur la vertu, pour notre enseignement, du document d'histoire locale. En particulier, après l'excellent article de M. Dugnoille dans les « Cahiers de Clio », je me ferai scrupule d'insister devant vous. Nous ne dirons jamais assez comme le rappelle M. Dugnoille, la valeur irremplaçable de ce choc affectif du document local. Nous savons tous combien dans une classe, l'intérêt, parfois un peu relâché, s'éveille soudain lorsqu'on évoque un événement local même très ancien ; il se produit un phénomène étrange ; comme si le rapprochement dans l'espace venait compenser l'éloignement dans le temps, le récit prend alors chair et âme ; l'histoire ne se déroule plus sur une scène lointaine ; le décor familier se dessine et se colore ; les protagonistes apparaissent ; ils portent des noms connus qu'on retrouve chez leurs descendants, dans la ville, dans le village, dans la classe ; ils parlent la langue du terroir... Tout s'anime.

Nous ne dirons surtout jamais assez qu'en exploitant des documents locaux, nous continuons et nous devons continuer à faire, et de la meilleur façon qui soit de l'histoire générale ou nationale. Car au fond, l'Histoire Générale n'est-elle pas en bien des domaines, faite d'une somme d'histoires locales ? Car l'utilisation bien comprise de l'histoire locale contribue à nuancer, à vivifier, à humaniser l'histoire générale.

Je pense qu'il y aurait inconvénient à étudier dans nos classes l'histoire

locale pour elle-même, en elle-même, comme une fin de soi. Les documents locaux me semblent, pour nous, professeurs d'enseignement secondaire, d'enseignement moyen, surtout intéressant à retenir dans la mesure où ils illustrent des faits, des notions, des aspects, des problèmes ayant signification et portée générales.

Au lieu de l'étude exhaustive des annales du passé local, dérivant vers la monographie, je préfère qu'on choisisse ce qui contribue à préciser, à éclairer, à vivifier l'histoire tout court, l'histoire que nous avons à enseigner et à faire comprendre, l'histoire qui peut souvent trouver appui particulier dans les documents les plus proches de nous, les plus familiers, les documents locaux. Ainsi avons-nous intitulé notre recueil de textes d'archives locales à usage d'enseignement, non pas l'Histoire d'Auvergne mais l'*Histoire vue de l'Auvergne*.

Quand on parle de textes pour l'enseignement de l'histoire, on pense évidemment surtout aux textes historiques proprement dits. Il existe cependant d'autres documents (auxquels nos professeurs ne songent pas souvent, trop habitués qu'ils sont aux cloisonnements scholastiques entre les disciplines) ; d'autres documents qui ont aussi réelle valeur historique si on sait les chercher et les exploiter. Ainsi les textes littéraires, ou plutôt certains textes littéraires.

Je sais la méfiance en quelque sorte congénitale de l'historien (peut être surtout des historiens de la génération précédente) pour le roman par exemple. Je sais que la création littéraire, qui est avant tout d'ordre subjectif et artistique, n'a point pour objet l'information exacte et objective. Il n'en reste pas moins qu'un écrivain reflète son époque et son milieu, que celui qui écrit son journal, ses mémoires, ou ses souvenirs, relate non seulement des impressions personnelles mais aussi bien des faits ou des jugements ayant valeur de témoignage contemporain. Peut-on contester cet intérêt par exemple au « *Mémoires d'Outre-Tombe* » ?

Il y a plus. Un romancier ou un auteur dramatique peuvent mettre en scène des milieux, des personnages, des événements observés ou vécus. Le théâtre de Beaumarchais et les romans de Balzac sont-ils négligeables pour l'historien ?

Bref j'incite nos professeurs, à ne pas négliger ces ressources documentaires. Et au moment où l'on parle, où l'on reparle des inconvénients des spécialisations précoces, de la dispersion des efforts, de l'écartèlement des esprits, de nos élèves entre les spécialistes, il n'est peut-être pas mauvais dans l'intérêt de l'enfant, de l'histoire et de la culture que l'historien, dans nos établissements, donne l'exemple et le ton...

Laissons de côté le roman historique, problème différent, délicat, qui exigerait une trop longue analyse.

On pense bien sûr aux grandes œuvres de l'Antiquité, à Eschyle, Aristophane, Virgile ; on pense aux écrits des philosophes du XVIII^e siècle ; mais il y a bien d'autres ressources. Ainsi « *Les mémoires d'Outre Tombe* » (que je citais il y a un instant) et qui nous apportent, non seulement sur Napoléon et les débuts de la Restauration, mais sur la haute société anglaise des années 1820-1825 des témoignages riches en pénétration, en couleur et en qualité. Dans Stendhal « *Le Rouge et le Noir* », mais surtout « *Lucien Leuwen* » on trouve maintes pages précieuses sur l'époque de la Restauration et le duel des deux

Frances. « *La Comédie humaine* » de Balzac représente pour l'histoire sociale, un document prodigieux dont on a pas encore découvert l'équivalent, ni établi l'information (ainsi que le montre Louis Chevalier dans un article de la « *Revue Historique* » de 1964). Balzac qui écrivait à Madame de Hanska en 1835 : « On commence à s'apercevoir que je suis plus historien que romancier », Balzac, dis-je, a érigé le témoignage littéraire à la dignité de témoignage d'histoire. Et quelle variété de témoignages ! « *Un début dans la vie* » par exemple apporte de précieuses indications sur les moyens de locomotion vers 1930 ; « *Le médecin de campagne* » évoque la légende napoléonienne en une scène célèbre et splendide, sous un éclairage à la Rembrandt, dans une grange du Dauphiné, la nuit, où un ancien « grognard » raconte aux paysans assemblés la version populaire de l'épopée impériale.

L'amie et correspondante de Balzac, Zulma Carraud, dans son livre « *La petite Jeanne* », décrit la vie quotidienne et besogneuse d'une vieille paysanne des années 1830. Dans la littérature de cette époque, ne négligeons pas George Sand et son « *Compagnon du tour de France* », ni surtout Eugène Sue et les « *Mystères de Paris* » où l'on peut puiser une foule de notations sur les humbles existences ouvrières. Plus tard, « *Jacques le Croquant* » d'Eugène le Roy évoque de manière aussi précise qu'émouvante la vie d'un paysan pauvre du Périgord. Citons encore Charles Péguy par exemple pour les débuts de l'école primaire des années 1880. « *Les hommes de bonne volonté* » de Jules Romains, l'œuvre d'Aragon ou de Roger Martin du Gard pour Paris à la veille de la première guerre mondiale...

L'histoire des pays étrangers s'éclaire et s'anime de même par certaines œuvres littéraires ; depuis « *Don Quichotte* » pour l'Espagne du XVI^e siècle, jusqu'aux romans de Gogol ou de Gorki pour la Russie des Tsars, en passant par Dickens pour la condition ouvrière vers 1830-1840 et Silvio Pellico qui nous donne non seulement le récit émouvant de sa captivité en Autriche, mais par exemple au cours de cette captivité, une scène d'amputation sans anesthésie. La découverte de l'anesthésie date de 1846. C'est je le dis en passant, un événement beaucoup plus important à connaître à mon avis, que les péripéties de tel ou tel ministères ou les détails de la guerre de Crimée. Outre l'intérêt documentaire qu'elle présente, cette scène romantique atteint une sublime grandeur.

« *Il y avait une rose dans un verre sur la fenêtre.*

Je te prie de m'apporter cette rose, me dit mon ami, après avoir subi l'opération.

Je la lui portai et il l'offrit au vieux chirurgien en lui disant :

Je n'ai pas autre chose à vous offrir pour vous témoigner ma reconnaissance.

Le vieux chirurgien prit la rose, et pleura. »

Un mot encore... Proche des textes littéraires, la chanson peut constituer aussi un document de valeur historique ; en particulier, la chanson populaire. Au-dessus de la grave rumeur des témoignages officiels, au-dessus du fracas des batailles, s'élève souvent une voix fluette, plus pure et cristalline, volontiers primesautière, celle de la chanson populaire qui chante les événements, l'heur et le malheur, nous en donne comme l'impression toute vive ; elle nous apporte non seulement une note d'atmosphère d'époque mais comme l'expression de l'opinion populaire, de ses réactions et des sentiments qui l'animaient. Ne négligeons pas ce témoignage quand il en vaut la peine. Des recueils ont été

publiés, en particulier celui en 4 volumes édité chez Gallimard, par Vernillat et Barbier.

Des chants de Croisade aux chants de Résistants, de la bataille de Marignan à la Carmagnole et aux couplets de Béranger ou de Pierre Dupont, sachons de temps en temps, faire entendre cette voix de la chanson.

En voici une pour clore et détendre ce trop long propos, je ne la chanterai pas (cela vaut mieux) j'en lirai le texte qui peut donner lieu, je crois, à une très intéressante et profitable exploitation en classe d'histoire. C'est une chanson satirique de l'époque de Louis Philippe, roi de France, qui stigmatise avec esprit les divers aspects du régime de la Seconde Restauration, du régime bourgeois, du système du « juste milieu ».

LE REGNE DES QUASI

<i>Au bout de la première année de notre</i>	<i>Nous avons eu quasi la guerre</i>
<i>[Révolution</i>	<i>Nous avons eu quasi la paix</i>
<i>On lègue à la France étonnée une quasi</i>	<i>L'Italie a péri naguère,</i>
<i>[restauration ;</i>	<i>Périssent Hongrois et Polonais.</i>
<i>Un prince quasi légitime et quasi sur</i>	<i>Sur le vieux drapeau de Jemappes,</i>
<i>[un trône assis ;</i>	<i>On voit quasi la fleur de lys,</i>
<i>Un grand conseil pusillanime, voilà le</i>	<i>On protège quasi les Papes,</i>
<i>[règne des quasi.</i>	<i>Voici le règne des quasi.</i>
<i>On a quasi trahi la France</i>	<i>Enfin depuis mil huit cent trente</i>
<i>Quasi trahi nos libertés,</i>	<i>Avec tous leurs quasi moyens,</i>
<i>Mais on répand en abondance</i>	<i>Qui n'a pas mille écus de rente,</i>
<i>Des rubans quasi mérités.</i>	<i>N'est plus qu'un quasi citoyen.</i>
<i>Les Anglais viennent nous voir en</i>	<i>Moi, d'un œil quasi prophétique,</i>
<i>[frères ;</i>	<i>Dans l'avenir quasi je lis.</i>
<i>Les Russes sont quasi nos amis,</i>	<i>Je vois rougir la république</i>
<i>On répand quasi les lumières,</i>	<i>D'un si long règne des quasi.</i>
<i>Voilà le règne des quasi.</i>	

Est-il vraiment utile, en dépit de notre tradition universitaire, de conclure ? Un mot seulement peut-être. L'emploi du texte n'est pas une panacée. Il n'est pas seulement et surtout une technique, j'y reviens et j'y insiste ; il est avant tout un esprit, qui doit animer, vivifier, promouvoir tout notre enseignement historique.

Technique nécessaire, mais bien loin d'être suffisante. Si en effet l'emploi des textes constitue à mon avis, le principe inspirateur, l'axe, et comme le massif central de notre pédagogie, il ne se conçoit pas sans les appuis, les renforts et les contreforts puissants d'autres techniques, dont je n'ai pas parlé, et dont chacun mériterait une analyse spéciale. Je pense en particulier à la nécessité de répartir, d'équilibrer, de choisir et de lier dans une si abondante matière ; à la nécessité d'assurer à chaque séance unité de thème et de structure ; au

souci permanent de simplicité et de précision (localisation chronologique et spatiale, échelle du temps et croquis historique) ; au problème du vocabulaire et du résumé (le résumé cet éternel débat, mais question de si grande portée, qui justifierait à lui seul peut-être une journée d'études) ; problème de la fixation et du contrôle des connaissances, et j'en passe !

Charles Péguy dans son admirable essai et pamphlet, « Clio », présente l'histoire comme une rapporteuse : « Eh bien oui, je suis une rapporteuse ou un rapporteur ; mais je ne rapporte pas la millionième partie de ce qui se passe, et dans ce millionième, je n'y comprends rien. » Disons, pour nos classes, le milliardième ; mais de grâce essayons surtout de faire comprendre quelque chose. Je demeure convaincu qu'un enseignement historique rénové par une conception plus saine de la valeur culturelle de l'histoire, par une élaboration pédagogique très attentive, par l'emploi intelligent du document, doit permettre d'assurer à notre discipline toute son efficacité et sa portée éducative. Ce faisant, nous contribuerons sans aucun doute, à lutter contre ce danger, ce fléau dirai-je, qui dépasse tellement le cadre scolaire et dont se désolait il y a 25 siècles le grand Thucydide : « *La plupart des hommes, disait-il, plutôt que de rechercher la vérité, préférèrent adopter des opinions toutes faites.* »

Martial CHAULANGES.

Y A-T-IL UNE CRISE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE? ET, S'IL Y EN A UNE, COMMENT Y PORTER REMEDE?

Texte de l'exposé fait par Monsieur Maurice Grubellier, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Metz-Nancy, lors de la journée pédagogique du 30 septembre 1965 à l'Athénée Royal de Saint-Gilles.

C'est avec joie que j'ai accepté l'invitation de M. l'Inspecteur Van Santbergen à venir vous entretenir aujourd'hui de l'enseignement de l'histoire, ou plutôt à venir m'entretenir avec vous de cet enseignement : joie de prendre un contact tout à la fois professionnel et amical avec des collègues belges ; joie aussi de parler de choses qui me tiennent fort à cœur, de vous proposer quelques idées, que vous trouverez peut-être aventureuses, dont nous pourrons, en tout cas, discuter librement dans quelques instants.

Je crois qu'il y a, en France tout au moins, (mais je serais étonné que ce soit en France seulement) une crise de l'enseignement de l'histoire. Les aspects extérieurs en sont assez familiers aux enseignants et aux historiens, à tous ceux surtout qui sont comme nous l'un et l'autre. La Société des Professeurs d'Histoire (la Société française, à laquelle j'appartiens) lance, depuis plusieurs années, des appels inquiets en vue d'alerter l'opinion publique et de l'associer à la défense de notre discipline, menacée par des restrictions d'horaire et des amputations de programme — c'est-à-dire, au fond, menacée par la concurrence d'autres disciplines que les pouvoirs publics estiment, sinon plus formatrices, du moins plus utiles, ou plus rentables, comme la physique ou les mathématiques, ou, à la rigueur, les langues vivantes. L'histoire ne sert à rien, disait Paul Valéry, voire est dangereuse ; vous vous rappelez : « *le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect humain ait élaboré...* » Et c'est bien ce que semblent penser des gouvernants de tendance technocratique. Jean-Luc Godard, tout récemment, dans son étrange film *Alphaville* nous offrait un symbole nouveau de cette déjà vieille peur de l'histoire qui toujours revient hanter les gouvernants : la société parfaite qu'on a voulu construire n'est parfaite que dans la mesure où ses membres ont perdu la mémoire de leur passé collectif ; Alphaville, comme la ruche ou la fourmilière, n'a pas, ne doit pas avoir d'histoire.

Oui, l'histoire apparaît de plus en plus, et aux chefs politiques notamment — c'est ce qui est fâcheux — comme disqualifiée. Mais, de cette disqualification, les historiens eux-mêmes ne sont-ils pas en partie responsables ? C'est le premier point que je voudrais examiner avec vous.

Vers la fin du XIX^e siècle (on peut discuter d'une telle date, qui est évidemment floue par nature), il est arrivé à l'histoire quelque chose de très grave, quelque chose à quoi on n'a pas pris garde pendant longtemps, dont quelques

esprits plus lucides ont fini par s'aviser, mais depuis trois ou quatre décades au maximum — je veux dire un SCHISME à l'intérieur du vaste domaine de l'histoire, un schisme entre l'*histoire scientifique*, qui devenait en quelque sorte l'apanage de l'Université, et l'*histoire académique*, que l'Université abandonnait au grand public, ou à un public cultivé mais non spécialiste. Je dépouille en ce moment la série de la *Revue des Deux-Mondes* de 1871 à 1914 : on ne saurait contester qu'il s'agisse là d'une revue destinée au grand public ; or, je remarque que, jusqu'en 1880 au moins, les historiens les plus réputés — Fustel, Renan, G. Boissier... — ne dédaignèrent pas d'y donner de très importantes, de très érudites contributions. Mais la coupure apparaît bientôt après 1880. Faut-il incriminer la concurrence de la *Revue historique* que venait de fonder G. Monod ? Plutôt qu'une cause, sans doute faudrait-il voir dans cette fondation un signe de l'esprit nouveau. Désormais, les historiens, jaloux d'être considérés eux aussi comme des savants, se retranchent dans leur spécialité, ou mieux dans leurs spécialités (au pluriel). Dans un petit livre publié en 1954 et intitulé *Le Temps de l'Histoire*, Ph. Ariès a dit cela avec toute la netteté souhaitable. Permettez-moi de vous citer ces lignes :

« Voici le fait essentiel : l'étude de l'Histoire a perdu le contact avec le grand public pour devenir une préparation technique de spécialistes isolés dans leur discipline. Les publications sont devenues de plus en plus « professionnelles », au sens où il y a une littérature professionnelle et technique. Les auteurs n'ont pas crainte de conserver dans leur rédaction définitive toutes les approches érudites de leurs recherches. Au contraire, ils se sont enfermés derrière une armure de critique savante comme pour se défendre des curiosités indiscretes. Ils ont exploré l'histoire des hommes sans penser à s'interroger sur l'intérêt que l'homme de leur temps pourrait y trouver. Bien plus, de cette indifférence, ils ont fait une méthode. »

Et Ariès ajoutait encore, cruellement :

« C'est ainsi qu'assez vite, les auditoires des professeurs (sous-entendu : ceux de l'enseignement supérieur) se réduisirent aux futurs professeurs (ceux de l'enseignement secondaire surtout, cette fois)... — un petit monde à part, bien clos, assez nombreux pour se suffire à lui seul, avec sa littérature, ses préjugés. »

Or, l'école et le lycée ont emboité le pas ; ils ont jugé, l'une et l'autre, qu'il était de leur devoir, de leur honneur, de suivre, à distance respectueuse, l'exemple donné par les maîtres les plus réputés. Je ne suis pas sûr qu'à le faire ils aient toujours eu bonne conscience. Je pense, par exemple, à ces instituteurs qui animaient les Amicales d'instituteurs et d'institutrices publics de France dans les premières années de ce siècle : ils auraient bien voulu eux aussi (les débats de leurs congrès en témoignent) être « scientifiques » comme on les invitait à l'être ; mais, au contact de leur modeste clientèle, ils sentaient, en même temps, que l'histoire qu'ils enseignaient devait être un élément de vie, un aliment pour la vie. Plus précisément, ils se demandaient s'ils pouvaient encore servir la France, et l'Humanité (car ces deux causes leur étaient également chères) et faire de l'histoire scientifique.

Si nous en avons le temps, il serait instructif d'examiner dans cette perspective certains des remèdes qui ont été proposés déjà à la crise de l'enseignement de l'histoire, tous valables et tous insuffisants. On a dit, par exemple, qu'il fallait

passer de l'*histoire-batailles* à l'*histoire-civilisation(s)* ; et rien ne serait plus vrai si, en réalité, on avait jamais fait une pure histoire-batailles (sauf, j'imagine, dans les écoles militaires) et si l'histoire scolaire des batailles n'était pas toujours aussi, en quelque manière, une histoire politique et diplomatique, et même une histoire des mentalités. On a dit aussi que les *méthodes actives* devaient venir relayer l'audition passive des leçons magistrales, que, par l'introduction du document, il convenait de faire la part la plus large possible à l'initiative de l'élève. M. l'Inspecteur général Chaulanges vous précisera tout à l'heure, avec sa grande compétence, tout le parti qu'on peut en effet tirer de l'étude méthodique des divers types de documents. Encore ne doit-on pas oublier que l'histoire, par nature, reste toujours *tradition*, communication d'un savoir organisé et j'ajouterais, organisé en fonction d'une expérience et en vue d'une action collective. On a imaginé, pour *personnaliser* notre enseignement, de faire cheminer l'esprit de l'enfant ou de l'adolescent du plus familier vers le moins familier, c'est-à-dire et plus concrètement d'aborder l'histoire générale par l'histoire de son village ou de son hameau, ou même de sa famille, pour le petit paysan, par celle de son quartier ou d'un métier caractéristique de sa ville pour le petit citadin... Et cela encore, cette saisie existentielle du passé (mais qui ne saurait aller sans une initiation parallèle et systématique aux cadres chronologiques et institutionnels généraux) mérite attention. Mais dans tous ces cas, à mon sens, on commet l'erreur de ne vouloir rien sacrifier d'une fidélité au positivisme historique qui s'est imposée au point qu'on ne songe plus à la contester. Je crains même qu'on ne se flatte alors de rapprocher l'élève de la pratique de l'historien professionnel, aux curiosités si diverses à la fois et si précises, attentif à toujours fonder ses affirmations sur des documents dûment critiqués. Prenons garde que l'on n'invite l'enfant à seulement singer les démarches de l'historien. Si l'enfant est seul devant un texte, une photo, un monument, il est dérouté, il ne sait pas ce qu'il doit regarder ; c'est la synthèse préalable de l'adulte, du maître qui permet de classer, d'expliquer ; l'élément se comprend par référence à un ensemble, au tout. L'échantillonnage risque de masquer le vrai visage de la culture.

Ce qui importe, me semble-t-il, au niveau de l'enseignement, est beaucoup moins de copier avec plus ou moins de bonheur la méthode du spécialiste, encore qu'il ne faille point en méconnaître le prix, que de rattacher le matériau éprouvé que fournit ce spécialiste aux préoccupations actuelles et vivantes qui sont, ou qui devraient être, celles de notre clientèle scolaire. Si l'élève à qui nous découvrons tel ou tel chapitre d'histoire n'a pas compris, ou du moins senti, qu'il est concerné, lui, personnellement, et aussi, lui, parmi les hommes de son temps, par cette histoire, maître et élève ont également perdu leur temps, soyons en convaincus. Il n'y a pas, pour notre enseignement, de plus sûr critère, ni de plus redoutable.

Telle m'apparaît la crise. Comment s'explique-t-elle ? C'est le second point qui nous retiendra. L'explication que je vais vous proposer est toute personnelle. Je vous la propose sans vouloir, certes, vous l'imposer. Ce n'est qu'un essai d'explication ; mais il commande les solutions que j'envisage et auxquelles nous tâcherons d'en venir assez vite — car l'heure commence à nous presser.

J'ai parlé tout à l'heure d'un schisme, un schisme entre deux forces d'histoire ou, plus profondément, entre ces deux impératifs éternels de l'histoire : la

VÉRITÉ et l'UTILITÉ, que la tradition des historiens depuis Thucydide ou Polybe, en passant par Guichardin et Machiavel, et par les historiens français du XVI^e siècle, si curieux, si novateurs, jusqu'à Guizot et Michelet, s'était toujours efforcé d'associer, ou plutôt s'était gardé de jamais dissocier. Leur histoire à tous était une histoire engagée, à la fois prise de conscience du courant qui entraînait la société de leur temps, et affirmation d'une volonté d'infléchir ce courant dans tel ou tel sens. Le XIX^e siècle finissant, en France du moins (mais on prétend que l'Allemagne, celle de Niebuhr et de Ranke, avait donné l'exemple, le mauvais exemple ; ce n'est pas faux, ce n'est pas entièrement vrai, non plus), le XIX^e siècle finissant et son école d'historiens positivistes crurent devoir privilégier la vérité, la vérité exclusivement, au besoin au détriment de l'efficacité. Non que jamais personne soit allé jusqu'à dire que l'histoire devait être inutile ; mais l'utilité qu'on lui reconnaissait se limitait à la connaissance désintéressée du vrai ou à l'acquisition de vertus méthodologiques : honnêteté intellectuelle, rigueur dans l'analyse, esprit critique aiguisé... Vous pouvez vous reporter au petit livre de Louis Halphen, un maître dont les leçons valaient mieux que les préceptes, *Introduction à l'histoire* ; il vous fournira le modèle d'une méditation sur l'histoire apparemment irénique, en fait étonnamment inadaptée à son temps, son temps qui dût être, si nous en croyons la date de publication, celui des persécutions nazies dont Louis Halphen était la victime.

Un helléniste français, Paul Pédech, dans une récente thèse de doctorat consacrée à *La méthode historique de Polybe*, analyse la formule *pragmatikè historia*, chère à son auteur, et nous assure qu'elle ne désigne pas un type spécial d'histoire mais l'histoire, par opposition aux généalogies qu'on donnait antérieurement à Polybe pour l'histoire ; car toute histoire est pragmatique, *utile et vraie* et, si l'on veut, *utile parce que vraie*. Enjambant les siècles, je rapprocherai, de cette exégèse d'un vocable-clé du grec Polybe, un propos du grand érudit bénédictin dom Jean Mabillon, que nous rapporte son disciple et collaborateur, dom Thierry Ruinart. Il n'est plus question ici d'utilité au sens strict mais de piété : qu'est-ce à dire sinon que l'utilité de l'histoire des saints de l'ordre bénédictin, ce ne pouvait être que de nourrir la piété des fils de saint Benoît, et de tous les chrétiens ? A des amis qui l'invitaient à freiner son zèle d'érudit, ce zèle qui s'avérait de plus en plus dangereux pour la tradition hagiographique de son ordre, ce zèle qui commençait même à faire scandale, le P. Mabillon répliquait : « *Quoi... on voudrait séparer la piété d'avec la vérité ? Peut-il donc y avoir contre la vérité une piété véritable et sincère ? Ou est-il permis d'en proposer une qui ne soit pas véritable* » Pas de piété valable qui ne se fonde en vérité ; pas de vérité non plus, dans l'ordre de la connaissance du passé religieux, qui ne doive viser à alimenter la piété : telle était l'opinion d'un des fondateurs de l'érudition moderne ; elle mérite bien quelque attention de notre part.

Si le terme d'utilité risque de vous choquer, j'y substituerai volontiers celui de *service* : l'histoire m'apparaît comme un service, beaucoup plus que comme une science — l'enseignement de l'histoire, en tout cas. Et ce que nous faisons ce matin ensemble, ou tentons de faire, n'est-ce pas de découvrir le sens et le service de notre métier de professeurs d'histoire ? J'aimerais aussi vous renvoyer à un très beau texte — quoique assez difficile de forme — du philosophe Paul Ricœur, *Objectivité et subjectivité en histoire*, que vous trouverez dans son

recueil *Histoire et Vérité* : il y oppose à une mauvaise subjectivité, qui peut affecter parfois les dehors de l'objectivité, une *bonne subjectivité*, qui est découverte, reconnaissance des valeurs des hommes d'autrefois, confrontation sympathique de nos propres valeurs et des leurs et, du coup, enrichissement certain pour l'historien, enrichissement indéfini de son humanité. Précisons : une bonne subjectivité qui est nécessairement beaucoup moins individuelle que collective ; ce ne peut être seulement notre petite personne et nos petits intérêts que nous engageons dans une telle histoire, il s'agit d'une manière de nous insérer dans le temps qui est forcément commune à tout un groupe, à une nation à une culture. La bonne subjectivité de Ricœur serait, en fin de compte, comme la condition du service que je cherche à vous décrire.

Comme on ne peut plus faire de recherche historique sans se spécialiser, par goût et les circonstances aidant, j'ai fini par me spécialiser dans l'histoire de l'histoire, ou de l'historiographie. Je ne le regrette point. Cette histoire, dont la curiosité a beaucoup grandi depuis quelque temps, à l'étranger sans doute plus encore qu'en France, fournit à l'historien une expérience précieuse ; et, particulièrement, elle l'amène à retrouver, par-delà l'épisode somme toute très bref du triomphe de d'histoire positiviste à la manière de Langlois et Seignobos (ou de Bernheim), le grand courant de la tradition, c'est-à-dire d'une histoire engagée ou, mieux encore, existentielle. Elle donne à entendre que l'histoire que réclament les sociétés n'est pas tellement l'histoire-science mais une histoire culturelle, une histoire qui soit une manière et une force de vivre (parmi d'autres) ; disons encore : l'histoire pragmatique de Polybe désormais purifiée, affinée, perfectionnée par un effort technique dont il serait absurde, je le répète, de méconnaître le bienfait.

Si vous acceptez mon analyse et mon explication de la crise, quelques remèdes doivent s'en dégager dont vous avez déjà pu pressentir la nature à travers certains de mes propos. En très gros, il s'agit de revenir, à partir d'une histoire qui s'est voulue seulement vraie (et qu'il n'est pas question de répudier), à une histoire toujours aussi vraie mais soucieuse à nouveau d'utilité, d'efficacité, consciente du service social et culturel qui est le sien. On pourrait parler d'une hygiène de l'histoire, et cela dans un double sens : hygiène de notre discipline, qui doit enfin fournir une justification aux contraintes de plus en plus lourdes qu'elle s'inflige ; hygiène de l'action historique elle-même à laquelle notre discipline doit préparer nos élèves, un peu mieux, un peu plus consciemment surtout qu'elle ne nous y a préparés nous-mêmes.

Pour cela, je souhaiterais que l'effort des maîtres d'histoire s'engageât dans trois voies principales. Ces trois voies n'en excluent pas d'autres, auxquelles je n'ait point songé et qui sont concevables. Du moins faut-il indiquer qu'il existe des impasses : ainsi, l'idéal de la maîtrise technique, ou la morale du bon technicien, me paraît en être une ; comme en a toujours été une aussi l'évasion de l'historien hors de son temps, sa quête nostalgique d'un siècle selon son cœur, où il pourrait trouver le repos de l'esprit. Qu'un tel désir d'évasion ait eu sa part à l'origine du chef-d'œuvre de J. Burckhardt, *La civilisation de la Renaissance en Italie*, cela n'est pas contestable ; il est beaucoup plus contestable qu'il doive à ce désir d'être un chef-d'œuvre.

La première voie est assez familière : il s'agit de l'étude ou plutôt de la

confrontation des mentalités. Lucien Febvre nous en a donné et la théorie et quelques magnifiques illustrations. De quelle manière peut agir cette histoire, on s'en rend compte assez facilement : elle débloque en quelque sorte l'intelligence de l'individu prisonnier de sa mentalité, elle lui apprend à découvrir et à valoriser d'autres mentalités. Elle est ainsi source d'un perpétuel enrichissement. Si je me permettais de parodier le Narcisse de Valéry, je dirais qu'elle nous rend notre « *âme plus profonde* ». Le temps me manque pour éclairer ce point par des exemples appropriés. Il en est de très suggestifs que j'aurais aimé développer un peu devant vous : ce serait la querelle de l'An Mil, illuminée naguère par les travaux de R. Bonnaud-Delamare, qui nous invitent à rejoindre une piété eschatologique, familière aux générations des siècles tragiques du moyen âge, à peu près ignorée d'un christianisme, le nôtre, devenu surtout moraliste ; ce pourrait encore être l'histoire de l'amour, jalonnée déjà par ces maîtres-livres, *Héloïse et Abélard* d'Etienne Gilson et *Autour de l'Heptaméron* de Lucien Febvre ; la toute récente traduction française du célèbre ouvrage de Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, pourrait nous engager dans une réflexion féconde sur les valeurs de travail, promues hier au premier rang par la morale bourgeoise, et les valeurs de loisir, dont nous refaisons la découverte maladroite et inquiète dans un contexte technologique absolument neuf ; l'urgence du problème de la surpopulation et du contrôle des naissances a déjà pu engager tel historien (je pense encore à Ph. Ariès) dans l'étude de *l'Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie*, etc., etc. Il reste beaucoup à faire pour que ce type d'histoire débouche dans l'enseignement, dans l'enseignement secondaire en particulier. Mais la percée est faite. Dès à présent, certains chapitres d'histoire, d'histoire des idées et des mœurs notamment, doivent permettre d'introduire nos jeunes élèves dans l'inépuisable débat entre l'homme d'aujourd'hui, toujours aussi curieux de lui-même, et les modèles que lui a laissés l'homme d'hier — ou, dans le présent, l'homme des autres cultures.

L'accent de nouveau mis sur l'événement, telle me paraît être la seconde voie. Ici le terrain apparaît moins sûr. Les souvenirs d'une querelle passée l'encombrent encore dangereusement. Les historiens psychologues et sociologues, un Paul Lacombe, un Henri Berr, ont prétendu naguère liquider une histoire qu'ils qualifiaient, dans une intention très péjorative, d'*événementielle*. Je n'ai certes pas l'intention de réhabiliter ce type d'histoire qui fut cher aux historiens positivistes et qui ne se saisissait de l'événement que pour le vider de sa véritable substance humaine, le réduire à une étiquette, un nom de lieu, une date. L'événement, mieux vaudrait dire l'*acte*, qui seul mérite l'intérêt des historiens et de leur public, est celui qui retient au contraire tout son contenu d'idées, de sentiments, de volonté, dont les racines n'ont pas été arbitrairement tranchées. Précisons davantage : l'acte en train de se faire, avec sa charge encore d'espoir et d'incertitude ! La vraie difficulté consiste à se replacer dans le présent, révolu, de l'acte. Telle me paraît être l'opération intellectuelle (et pas seulement intellectuelle) dont notre enseignement doit rendre nos élèves de mieux en mieux capables. Car le passé tire sa vertu contagieuse et formatrice, moins d'une mise en perspective si plausible et adroite soit-elle, que d'une pareille reprise existentielle.

L'historien si volontiers fier de ses reconstructions logiques, qui sont pour

lui des explications, devrait prêter plus d'attention à l'étonnante sensibilité dont le public, le grand public des journaux et de la télévision, fait preuve à l'égard de l'événement ; aujourd'hui plus que jamais, par l'intermédiaire des *mass-media*, c'est de la relation des événements quotidiens que celui-ci nourrit sa culture. On peut trouver étrange, absurde, incohérent, son choix d'événements, un choix plus souvent imposé du dehors d'ailleurs que vraiment libre. Il reste que le besoin dont ce choix témoigne, — ce besoin d'homme vivant de garder le contact avec les manifestations historiques de la vie, — est un besoin authentique. A ce besoin, l'histoire qui s'écrit comme celle qui s'enseigne, ne fait plus sa place légitime : voyez la maigre part concédée en France au genre biographique par les historiens universitaires. Cela est grave dans la mesure où l'histoire qu'on pourrait appeler néo-positiviste des historiens psychologues et sociologues, ou mathématiciens !, s'accorde avec une certaine passivité de l'homme moderne — *l'homme du processus*, disait le théologien anglican Langmead Casserley — d'avance résigné à n'avoir aucune influence sur son histoire, si ce n'est par l'intermédiaire de ces organisations massives, elles-mêmes tellement étrangères à son vouloir : les syndicats ou les partis politiques.

Sans doute l'analyse du passé nous révèle-t-elle des combinaisons extrêmement complexes d'actes créateurs et d'actes répétitifs, d'innovations et d'habitudes. A nous de bien distinguer les uns des autres. Notre étude donnera-t-elle toujours la préférence aux conduites stéréotypées, aux conduites qui se coulent dans le moule des institutions, c'est-à-dire à une espèce de physique sociale qui n'explique en fin de compte que ce qui ne change pas, j'allais dire la *non-histoire* ? Ou se portera-t-elle au contraire vers les actes inédits, vers tous ceux qui s'efforcent d'incarner un peu plus et un peu mieux notre humanité ? Je crois que si nous parvenions à promouvoir une histoire plus volontaire, et finalement plus vraie, nous aiderions au triomphe du citoyen responsable sur le sujet passif (on peut être sujet de l'histoire comme d'un monarque absolu), sur l'homme du processus. N'est-ce pas une manière de remettre la vérité au service de l'utilité ?

L'histoire enfin doit avoir un sens. La recherche d'un sens nous offre la troisième voie où l'histoire, si elle s'y engage, pourra retrouver une part complémentaire de sa traditionnelle efficacité. Encore faut-il s'entendre sur ce mot de *sens*, *sens de l'histoire*. *L'histoire n'a pas de sens*, tel est le titre, vous le savez, du dernier livre de R. Sédillot. L'historien Pierre Vilar, de son côté, interrogeait récemment : « Mais comment pourrait-on s'intéresser à ce qui n'a pas de sens ? et pour, l'historien, comment y consacrer sa vie ? » La brutale opposition des propos nous fait déjà saisir la nature du malentendu. Le non-sens de Sédillot s'attache à la considération purement *rétrospective* du passé. L'histoire, dit encore Sédillot, n'a pas de sens parce qu'on peut lui en donner autant qu'on veut, des sens hypothétiques, subjectifs et contestables. Vilar, au contraire, songe à un sens *prospectif*, non pas à un sens donné, mais à un sens à donner. Dans une perspective culturelle, dans un enseignement humain, humaniste, c'est Vilar qui vise juste : l'historiographe d'une société, d'un temps, d'un groupe, toujours incarne les aspirations de ce groupe, de ce temps, de cette société ; c'est à cette condition qu'elle peut n'être pas vaine. Elle permet à ces aspirations de prendre une forme, un visage. Le projet d'action se choisit son passé, atteint par l'histoire sa dimension historique.

Paul Ricœur a écrit avec beaucoup de force et de justesse : « *ce monde n'est pas seulement spectacle mais problème et tâche* (c'est moi qui souligne) ; *il est le monde pour la pensée et l'action* ». C'est justement cela que l'histoire positiviste ou néo-positiviste était en train de nous faire oublier ; c'est cela qu'il me paraît urgent et indispensable de remettre à l'ordre du jour de notre enseignement historique.

Ce mot de tâches, que Ricœur n'est d'ailleurs pas seul à employer dans ce sens ou dans un sens voisin, me semble particulièrement heureux ; j'en ai fait moi-même un grand usage dans mon livre *Un civisme pour notre temps*, qui est comme une esquisse d'un traité de la fonction civique de l'histoire. Aux hommes d'une société et d'un temps toujours se propose et s'impose un petit nombre de tâches : ils ne les ont point choisies, il n'est pas en leur pouvoir de les éluder ; ils n'ont d'autres ressources que de les assumer — ou de les nier à leurs risques et périls. Pour nous, les Européens du XX^e siècle, si nous voulons être lucides, la situation se présente nettement : aider de toutes nos forces au sauvetage et à la promotion du « tiers monde » ; bâtir une paix qui soit autre chose que l'absence de la guerre, un ordre acceptable par tous ; imaginer une Europe qui puisse vraiment servir de modèle à tous les rassemblements de nations ; réconcilier le prolétariat avec un ordre social plus humain ; adapter la culture aristocratique d'hier à une démocratie des masses ; sélectionner parmi la multiplicité des chances offertes à l'homme par ses loisirs la part de l'humanisme nouveau — telles me paraissent être, avec un petit nombre d'autres que j'ai pu oublier, les tâches dont notre histoire nous a confié la charge. Nous ne saurions avoir, ni enseigner avec fruit, d'autre histoire que celle de ces tâches. Aucun sens valable de l'histoire, en d'autres termes, aucun sens susceptible d'être enseigné, ne saurait se dispenser de les inclure et de leur fournir au moins un commencement de réponse.

Là encore des exemples seraient nécessaires pour vous permettre de bien saisir mon intention. Exemples qui ne seraient pas de systèmes historiques complets, de philosophies de l'histoire, comme le progressisme des « Lumières », le positivisme d'Auguste Comte, le marxisme, ou ces théories cycliques qui, de Spengler à Toynbee, ont connu et connaissent encore un étonnant regain de succès. Plus historien que philosophe, c'est à la *ré-orientation* de tel ou tel secteur d'histoire, ou de l'histoire de telle ou telle période, que je vous inviterais plutôt. Une histoire diplomatique de l'Europe qui vise l'Europe de demain, ne saurait s'écrire à la manière du manuel du vieux bourgeois, même pas, j'en ai peur, à la manière de la plus récente *Histoire des relations internationales* de P. Renouvin. La matière en resterait à peu près la même quoique sans cesse enrichie et affinée ; quant à la manière, c'est du côté de *L'Europe sans rivages* de Fr. Perroux qu'il faudrait aller chercher les principes de son renouvellement. Ou encore : que vaudrait une histoire de l'éducation aux siècles classiques qui méconnaîtrait que, de ce type de culture, la culture des collèges jésuites et oratoriens, deux fois millénaire s'il remonte à Isocrate, comme nous l'assure H. Marrou, et assurément vénérable, la succession est désormais ouverte, qu'il faut prévoir et organiser la relève, et que le présent attend justement des leçons d'une telle histoire de l'éducation ? Que vaudrait une histoire de l'histoire qui se contenterait de voir dans l'histoire positiviste ou néo-positiviste le couronnement d'une longue recherche à peu près purement méthodologique, et rien d'autre, qui ne chercherait pas à

rétablir la liaison — *historia magistra vitae* — entre la réflexion historique (ou historienne, ou historiographique) et l'histoire vécue ?

Quant aux sens généraux, philosophies ou théories de l'histoire, tous sont dignes de respect — aussi longtemps qu'ils répondent à l'exigence des tâches actuelles, aussi longtemps qu'ils s'avèrent capables d'aider à la solution des problèmes de l'heure. Le danger qui tous les menace et auquel ils réussissent rarement à ne pas succomber, c'est la fixation, le durcissement, la sclérose, le refus des mises en question. Or, derrière une histoire scientifique qui se flatte naïvement d'œuvrer pour l'éternité, que trouve-t-on le plus ordinairement sinon la problématique d'hier ou d'avant-hier, exprimée en des termes objectifs en apparence, indifférents en réalité parce qu'ils ne reflètent plus qu'une curiosité de théoriciens, une problématique irrémédiablement dépassée ?

J'aurais aimé, pour conclure, vous présenter un schéma de leçon dans lequel j'aurais essayé de faire apparaître les trois voies dont je viens de vous parler, ces voies où il me paraît possible et souhaitable que progresse dorénavant une histoire scolaire qui ambitionne d'être culturelle plus encore que scientifique ; cette leçon aurait été une leçon d'initiation consacrée à la carrière d'Alexandre le Grand — exemple privilégié, j'en conviens. Mais je n'ai que trop abusé de votre patience, que trop retardé le moment de vous donner la parole. Mes propos appellent bien des mises au point, et des critiques plus encore. Il est grand temps que le monologue cède la place au dialogue... Et plus tard, après notre dialogue, je souhaite surtout que vienne un temps des expériences.

Maurice GRUBELLIER

LEÇONS TYPES

LE COLBERTISME AUX XVII^{ème} ET XVIII^{ème} SIÈCLES

Classe de seconde

1. Justification

Les leçons consacrées aux origines et aux pratiques du Colbertisme nous paraissent essentielles parce que nous y voyons l'Etat peser sur l'orientation économique et parce que les structures économiques et sociales sont en passe de se transformer profondément. Bien sûr le protectionnisme nationaliste trouve sa première forme précise dans le Colbertisme, mais il est évident aussi que tout en poursuivant un objectif chrysohédoniste — déjà manifesté dans l'exclusif portugais, le bullionisme espagnol et même dans le « mercantilisme mercantile » anglais — Colbert, qui a proclamé lui aussi la primauté de la recherche de l'or par le commerce extérieur, a été le vrai promoteur de l'industrialisme. C'est d'ailleurs dans la mesure où il a drainé les capitaux publics et privés dans l'équipement de 120 manufactures qu'il a échoué dans la création de ses compagnies de commerce (manque de capitaux).

Du point de vue social, l'ascension d'une haute bourgeoisie industrielle à côté de la bourgeoisie commerciale et financière est plus qu'esquissée à l'époque de Colbert. Il faudra le noter lorsqu'un étudiera, immédiatement après la leçon d'histoire économique, le XVII^e siècle social.

L'intérêt provient aussi du fait qu'on pourra relier la politique colbertiste à ses antécédents théoriques et pratiques et que l'étude de ses moyens et des premières réactions critiques permet déjà de faire entrevoir les grandes théories du libéralisme économique, les problèmes de l'industrialisation aux temps contemporains et les oppositions futures entre protectionnisme et libre-échange, entre le dirigisme ou l'interventionnisme (jusque et y compris la nationalisation et la planification) et le système de la libre entreprise ou libéralisme économique.

En résumé, occasion excellente de lier les époques révolues à l'époque actuelle, de donner aux élèves le sens de la continuité historique, d'une certaine logique des faits tout en leur apportant des notions économiques indispensables à l'étude ou à l'approche du monde dans lequel ils vivent et en préparant ainsi des citoyens plus avertis, mieux informés.

2. Remarques liminaires

1. Il s'agit de trois leçons d'histoire économique qui logiquement font suite à l'étude des grandes transformations économiques et sociales intervenues au XVI^e siècle.

Nous divisons le cours d'histoire de la civilisation moderne (classe de 2^e des athénées) en trois périodes :

- l'avènement de la civilisation moderne - 1500-1650,
- l'apogée - 1650-1715,
- le déclin - 1715-1789.

Chaque période est étudiée aux points de vue politique interne, économique, social, culturel, religieux et international. L'évolution générale est illustrée, dans chaque domaine, par un ou deux exemples caractéristiques. Le Colbertisme marque l'apogée de l'époque moderne en économique et l'absolutisme de Louis XIV en politique interne. Les exceptions et les particularités (exemple, le régime parlementaire anglais au XVIII^e siècle) y trouvent bien entendu leur place. Le plan est, *mutatis mutandis*, celui du manuel de LOUSSE E. et ROLAND J., *Histoire de la civilisation moderne*, Wesmael-Charlier, Namur, 1939, 1^{re} édition.

2. Ces leçons ont été présentées et discutées à l'Athénée Royal de Namur, au cours d'une réunion de travail, à laquelle participaient une quinzaine de professeurs d'histoire sous la direction de Monsieur Louis Gothier, Inspecteur de l'Enseignement moyen en normal.

3. Motivation et actualisation

IMPORTANCE DES PROBLEMES ECONOMIQUES

a) A L'HEURE ACTUELLE: (à titre d'exemple)

1. Conférences économiques récentes.

Rapprochement économique (—> intégration) condition *sine qua non* de la réalisation de l'Europe politique.

2. Les questions économiques dans « l'avenir des communautés wallonne et flamande » (problème des autoroutes et de l'eau, problèmes charbonnier, implantation d'industries nouvelles : autant de questions à l'avant-plan dans notre vie politique présente).

b) DANS LE PASSÉ HISTORIQUE: (à titre d'exemples)

1. La puissance et la splendeur de Venise et des villes flamandes à la fin du moyen âge (XIV^e-XV^e siècles).

2. La puissance militaire et politique de l'Espagne au XVI^e siècle, et ses bases économiques (colonisation).

3. Le *Zollverein* et l'unification de l'Allemagne.

4. Le XIX^e siècle : le siècle de la *City* et de l'Angleterre.

5. Les fondements économiques de la victoire en 1918 comme en 1944.

L'INTERVENTION DE L'ETAT OU DU PRINCE DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

1. L'octroi de privilèges et de monopoles aux villes du M.A.

2. La réduction de ces privilèges à la fin du moyen âge pour favoriser le passage de l'économie urbaine à l'économie nationale.

3. L'intervention de l'Espagne et du Portugal monarchiques dans l'exploitation des empires coloniaux au XVI^e siècle. Monopole et protection militaire.

4. Méthode

Questions sur les problèmes qui préoccupent ou qui agitent l'opinion. Utilisation des données récentes de la radio, de la T.V. ou de la presse (titres d'articles et thèmes d'émissions). Faire retrouver par les élèves les éléments sub b) vus au moins une fois dans le cours de l'année précédente ou en 5^{me}.

N.B. — Ne pas se laisser entraîner trop loin dans cette mise en marche qui ne peut prendre plus de quelques minutes — pas de longues considérations ou explications.

Eventuellement préparer un panneau de coupures de presse que les élèves auront pu parcourir ou qu'ils auront même contribué à rassembler et à présenter.

Schema

I. — ORIGINES ET ANTECEDENTS DU COLBERTISME

a) Les CONCEPTIONS NOUVELLES nées de la Renaissance et de la Réforme.

REM. : place à l'observation de l'homme corporel, de la nature et des faits matériels.

Conception nouvelle du bonheur et de la vie terrestre, appétit des biens matériels.

RÉF. : Le protestantisme moins hostile à la recherche du profit et aux affaires.

(Cf. le succès du luthéranisme dans la bourgeoisie allemande (1).)

(Cf. chez les puritains et les quakers, la réussite économique est signe d'heureuse prédestination.)

b) CIRCONSTANCES ET FAITS NOUVEAUX

ÉCONOMIQUES :

accumulation des métaux précieux et des profits capitalistes (commerce maritime et colonial),

essor de plus grandes « affaires » exigeant des mises de fonds considérables : banques; industries nouvelles; armes, soieries, textiles, constructions navales; compagnies de commerce,

= gros intérêts requérant l'attention du pouvoir et de ses premiers théoriciens et constituant un facteur de puissance.

SOCIAUX :

appauvrissement des fonctionnaires et des nobles (vie plus chère),

influence des milieux financiers (prêteurs et conseillers des rois).

(1) Texte de FEBVRE Luc., *Martin Luther*, Bruxelles, Paris, éd. du Sablon, Rieder, p. 117.

„A tous, les vieilles défenses pèsent d'un poids importun : celles qu'édicte l'Eglise, gardienne des traditions et de l'antique morale. Ils (les riches bourgeois) n'aiment pas l'Eglise. Elle leur gêne, les bride, les montre au doigt comme des révoltés et des ennemis publics, etc.... »

Excellente page où L. Febvre oppose l'esprit nouveau de ces gros bourgeois protestants qui verront dans le message luthérien un affranchissement des vieilles préventions de l'Eglise.

POLITIQUES OU JURIDIQUES :

- intrusion de l'Etat monarchique centralisé et plus ou moins absolutiste dans tous les domaines et notamment dans l'économique,
- défense des intérêts « nationaux » concordant avec ceux de la puissance (armement, flotte, argent).

Moyens ? Flotte, douanes, réglementation.

c) LE PRÉCOLBERTISME

1. ÉLÉMENTS D'UNE DOCTRINE

Les premières analyses de Jean Bodin (1520-1591) sur le problème de la hausse des prix ⁽²⁾

Le 1^{er} *Traité d'économie politique* (1615) de Montchrétien (1576 ?-1621).

- Chrysohédonisme ou mirage de l'or (3) :

« L'or et l'argent suppléent aux nécessités de tout homme... Ce sont deux grands et fidèles amis et celui qui a dit le premier qu'ils étaient le nerf de la guerre, n'a point parlé mal à propos ; l'or est maintes fois plus puissant que le fer. »

- Interventionnisme fondé juridiquement :

« Le commerce est du droit des gens, il est du pouvoir du prince de le restreindre. »

- Tempéré par un souci de liberté et de réciprocité :

« Il doit être égal entre égaux et sous pareilles conditions entre pareils. »

- Self-sufficiency ou tendances à l'autarcie...

« est-ce un bon ménage que celui qui met la main à la bourse pour acheter ce qu'il peut cueillir de son propre fonds ?... Toute société doit être abondamment fournie et de soi-même, elle ne doit point emprunter ce qui lui tient lieu de nécessaire car ne pouvant avoir qu'à la merci d'autrui, elle se rend faible d'autant. »
au nationalisme économique

« ... les marchands étrangers... sont des sangsues, des poux affamés qui sucent le suc et s'en nourrissent jusqu'au crever... »

- Mise au travail des mendiants et vagabonds :

« L'homme le plus entendu en fait de police n'est pas celui qui

(2) *Réponses aux paradoxes de M. de Malestroït*, in HAMELIN A., *Les doctrines économiques*, p. 33.

Trois causes : accroissement du nombre des pièces de monnaie, les « monopoles » qui placent le consommateur sous le joug du vendeur, le « dégast » (gaspillage ou surconsommation) des choses qu'on devrait ménager.

Dans *La République* (1576), Jean Bodin se révèle *populationniste*, « Il n'est richesse ni force que d'hommes » et *mercantiliste* et *industrialiste* (système douanier protectionniste).

(3) Il est évident qu'on peut limiter et les points de la doctrine et les extraits (tirés de HAMELIN, *op. cit.*, p. 35-37). L'essentiel est que l'intérêt des idées « colbertistes » de Montchrétien soit bien indiqué... en fonction des réalisations pratiques de Colbert.

par supplices rigoureux exterminent brigands et voleurs mais qui par occupation empêche qu'il n'en soit point. »

ses solutions : apprentissage à mi-temps et prison-ouvrier pour le vrai faïnéant.

— *Industrialiste (il veut garantir le savoir-faire et la qualité) :*

« Je ne veux pas blâmer l'usage des bas de soie pourvu que le profit nous en demeure. »

C'est-à-dire à condition qu'ils soient fabriqués dans le pays et favorable à l'enseignement professionnel (des ateliers par province pour les différents métiers à enseigner)

à l'utilisation des machines (qui accélèrent le travail et font baisser les frais et les prix)

et à la concurrence « en toutes choses un grand aiguillon à bien faire » et à l'attrait du gain⁽⁴⁾.

2. LES PREMIÈRES PRATIQUES COLBERTISTES

Le bullionisme⁽⁵⁾ espagnol ou « métallisme » :

Comment accumuler les métaux précieux ?

— interdiction de les exporter

— attirer l'or étranger (intérêt élevé)

— « balance des contrats » (équivalence export-import)⁽⁶⁾
contrainte étatique.

L'exclusif portugais : monopole et fiscalité d'Etat (épices)

et hollandais (Cie des Indes : monopole concédé par l'Etat).

Le mercantilisme ou commercialisme anglais

développement du commerce et de la navigation

« vendre et transporter »

acte de navigation : monopole du trafic.

en France : Sully = mercantilisme agraire (relance agricole : O. de Serres)

*Laffemas († 1612) = redressement économique et social
par des réglementations
des manufactures nouvelles
des institutions commerciales*

« les draps de soie importés d'Italie enlèvent plus de sommes de deniers que n'en ont coûté les armées depuis 25 ans. »

« Quand une douane rapporte 2 à 300.000 écus, pour cette somme donnée au roi, dix millions sortent de France. »

Le Conseil de commerce est une hiérarchie de Bureaux de Commerce dans les villes = offices de renseignements commerciaux,

(4) Voir HAMELIN A., *op. cit.*, p. 34.

(5) Bullion = lingot.

(6) « Tout navire étranger qui apporte en Espagne les produits de son pays doit emporter l'équivalent en produits espagnols ; inversement tout navire espagnol qui exporte des produits nationaux doit rapporter la valeur or de son chargement. »

de contrôle (*Label*) et tribunal d'arbitrage et de discipline du travail (?).

SYNTHESE : Dans les théories comme dans les pratiques précolbertistes se dégagent déjà les traits marquants du mercantilisme :

- intervention de l'Etat et nationalisme,
- mirage de l'or,
- primauté du commerce et tendance au monopole,
- un corollaire : les initiatives industrialistes.

1. et 2. « Comme il faut que les peuples aient de quoi payer avant qu'ils pensent à s'acquitter de leurs impositions, la conduite universelle des Finances doit toujours veiller à procurer aux peuples la facilité de vivre et de payer leurs impositions. »

3. et 4. « Il n'y a qu'une même quantité d'argent qui roule dans l'Europe et qui est augmentée de temps en temps par celui qui vient des Indes Occidentales ; il est certain que pour augmenter les 150 millions qui roulent dans le public, de 20, 30, 60 millions, il faut bien qu'on le prenne aux Etats voisins et il n'y a que le commerce seul et tout ce qui en dépend qui puisse produire ce grand effet. C'est une guerre perpétuelle et paisible d'esprit et d'industrie entre toutes les nations » ⁽⁸⁾.

4. « C'est toute la finance de France qui se met au service du grand chef Formont, le banquier fonde la Compagnie des Marbres des Pyrénées, établit des manufactures de draps de Hollande, et contribue à la création des Compagnies Maritimes ; Béchamel, fils d'un libraire de Rouen, ancien fermier-général dont la fortune monte à 16 millions, participe aux créations colbertistes ; Berthelot, organisateur du Service des Poudres, établit, avec l'architecte Le Vau, une manufacture de fer-blanc dans le Nivernais ; Dalhez de la Tour, receveur général... qui se met, pendant 20 ans, aux ordres de Colbert, crée des fabriques de canons, d'ancres de navire, de fer-blanc. Claustrier, receveur général, est aussi l'entrepreneur d'une manufacture d'or filé, à Lyon, etc... ⁽⁹⁾

Remarques : 1. collaboration des grands capitalistes ;

2. déclin des corporations et assujettissement des petits patrons au grand capital manufacturier ;

3. échec relatif de Colbert dans la création des grandes compagnies maritimes (manque de capitaux. Pourquoi ?)

II. — LE COLBERTISME OU MERCANTILISME FRANÇAIS

= une politique plus ou moins empirique plutôt qu'une doctrine.

COLBERT - le personnage et ses responsabilités ministérielles.

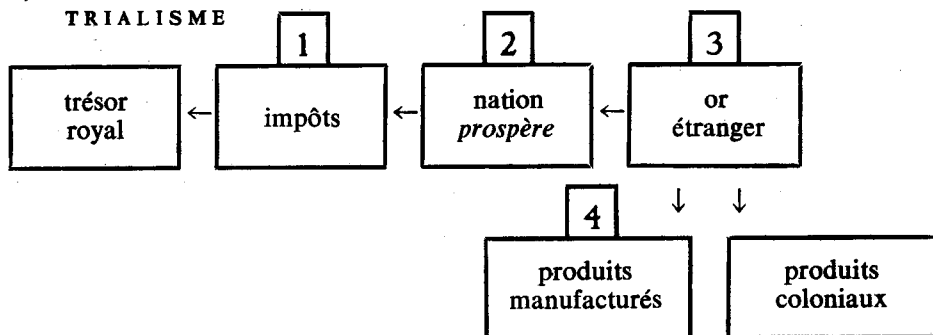
Politique économique cohérente et logique.

(7) On se bornera à définir le caractère essentiel des théories et pratiques mercantilistes avant Colbert.

(8) HAMELIN, *op. cit.*, p. 40-41.

(9) SAGNAC Ph., *La Formation de la Société française moderne*, Paris, P.U.F., 1945, t. I, p. 117.

a) FILIATION DE BASE: DU CHRYSOHÉDONISME À L'INDUSTRIALISME



b) LE COMMERCE NATIONAL DÉVELOPPÉ ET PROTÉGÉ
OBJECTIF :

valeur des exportations > valeur des importations.

MOYENS :

système douanier protectionniste

ses limites : recettes fiscales

rétorsion des Etats étrangers

marine marchande

— Constructions navales (primes)

— Ports

— Compagnies commerciales

(« La prospérité de la marine marchande est le meilleur criterium de la prospérité du commerce extérieur ») ⁽¹⁰⁾

expansion coloniale (Canada, Louisiane, Mississipi) pacte colonial.

c) UN IMPÉRATIF: L'INDUSTRIALISATION DE LA FRANCE

L'Etat promoteur de l'industrie (120 manufactures)

— appel aux investissements

— primes à la fondation, à l'embauche et à l'agrandissement

— privilèges : monopoles - débouchés d'Etat

facilités (?)

financement - exemptions fiscales

(ex. : établissement de la manufacture Van Robais, dans TROUX et GOTHIER, *Textes Temps Modernes.*)

— qualité : réglementation

— transports : voies et canaux aménagés

— mise au travail des mendiants et... des moines !

Synthèse

COLBERT met en pratique les idées mercantilistes de Montchrétien et

(10) HAMELIN A., *op. cit.*, p. 40-41.

Laffemas. L'Etat intervient pour orienter l'économie vers le capitalisme commercial et surtout industriel. Il agit comme stimulant et non comme gérant ; la gestion est laissée à de grands financiers ou « capitaines » d'industrie sous réserve d'une réglementation contrôlée par les intendants. Ses initiatives seront imitées en Europe, elles préparent le déclin des vieux métiers et de l'artisanat traditionneliste et l'avènement du grand capitalisme.

Le protectionnisme n'a été qu'un moyen de lutte économique avec les autres puissances économiques pour éviter les sorties d'or français (achat de fabricats étrangers) et favoriser les entrées d'or étranger (achat de fabricats français) conformément aux vues chryshédonistes : De moyen, l'industrialisation a tendance à devenir une fin.

ET APRES COLBERT ? (11)

a) *Succès dans le monde occidental* du système mercantiliste qui se maintiendra pendant tout le XVIII^e siècle et même le XIX^e siècle, en partie.

b) *Premières critiques formulées dès le début du XVIII^e siècle en France :*

1. contre le protectionnisme,
2. contre la réglementation excessive,
3. contre l'industrialisation qui a sacrifié l'agriculture (bas prix).

« Il faut revenir de la maxime de M. Colbert qui prétendait que la France pouvait se passer de tout le monde et qui voulait encore obliger les étrangers de recourir à nous... Ce ne serait plus un commerce que de fournir nos denrées et nos manufactures aux étrangers et de ne tirer d'eux que de l'argent... »

« Il n'y a que l'étranger qui puisse décharger le royaume de nos denrées (agricoles)... »

« ...il est de l'intérêt du Roi et de celui de l'Etat de lever les exclusions et de laisser la liberté... Toute la France respire (=aspire à) cette liberté. Elle relèverait le courage des négociants et les revenus du Roi augmenteraient à un tel point qu'on en serait surpris. » (12)

— Critiques qui aboutiront d'ailleurs à un mouvement de libéralisation du commerce extérieur (cf. les traités ou projet de traité avec les P.V., la Prusse, la Perse (!), et même avec l'Angleterre en 1713.

« Mon opinion, écrit le contrôleur général Desmaretz à Mesnager, chargé d'une mission en Angleterre en 1712, est que plus on donnera de facilité aux étrangers de nous communiquer leurs marchandises et les productions de leur pays, plus on facilitera le débit des nôtres.

L'uniformité et la liberté en fait de commerce font toujours la richesse du pays où elles sont établies. » (13)

Ainsi est posé le problème capital que rencontreront dans la seconde moitié

(11) Cette courte note est destinée à préparer la transition entre la leçon et celle qui sera consacrée au XVIII^e siècle économique.

(12) Ces trois textes sont repris par SAGNAC Ph. (*op. cit.*, t. I, p. 161-162) aux critiques formulées par des députés des villes et ports au Conseil de Commerce restauré en 1700.

(13) Ce texte est repris par SAGNAC Ph. (*op. cit.*, t. I, p. 161-162) aux critiques formulées par des députés des villes et ports au Conseil de Commerce restauré en 1700.

du XVIII^e siècle les Physiocrates en France et les économistes libéraux en Angleterre qui se prononceront résolument pour le « *Laisser faire, laisser passer* ».

— Comme plus tard on se demandera : Faut-il que l'Etat intervienne effectivement ou même autoritairement dans les affaires économiques (économie dirigée ou nationalisation de l'économie) ? Ou vaut-il mieux laisser complètement libres l'initiative individuelle ou capitaliste et la concurrence internationale ?

Actualisation

A partir du système de Colbert et du mouvement d'idées qu'il a engendré, on peut facilement évoquer l'actualité économique :

Quelques thèmes :

- Comment favorise-t-on l'implantation d'industries nouvelles ? zoning, financement, avantages fiscaux, etc....
- Programmation et planification
- Politique douanière et Marché Commun
- Accords économiques Est-Ouest (négociateurs ?)
- Problème des surplus agricoles
- Guerre du poulet
- Protectionnisme américain et Kennedy Round
- G.A.T.T.

Objectif

Donner aux élèves la notion d'une permanence ou d'une continuité des problèmes économiques, les initier à l'information économique et leur apprendre un peu le vocabulaire technique.

Vocabulaire

Dirigisme, libre-échange ou libéralisme économique, importation, exportation, investissement, financement, capitalisme commercial et capitalisme industriel, protectionniste ou colbertisme ou mercantilisme, industrialisme, monopole, exclusif, privilèges fiscaux.

REM. : Définition du mercantilisme donnée par HARSIN P. et par LIPSON ; cfr. R. SCHNERB, *Libre-échange et Protectionnisme*, « Que sais-je », 1963.

Questionnaire

- Quels sont les précurseurs de Colbert en France ?
- Comment a-t-il réalisé certaines de leurs idées ?
- Montrez que Colbert n'a pas inventé le mercantilisme.
- Donnez une définition du Colbertisme ou du mercantilisme.

- Montrez la cohérence ou la logique de la politique économique suivie par Colbert. (Fins et moyens bien accordés.)
- Quelles objections a-t-on pu faire au système de Colbert dès la fin du XVII^e siècle ?
- Les méthodes de Colbert peuvent-elles encore être appliquées de nos jours, notamment dans les pays sous-développés ?
- Comparez bullionisme espagnol et colbertisme français quant au commerce extérieur (méthodes et résultats).
- Cherchez dans les journaux des informations économiques qui prouvent que systèmes et idées des XVII^e et XVIII^e siècles trouvent encore leur prolongement de nos jours.

Bibliographie

- VILLEY D., *Petite histoire des doctrines économiques*, P.U.F., 1945.
- LAJUGIE J., *Les doctrines économiques*, P.U.F., « Que sais-je ? » (386), 1960.
- LAJUGIE J., *Les systèmes économiques*, P.U.F., « Que sais-je ? » (753), 1957.
- SAGNAC Ph., *La formation de la société française moderne*, P.U.F., 1945.
- HAMELIN A., *Les doctrines économiques*, Les Editions ouvrières, 1959.
- GOTHIER et TROUX, *Textes d'histoire*, t. III, *Les Temps Modernes*, p. 195.59.
- SCHNERB R., *Libre échange et protectionnisme*, P.U.F., 1963, « Que sais-je ? » (1032).

Pierre LOTHE.

LE PROBLEME CHARBONNIER EN WALLONIE

Classe de cinquième des humanités

REMARQUES PRELIMINAIRES

Cette leçon fait suite à « La mine et la métallurgie » prévue au programme des cinquièmes. Telle qu'elle a été présentée, cette leçon suscite deux remarques importantes :

- elle dépasse le cadre de 50 minutes imparti par le programme ;
- elle pourrait servir d'introduction à « La révolution industrielle ».

Dès lors il serait préférable de diviser cette leçon en deux parties et de l'étaler sur deux heures de cours :

- la première heure serait consacrée à voir simultanément les causes de fermeture des charbonnages et les conditions d'exploitation d'une mine (en se basant par exemple sur la coupe d'une exploitation charbonnière) ;
- la deuxième heure de cours serait réservée à l'étude des remèdes envisagés et des problèmes sociaux de reclassement de la main-d'œuvre.

Cette leçon n'a pas pour but d'étudier à fond le problème charbonnier, elle essaye d'en dégager les données essentielles et d'en faire une synthèse.

Cette leçon est surtout axée sur Liège, avec quelques emprunts à la situation dans le Borinage en ce qui concerne la restructuration et la reconversion ; en bref, c'est une vue schématique du problème charbonnier basée principalement sur la situation en Wallonie.

Les textes présentés dans cette leçon sont trop nombreux pour être utilisés en deux heures de cours ; de plus, certains se recoupent et se complètent ; libre choix est donc laissé au professeur qui sélectionnera les textes et les faits selon l'orientation personnelle qu'il veut donner à la leçon, selon ses affinités, l'intérêt local et le niveau intellectuel de ses élèves.

Les textes marqués d'un astérisque ont été utilisés dans la leçon d'essai.

I. Bibliographie

OUVRAGES DE BASE :

- DECHESNE Laurent, *Histoire Economique et Sociale de la Belgique*, Liège, Wijkmans, 1932.
- PARIAS Louis-Henri, *Histoire Générale du Travail*, Tt. IV, *La civilisation industrielle (de 1914 à nos jours)*, Paris, N.L.F., 1961.

OUVRAGES SPECIAUX, PUBLICATIONS ET EXTRAITS DE PRESSE :

- *Aspects internationaux des problèmes d'Economie Régionale*, Premier Congrès International d'Economie Régionale, Ostende, 1-7-1958, Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1959.
- DEGRYSE W., FAERMAN M., LIEBMAN-WAYSBLATT A., *Le Borinage*, Bruxelles, U.L.B. Institut de Sociologie Solvay, 1958.
- DELMER A., *Le charbon et l'acier belge sous le régime de la communauté européenne*, dans « *Rapport de la Semaine Internationale de Géographie de Bruxelles, du 3 au 10 août 1958* », Gand, Hoste S.A., 1958.
- GILLE Bertrand, *Lettres adressées à la Maison Rotschild de Paris par son représentant à Bruxelles*, T. I-II, dans « *Cahiers* » du centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Louvain, Nauwelaerts, 1961, 1963.
- *Journal « Combat »*, hebdomadaire, 1961 à 1965, Liège, La Wallonie.
- *Journal « L'Opinion »*, hebdomadaire, 1959.
- *Journal « Wallonie Libre »*, mensuel, 1961.
- *Journal « La Wallonie »*, quotidien, 1965.
- *Journal « Le Drapeau Rouge »*, quotidien, 1965.
- LINOTTE Léon, *Les manifestations et les grèves dans la Province de Liège de 1831 à 1914*, Inventaire sommaire des Archives de la Sûreté Publique de la Province de Liège, dans « *Cahiers* », Centre interuniversitaire d'Histoire contemporaine, Louvain, Nauwelaerts, 1964.
- *Le charbon belge face à l'avenir*, supplément à « *L'Agence économique et financière* », Bruxelles, AGEFI, novembre 1963.
- *L'industrie charbonnière belge*, « *Inventaire des Problèmes* », Bruxelles, FEDECHAR, 1959.
- *L'industrie charbonnière belge*, publications de la Fédération Charbonnière de Belgique, Bruxelles, 1956 à 1959.
- *L'industrie charbonnière belge*, dans « *Industrie belge en gros plan* », 12, Bruxelles, Editions de la Fédération des Industries belges.
- *Les régions du Borinage et du Centre à l'heure de la reconversion*, XXIX^e Semaine Sociale Universitaire du 6 au 10 novembre 1961, Bruxelles, U.L.B. Institut de Sociologie Solvay, 1962.
- PAQUER Roger, *Communication faite au 2^e colloque des Amis de l'Université de Louvain*, 7 juin 1964, dans « *L'Université de Louvain et ses Problèmes* », extrait du « *Bulletin des Industriels* », juin 1964.
- PERIN François, *La Belgique au défi, « Flamands et Wallons à la recherche d'un Etat »*, Huy, Imprimerie Coopérative, 1962.
- ROMUS Paul, *L'Economie wallonne dans la CECA*, dans *Nouvelle Revue Wallonne*, T. 3, n^o 4, juillet 1951, Editions du Congrès National Wallon.
- *Situation et perspectives économiques de la Wallonie*, 41^e semaine sociale wallonne du Mouvement Ouvrier Chrétien, Institut St-Berthuin, Malonne, du 2 au 4 avril 1959, Bruxelles, Semaines Sociales Wallonnes, 1959.
- *Statistiques de base de l'industrie charbonnière*, Bruxelles, Comptoir belge des Charbons, 1964.
- *Travail et condition sociale*, Ministère de l'Instruction Publique, Secrétariat Général de la Réforme de l'Enseignement Moyen, 1961.

— VANDENHEUVEL A., *Aspects techniques de l'Industrie Charbonnière Belge*, Annales des Mines de Belgique, 1958-1963.

— VANPAESCHEN Jacques, *Etat actuel de l'Industrie charbonnière dans le bassin de Liège*, dans « La Géographie », 16^e année, 1964, n° 2, Bruxelles, Robert Louis, 1964.

— VERCLEYEN Jean, *Histoire du charbon*, Bruxelles, Labor, 1965.

MANUELS :

— BOUILLON J., SORLIN P., RUDEL J., *Le monde contemporain*, dans « Histoire des Civilisations », Collection d'Histoire Louis Girard, Paris, Bordas, 1962.

— GENET L., *Le monde contemporain*, dans « Collection d'Histoire Hatier », Paris, Hatier, 1962.

— GOTHIER L. et MOREAU G., *Histoire universelle*, T. II, Liège, Dessain, 1957.

— HAYT Franz, *Du 17^e siècle à nos jours*, Namur, Wesmael-Charlier, 1961.

— MICHEL G., VAN DEN EYNDE M., DORCHY H., *Les temps modernes et contemporains*, T. II, Liège, Sciences et Lettres, 1958.

II. Matériel didactique

Carte stencillée du bassin houiller de Liège.

Plan stencillé d'une coupe d'exploitation charbonnière.

Calques pour écran lumineux :

— Diagramme du nombre de sièges en exploitation.

— Diagramme des coûts de production à la tonne.

— Tableau des fusions d'exploitation.

Film personnel sur la situation des charbonnages et sur la reconversion industrielle.

Documents sonores :

— Interview d'un mineur-surveillant de charbonnage.

— Textes enregistrés (voir contenu de la leçon).

III. Méthode

Inductive, recherche de la matière au travers des films et interviews, vérification des données au moyen de textes et statistiques.

LEÇON PROPREMENT DITE

INTRODUCTION

*DOCUMENT : Film illustrant la situation des charbonnages.

*COMMENTAIRE :

« Au siècle dernier, la Wallonie s'est adaptée à une civilisation nouvelle, elle a mis les trésors de son sol et de sa main-d'œuvre au service de la Belgique dont elle assura la prospérité. L'industrie charbonnière se développa et prospéra, la multiplicité des puits d'extraction prouvait l'extraordinaire dépense d'énergie mise en œuvre pour augmenter le potentiel économique de nos régions...

Nos industries ont vieilli et, peu à peu, beaucoup d'entre elles sont mortes, victimes de la concentration mais aussi de leur inadaptation aux méthodes et aux formes modernes de production. Partout en Wallonie, le long de nos vallées et au flanc de nos collines, de sinistres squelettes d'usines abandonnées attestent cette ruine progressive.

Nos charbonnages, vidés de leur substance exploitable, ont dépéri, puis un à un se sont fermés. On ne compte plus, près des « terrils » qui restent là comme de lourds témoignages de tant de travail humain, les belles-fleurs définitivement immobiles et silencieuses. »

— Le problème est posé, nos charbonnages ferment leurs portes, une question se pose : Pourquoi ?

CORPS DE LA LEÇON

1. CAUSES.

***DOCUMENT :** Interview de Monsieur Marquardt.

— « Monsieur Marquardt, vous êtes surveillant de fond au charbonnage du Gosson à Montegnée. Cette entreprise va être fermée. Quelles en sont à votre avis les causes ? »

— « Les causes de fermeture du charbonnage du Gosson sont : le manque de charbon, le manque de tailles, les travaux préparatoires peu avancés et le manque de matériel, une trop longue distance sépare le lieu d'extraction du puits, il faut faire des gradins, des plans inclinés, il faut placer trop d'installations pour ramener le charbon au puits. Si on voulait approfondir le puits on pourrait avoir assez de charbon, mais pour cela il manque beaucoup d'argent et il faudrait un an à un an et demi pour approfondir le puits et faire des galeries nécessaires à l'extraction du charbon.

Au point de vue main-d'œuvre, il reste encore une vingtaine d'ouvriers qualifiés, les autres sont des Turcs, des Grecs, des Espagnols qui ne sont pas qualifiés et qui n'ont pas l'expérience du travail du charbon. Ces gens-là, les Turcs, les Grecs viennent ici pour gagner de l'argent et non pas pour apprendre le métier. »

- Manque de charbon et manque de tailles.
- Manque de matériel et de travaux préparatoires.
- Manque de temps et d'argent pour moderniser l'exploitation.
- Manque de main-d'œuvre qualifiée.

VERIFICATION DES DONNEES DU TEMOIGNAGE.

***DOCUMENT :** « Vieillesse des exploitations ».

« A la fin du second conflit mondial, le matériel et les installations de la plupart des charbonnages belges étaient marqués par l'usure, la vétusté et la désuétude résultant de l'insuffisance des moyens d'entretien et d'équipement pendant les cinq années d'occupation. Leur rénovation exigeait un effort financier exceptionnel qui posait un problème particulièrement difficile car l'industrie charbonnière sortait de la période de guerre avec un déficit de plus de trois milliards de francs. »

Extrait de : *Evolution de l'Industrie charbonnière belge depuis l'ouverture du Marché Commun du Charbon*, dans *Le Charbon belge face à l'avenir*, p. 6.

- Vieillesse des installations.
- Manque de moyens financiers pour les moderniser.

DOCUMENT : Durée de travail.

« La réduction de la durée de travail de 48 à 45 heures par semaine appliquée à partir de 1956 eut une incidence sur les coûts de production, elle s'accompagna d'une hausse importante des salaires horaires et d'une baisse des capacités de production. On a pu établir que l'incidence de la réduction de la durée de travail s'établissait à environ 20 fr. par tonne produite en 1956 et à environ 40 fr. en 1957. »

Extrait de : *L'industrie charbonnière belge*, p. 61.

DOCUMENT : Prix de revient élevé des charbons belges.

« D'après les charbonniers belges, le charbon est cher parce que le gisement ne permet pas une exploitation facile et une grande productivité et que d'autre part les salaires sont les plus élevés d'Europe. »

Extrait de ROMUS Paul, *L'économie wallonne dans la CECA*, dans *Nouvelle Revue Wallonne*, T. 3, n° 4, juillet 1951.

*DOCUMENT : Manque de qualification et de main-d'œuvre.

« Jusqu'il y a quarante ans d'ici, on pouvait dire « on ne vient pas à la mine, on y naît », car dans certaines régions du pays s'étaient formées des familles de mineurs qui reportaient de l'une à l'autre génération les traditions du métier. De 1939 à 1945 une diminution de 25 % s'est opérée dans le nombre de mineurs. Pour parer au plus pressé, les charbonnages, à la demande du gouvernement, firent appel à des milliers de travailleurs étrangers, lesquels n'avaient aucune expérience du travail de la mine. De plus, beaucoup de travailleurs étrangers sont venus en Belgique avec la ferme intention de n'y rester que le temps nécessaire pour amasser un pécule substantiel. Leur renouvellement constant diminua la productivité des entreprises d'autant plus que ces travailleurs retournaient généralement au pays ou changeaient de métier après cinq ou six années de présence, c'est-à-dire au moment où ils ont acquis l'expérience du métier et lorsque leur contrat prend fin. »

Extrait de : *L'industrie charbonnière belge*, pp. 29-30.

- Manque de qualification des ouvriers.
- Diminution de la productivité.
- Augmentation des coûts de production.

*DOCUMENT : Tableau des déficits à la tonne.

RESULTATS PROVISOIRES 1965

Résultats houillères, activité connexes et revenus, charges financières y compris

Sources des renseignements : Résultats houillères = cumuls des déclarations mensuelles.
 Activités connexes = déclarations trimestrielles pour 3 trim.
 et déclarations des charges pr le 4^e trim.
 Charges et revenus financiers : estimations s/base 1964.

RESULTATS — PAYS	Nombres de sociétés	Production (en 1.000 T)	Résultats bruts avant amortissements	
			en millions de fr.	Fr/T
Charbonnages déficitaires . .	26	17.348	— 1.527,6	— 88,05
Charbonnages bénéficiaires . .	6	2.258	+ 222,9	+ 98,70
Ensemble déficitaire	32	19.606	— 1.304,7	— 66,54

Remarque : Ces résultats ne tiennent pas compte des pertes des Charbonnages de Tamines et de B. E. Batterie. V — fermés en 1965. Renseignements incomplets.

RESULTATS PAR BASSIN (même remarque que ci-dessus)

BASSINS	Charbonnages déficitaires				Charbonnages bénéficiaires			
	N ^{bres} de so- ciétés	Produc- tion (1000 T)	Déficits		N ^{bres} de so- ciétés	Produc- tion (1000 T)	Bénéfices	
			millions de fr.	F/T			millions de fr.	F/T
Campine . .	6	9.706	518,2	53,39	—	—	—	—
Centre-Mons .	3	2.088	347,3	166,63	1	564	96,3	170,70
Charleroi . .	9	3.471	398,3	114,72	3	1.189	72,4	60,86
Liège	8	2.083	263,2	126,39	2	505	54,2	107,38
Bassin Sud . .	20	7.642	1.009,4	132,08	6	2.258	222,9	98,70
Ensemble des bassins . .	26	17.348	1.527,6	88,05	6	2.258	222,9	98,70
par compensa- tion PAYS	32	19.606	1.304,7	66,54	—	—	—	—

— Prix de revient à la tonne supérieur au prix de vente.

*DOCUMENT : Concurrence des charbons étrangers.

« Alors qu'ils avaient atteint un maximum de 837 fr. la tonne en décembre 1956, les frets maritimes atlantiques par voyage s'effondrèrent par la suite pour atteindre 143 fr. la tonne en 1959, soit une chute de 83 % en deux ans. De ce fait, les prix « rendus » de la houille originaire des U.S.A. furent ramenés à un taux sensiblement inférieur à celui des mines européennes. »

Extrait de : *Le charbon belge face à l'avenir*, p. 7.

— Concurrence des charbons étrangers (surtout les charbons industriels).

***DOCUMENT : L'incurie patronale.**

« Un des aspects dramatiques dans cette bataille du charbon que nous menons depuis des années est l'incapacité et l'individualisme des patrons charbonniers et l'incapacité de la collectivité de leur imposer des solutions conformes à l'intérêt général. »

Extrait du document de travail de la Fondation André Renard :

« Pour que vive la Wallonie », p. 2.

2. REMÈDES ENVISAGÉES.

***DOCUMENT : Concentration des exploitations.**

« Les entreprises dès à présent adaptées aux conditions du Marché Commun sont prêtes à poursuivre leur activité dans leurs structures actuelles sans aide financière et en suivant les lois du marché. Les entreprises qui, au prix d'un effort d'adaptation, ont l'espoir de pouvoir prendre place dans le Marché Commun, appelées capacités intégrables, devront réaliser soit des concentrations de siège, soit des fusions de sièges d'exploitation et l'élimination d'ici 1965 de capacité de production de l'ordre de 4 à 5 millions de tonnes, de même que le développement d'autres unités mieux conditionnées. »

Extrait de : *L'Industrie charbonnière belge*, pp. 104 à 106.

***TABLEAU : Concentration des exploitations.**

1950

S.A. des Charbonnages de Bonne-
Espérance, Batterie et Violette
S.A. des Charbonnages de Bonne-Fin

S.A. des Charbonnages de Bonne-
Espérance, Batterie, Bonne-
Fin et Violette.
1 siège fermé en 1960.

1955

S.A. des Charbonnages de Gosson-La
Haie et Horloz réunis.
S.A. des Charbonnages des Kessales
et de la Concorde réunis

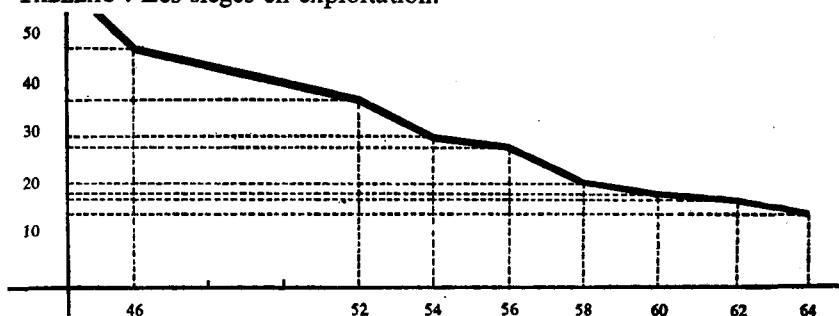
S.A. des Charbonnages de Gos-
son-Kessales.
*2 sièges fermés en 1958.
1 siège fermé en 1959.*

***DOCUMENT : Les mines marginales.**

« Les mines marginales, c'est-à-dire les exploitations dont la hauteur des prix de revient exclut toute possibilité d'intégration, seront fermées. Cette élimination devra s'échelonner dans le temps. Les producteurs apporteront leur entière collaboration afin de rendre aussi humaine que possible la reconversion envisagée et mettre la main-d'œuvre à l'abri des conséquences désastreuses de la suppression de l'emploi. »

Extrait de : *L'Industrie charbonnière belge*, pp. 105-106.

***TABLEAU : Les sièges en exploitation.**



- Modernisation des sièges rentables.
- Fusion des charbonnages à capacité intégrable.
- Protection de la main-d'œuvre.
- Fermeture des mines marginales.

3. CAUSES DU MALAISE SOCIAL.

***DOCUMENT : Situation sociale.**

« Les réductions de production qui ont eu lieu, sont en cours et se poursuivront, ont entamé durement nos richesses charbonnières. Cette amputation se répartit en chaîne sur les industries dont les charbonnages sont les clients. Selon les estimations, c'est 100.000 emplois en Wallonie qui sont menacés par la fermeture des charbonnages. »

Extrait de : « *Combat* », jeudi 9 mars 1961, pp. 8-9.

- Perte de l'emploi pour les mineurs.
- Conséquences graves pour le reste de l'industrie.

4. REMÈDES ENVISAGÉS.

***DOCUMENT : Interview de Monsieur Marquardt.**

— « Monsieur Marquardt, suite à la fermeture du charbonnage, quelle va être la situation des ouvriers licenciés ? »

— « La situation des ouvriers licenciés va être grave, il y a beaucoup d'ouvriers qui ne pourront plus travailler autre part. Pour apprendre un nouveau métier, il y a beaucoup d'ouvriers qui sont trop vieux et il n'y a personne qui les prend, un autre charbonnage ne les accepte plus, chez un entrepreneur ils ne peuvent pas faire ce travail car c'est un travail trop dur, c'est un travail en plein air auquel ils ne sont pas habitués et parce que leurs poumons doivent s'adapter au nouveau milieu. Dans la mine l'ouvrier est habitué à respirer de l'air comprimé, si on le fait travailler à l'extérieur, il y a beaucoup de chance qu'il tombe malade après deux ou trois semaines. Faire un autre métier pour un ouvrier qui a déjà 22 ou 23 ans de mine, c'est impossible. »

» Les plus jeunes, qui, maintenant, auront l'occasion de sortir du charbonnage et d'apprendre un autre métier, pour eux c'est quelque chose de magnifique, pour le vieil ouvrier des charbonnages, cela est triste. »

— « Les ouvriers licenciés ne bénéficient-ils pas d'une aide de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ? »

— « Question de réadaptation de la C.E.C.A., l'ouvrier est content de la fermeture des charbonnages, comme cela il a presque un an de repos, il a 4 mois à 100 %, 4 mois à 80 % et 4 mois à 60 %, ET APRES ?? »

— Situation dramatique pour les vieux mineurs.

— Difficultés de reclassement.

— Pour les jeunes, possibilités d'apprendre un autre métier.

VERIFICATION DES DONNEES DU TEMOIGNAGE

DOCUMENT : Les victimes.

« De multiples réunions du conseil d'entreprise de la Société des Charbonnages du Levant et des Produits de Flenu ont visé à mettre au point un système : la plupart des ouvriers du fond pourront-ils être reclassés ? Rien n'est moins sûr. On sait que dans chaque fosse il y a des ouvriers handicapés physiquement qui bénéficient de ce qu'on appelle une place d'aisance. Pour ceux-là, c'est-à-dire ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes à l'industrie charbonnière, il n'y a plus d'espoir, on les mettra sur le pavé avec 48.000 Fr. de revenus, c'est le cas des mineurs dits pensionnés parce qu'ils ont trente ans de fond. »

Extrait du journal « L'opinion » du 30 avril 1959.

— Mise à la retraite prématurée pour raison de santé.

DOCUMENT : Le domaine de l'emploi.

« Un des éléments les plus importants à relever se situe peut-être dans le domaine de l'emploi. La brusque réduction de la production, 6 millions de tonnes en trois ans, a entraîné le refoulement de la main-d'œuvre étrangère et mis brutalement en évidence la faiblesse de l'offre de main-d'œuvre régionale. Le caractère brusque de l'opération d'assainissement rendait pratiquement impossible la mise en œuvre d'une politique de reconversion qui exige de nombreuses années et de grands moyens ; elle touchait également la région dans ses œuvres vives en lui enlevant la main-d'œuvre qu'elle ne pourra récupérer à l'avenir que très difficilement. »

Extrait du Bulletin des Industriels, communication de Roger PAQUET. Juin-juillet 1964.

*DOCUMENT : Situation des mineurs licenciés.

« Dans le Borinage à la fin de 1961, le nombre des travailleurs des mines licenciés à la suite de la fermeture des puits du bassin de Mons s'élevait à 8.563 se répartissant entre 6.432 ouvriers du fond, 1.974 de surface et 157 employés. De ces 8.563 personnes il en restait à la fin du mois de septembre 1962, 459 inscrits comme demandeurs d'emplois dans les divers bureaux de placement. La différence entre ces deux nombres est constituée de travailleurs qui ont été replacés dans d'autres charbonnages ou dans d'autres secteurs d'activité, de travailleurs étrangers rentrés dans leur pays d'origine, de travailleurs admis à la retraite prématurée ou qui bénéficient de la pension d'invalidité. L'analyse des statistiques révèle aussi que parmi les demandeurs d'emploi figurent des travailleurs d'âge avancé dont le remplacement est difficile. »

Extrait de la communication de M. Servais, ministre de l'Emploi

et du Travail ; *Les problèmes de l'emploi dans une région en reconversion*, dans *Les régions du Borinage et du Centre à l'heure de la reconversion*, pp. 198-199.

- Travailleurs reclassés dans d'autres secteurs.
- Travailleurs admis à la retraite prématurée.
- Difficultés de reclassement pour les travailleurs âgés.

DOCUMENT : Réadaptation.

« En ce qui concerne la réadaptation, l'avenir est assez sombre, pour être réadapté un travailleur doit rester 6 mois dans un centre, lequel ne peut s'occuper que de 15 personnes à la fois en moyenne. En outre, les bureaux régionaux de placement manquent de moyens pour faire face à cette tâche. »

Extrait du journal *l'Opinion* du 11 juin 1959.

***DOCUMENT : L'aspect humain.**

« Les mineurs ont-ils la possibilité d'apprendre un nouveau métier ? La plupart des mineurs ne demandent pas mieux que d'être reclassés. Toutefois ils craignent souvent les difficultés de la réadaptation. De nombreuses enquêtes ont révélé que la plupart des travailleurs des mines désirent apprendre un métier facile. Tout emploi qui requiert l'examen d'un plan ou un effort intellectuel semble les rebuter. D'autre part combien d'ouvriers des mines sont, de par les maladies professionnelles qu'ils ont contractées, de santé fragile et ne peuvent effectuer n'importe quels travaux. »

Extrait du journal *l'Opinion* du 11 juin 1959.

- Nécessité d'une politique rationnelle de l'emploi.
- Nécessité de reclassement et de réadaptation des ouvriers.

***DOCUMENT : Film et commentaire introduisant la notion de zoning industriel.**

***COMMENTAIRE :**

« Une tâche de l'aménagement du territoire est de réserver à l'industrie les terrains qui lui sont nécessaires et que les exigences du progrès imposent de sélectionner toujours davantage. La mise en réserve en temps utiles de terrains à vocations industrielles et leur équipement corrélatif, constituent sans nul doute un des apports les plus opportuns des techniques d'aménagement à l'expansion économique. La nécessité de cet aménagement est unanimement reconnue en Belgique et l'on est déjà passé aux actes. En ce qui concerne la Wallonie, le plan de la région liégeoise est terminé. » En effet la création de la division « **CHERTAL** », filiale des usines de l'Espérance-Longdoz, la création du zoning industriel des Hauts-Sarts où de nombreuses usines de transformation, aux lignes modernes claires et harmonieuses contrastent singulièrement avec nos sombres usines métallurgiques, s'érigent dans un cadre de verdure et à proximité de voies d'accès importantes, telles la Meuse, le Canal Albert, l'autoroute Roi Baudouin reliant Anvers à l'Allemagne ouvrent à la Wallonie des perspectives nouvelles de développement et de prospérité.

Extrait de 41^e semaine sociale du M.O.C., p. 37.

- Création de nouvelles industries.
- Création de zoning industriel à proximité de voies de communications importantes.

IV. Schéma de la matière

LE PROBLEME CHARBONNIER EN WALLONIE

1. *Causes de la fermeture des charbonnages.*
 - Vieillessement des installations.
 - Manque de matériel.
 - Prix élevé à la tonne des charbons belges causé par les hauts salaires et le manque de qualification des ouvriers et par les difficultés d'exploitation du gisement.
 - Concurrence des charbons industriels étrangers.
 - Incurie patronale.
2. *Remèdes envisagés.*
 - Modernisation des sièges rentables.
 - Fusion des charbonnages à capacité intégrable.
 - Fermeture des mines marginales.
3. *Causes du malaise social.*
 - Perte de l'emploi pour de nombreux ouvriers.
4. *Remèdes possibles.*
 - Mise à la retraite prématurée pour raison de santé.
 - Transplantation pour les jeunes dans un autre bassin houiller.
 - Nécessité d'une politique rationnelle de l'emploi :
 - reclassement et réadaptation ;
 - création de nouvelles zones industrielles.

V. Lexique

- | | |
|-----------------------|------------------|
| — potentiel | — concentration |
| — belle-fleur | — fusion |
| — taille | — mine marginale |
| — vétuste | — assainissement |
| — désuétude | — requérir |
| — incidence | — réadaptation |
| — pécule | — vocation |
| — substantiel | — corrélatif |
| — déficit | — filiale |
| — fret | — zoning |
| — capacité intégrable | — rationnel. |

VI. Application

Le problème de l'industrie lourde (sidérurgie) est-il apparenté au problème charbonnier ?

Les solutions apportées au problème charbonnier peuvent-elles lui être appliquées ?

VII. Questionnaire de révision

En vous basant sur les textes :

1. Quelles sont les causes de fermeture des charbonnages ?
2. Quels sont les remèdes envisagés pour assainir la production houillère ?
3. Quel problème pose la fermeture des charbonnages ? Pourquoi ?
4. Quels remèdes apporte-t-on au problème social ? Sont-ils efficaces ?

VIII. Questionnaire d'examen

En étudiant le tableau des déficits à la tonne :

- Définissez les causes de tels déficits.
- Enumérez les divers remèdes envisagés et développez celui qui vous semble devoir donner de meilleurs résultats, justifiez votre choix.

IX. Suggestions de coordination

- Coordination avec le cours de géographie :
 - carte du bassin charbonnier ;
 - schéma d'une exploitation et des couches de terrain.
- Coordination avec le cours de travail manuel :
 - construction d'une maquette de charbonnage ;
 - dessins de paysages charbonniers.
- Coordination avec le cours de Français :
 - étude de textes relatifs aux régions charbonnières (ex. : Pays Noir de Camille Lemonnier, extrait du livre « La Belgique »).

X. Aspect du tableau noir

Lexique	—	<i>Le problème charbonnier en Wallonie.</i>	
	—		
	—		
	—		
Application.		1. Causes de la fermeture des Charbonnages.	3. Causes du malaise social.
Questionnaire		2. Remèdes envisagés.	4. Remèdes envisagés.
de révision :			

N.B. — Pour les détails du plan et autres points, voir les diverses rubriques de la leçon.

Georges DENOISEUX.

CHRONIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

Fascisme ordinaire

Mikhail Romm, U.R.S.S. 1965

Film réalisé pour la génération née après la guerre de 1939-45 et qui n'a pas connu directement le fascisme. Le réalisateur ne s'est pas présenté comme un historien, mais il s'est efforcé en prenant un certain recul, de procéder à une analyse psychologique de ce phénomène contemporain qu'est le fascisme. Il a démontré comment cet homme que nous connaissons tous, être noble et responsable, a pu se perdre, être anéanti, devenir un simple pion dans la multitude.

Le matériel d'archives utilisé est abondant : Deutsche Wochenschulen, « Kultur-film » dans le fond Goebbels, diverses collections de photos qui provenaient de SS ayant opéré en Pologne. Lithuanie, Lettonie, en Biélorussie, documents que les Allemands eux-mêmes n'ont jamais vus. En essayant de trouver dans les foules entourant Hitler les visages les plus expressifs, il est certain que ce film est personnel. Dramatique parfois, il est souvent comique, lorsqu'il montre Mussolini, ou lorsque le commentateur souligne les mouvements des dictateurs. Ce film sera accompagné d'un commentaire russe, polonais, français, allemand, anglais. Tous ces commentaires sont faits et suivis par le réalisateur.

L'Épreuve

M.E.N.

Cat. S.C. 1760

N.B. P.F. Prod. Départ. inform. des N.U.

La guerre et ses destructions. Action de l'O.N.U. pour préserver la paix. Le film débute par une question : la guerre apporte-t-elle un vainqueur ? Non : elle apporte la mort, la famine, la désolation, le désespoir.

Les Nations-Unies aident à rétablir la paix et à défendre la Liberté. Elles tentent de montrer aux peuples moins évolués les meilleurs moyens d'exploiter leurs ressources naturelles. Evidemment ce film est à la gloire des Nations-Unies, et tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il y a loin du rêve à la réalité.

La charte des Peuples

M.E.N.

Cat. S.C. 614

18m N.B. Prod. Organ. des N.U.

Dernière phase de la guerre. Situation misérable des peuples. Certaines nations se réveillent. Divergences de vues entre elles. Nécessité de l'O.N.U. séance

de la première assemblée générale. Ici sont retracés les buts de l'organisation : la libération de la peur et de la misère, donner la liberté de parole et de conscience.

Création en 1941. Après la guerre l'organisation doit servir à éviter les conflits ; réparer. Sur les ruines de la guerre, l'O.N.U. tente de préparer avec la collaboration de tous, un avenir meilleur... Sans commentaires.

Défense de la Paix

M.E.N.

Car S.C. 615

9 min. N.B. P.F. Réalisation A. Gillet. Prod. Conseil du cinéma Unesco.

Situation politique et économique en 1945. Ce que fut la S.D.N. Bases de l'O.N.U. Constitution, composition et activités. Assemblée générale. Cour internationale de justice. Conseil économique et social. Conseil de tutelle.

Très théorique, ce film montre à l'aide de dessins le fonctionnement des diverses assemblées, leurs buts, etc...

Ces films peuvent servir pour l'enseignement du civisme en 1^{re}, mais ils sont dépassés par les événements et parfois très ennuyeux. Cependant, avec certaines rectifications et explications ils restent valables, lorsque les élèves sont bien avertis qu'ils sont réalisés pour et par l'O.N.U.

La Commune de Paris ou le Temps des Cerises

Film français réalisé à partir d'estampes.

Le film débute par un panoramique sur Paris en 1867.

Les travaux du Baron Haussmann.

Les travailleurs sont mal payés, en 1869 « la sociale arrive ». En juillet 1870, propagande belliciste. Portrait de Napoléon III vieilli.

Défaite de l'armée française à Sedan.

Le pouvoir est à prendre. Thiers prend la tête du Gouvernement. L'Assemblée Nationale réunie à Bordeaux, puis à Versailles, le peuple de Paris proclame la Commune.

A partir d'ici, le commentaire explique l'élan des combattants de la Commune, le bombardement de Paris par les Versaillais.

L'insurrection nous est montrée à travers des caricatures et des estampes qui semblent d'époque. La musique accompagne ce film et exalte parfois certains sentiments.

Prises d'otages, massacre des fédérés, les Tuileries brûlent.

Le 27 mai dernier combat au cimetière du Père Lachaise. Paris a vécu. Le 28 mai 1871 le Maréchal de Mac-Mahon proclame l'ordre et le travail.

La répression est terrible (chanson d'époque). Le film se termine par un discours assez important proclamant la haine de la classe ouvrière contre la société. Ce film peut servir de synthèse après une leçon sur la Commune de Paris dans les classes de première.

Le commentaire sera parfois, ou peut-être à rectifier, ceci selon l'avis du professeur.

Nous regrettons de n'avoir pas à notre disposition plus de films réalisés à la manière de celui que nous venons de décrire.

The Finest Hours ou La Vie de Sir Winston Churchill

Réalisation : J. Levien.

Commentaires : Churchill et Orson Welles.

Il serait beaucoup trop difficile de décrire toutes les séquences de ce film dont la durée est de 2 h. 40.

Nous signalons qu'il est donc impossible pour les professeurs d'utiliser ce film. Mais la valeur des documents, les bonnes reconstitutions, la description de la vie anglaise, en font un film de valeur au point de vue historique. Le film commence dès l'enfance de Churchill pour se terminer à sa mort.

Entrecoupant des séquences concernant la vie politique de l'homme d'état, s'insèrent des séquences concernant sa vie familiale, son goût pour les beaux livres et son désir de peindre.

Le film nous fait voir les étapes parcourues par Churchill depuis Cuba jusqu'à Potsdam, en passant par les Indes, le Soudan, les Trade-Unions, Londres et ses suffragettes, la guerre '14-'18, la Société des Nations, la montée d'Hitler et de Mussolini, l'abdication d'Edouard VIII, Munich en 1938 et la guerre de 1940-1945.

Discours de Churchill avant Dunkerque, discours de Churchill au moment de l'entrée des Allemands à Paris. Accueil du Général de Gaulle.

Churchill se promène dans les rues de Londres détruites.

« Le Lion britannique » parcourt le désert à El-Alamein, rencontre Staline, prépare le débarquement.

Conférence de Yalta. Victoire en 1945.

Churchill dans un discours annonce que le communisme est maintenant un danger.

Conférence de Potsdam.

Après la guerre Churchill reçoit le prix Nobel et finalement se retire de la vie politique.

Le film se termine par un discours du Président Kennedy évoquant la mémoire de l'homme d'Etat britannique.

A signaler : les très belles couleurs de cette réalisation. Les commentaires dits par Orson Welles sont excellents, ceux repris dans les Mémoires de Churchill et certains de ses discours exaltent un peu trop le patriotisme britannique.

Josette DEBACKER.

EXPOSITIONS

La Belgique sous le Consulat et l'Empire

Bibliothèque royale, 13 novembre - 24 décembre 1965.

A l'occasion des manifestations commémoratives de la bataille de Waterloo, la Bibliothèque royale et son conservateur en chef, M. Liebaerts ont accueilli avec sympathie le sujet d'exposition du Dr. R. Darquenne, président du Cercle archéologique et folklorique de La Louvière et du Centre. M. M.A. Arnould, professeur à l'U.L.B. et Mme Wellens-Dedonder, attachée scientifique du Centre national d'Histoire des sciences trouvèrent en lui un précieux collaborateur pour la réalisation d'une exposition relative à *la vie économique et culturelle* de nos régions sous le Consulat et jusqu'à l'effondrement de l'Empire et le rattachement de nos provinces au Pays-Bas du Nord.

Du point de vue social, on assiste à la montée de la bourgeoisie rurale et industrielle et à la diminution de l'influence politique et financière du clergé, qui, des deux ordres privilégiés, a été le plus touché. La bourgeoisie s'empare de cette place laissée vacante et contribue à la réalisation de la révolution industrielle : Tiberghien, Warocqué, Lievin Bauwens, Cockerill, etc... Le peuple comme partout ailleurs, est misérable et ne participe pas à la vie publique. Une prise de conscience : en 1813, la création de la première caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs du département de l'Ourthe. Regrettons cependant que ces notions ne soient pas tirées de documents exposés mais du catalogue.

La vie économique est brillante. Le Dr Darquenne, dans la préface du catalogue en rappelle les facteurs favorables (p. XIX) : *« suppression des barrières douanières intérieures, création d'un vaste marché européen au fur et à mesure de l'extension des conquêtes françaises, l'anéantissement de la concurrence anglaise qui ouvre le marché charbonnier, donne un grand essor aux industries textile et verrière et compense la perte du commerce d'outre-mer, la généralisation du système décimal, la libre circulation des hommes et des capitaux avec, pour conséquences, l'afflux de techniciens anglais ou français, la prise en main par l'Etat du réseau routier et fluvial, concluant que ces mesures sont favorablement accueillies par les milieux industriels et financiers, à la condition qu'elles favorisent leurs intérêts et qu'elles ne bousculent pas trop leurs conceptions traditionnelles. »*

Si la période impériale est riche en faits sociaux, économiques, techniques et scientifiques (éclairage au gaz 1810, 1811), il n'en est pas de même dans les domaines artistiques, littéraires, historiques ou poétiques. Les œuvres, certes, sont nombreuses mais le plus souvent médiocres : la censure, les tracasseries administratives, l'influence grandissante de Paris leur ôtent toute originalité.

Le catalogue comprend de très copieuses notices. On en souhaiterait toujours de semblables. Cete belle réalisation est à inscrire à l'actif des services de la Bibliothèque royale (1).

Pervenche BRIEGLÉB

(1) Le Ministère de l'Education Nationale prépare en complément à cette exposition des commentaires, des diapositives et des enregistrements musicaux.

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

QUELQUES PUBLICATIONS SUR LE MILIEU BRABANÇON

Destiné aux *Cahiers de Clio*, cet essai bibliographique ne s'adresse pas à des chercheurs désireux de se documenter de façon exhaustive sur l'histoire du Brabant. Il peut tout au plus aider des professeurs désireux de centrer leur enseignement sur le milieu local et régional, non pour borner l'horizon de leurs élèves à la seigneurie ou aux tenures de leurs ancêtres, mais pour saisir *in situ* des évolutions dépassant ces étroites limites. L'aide fournie, pour sommaire qu'elle soit, et plutôt exemplative, pourra, nous l'espérons, permettre à nos collègues de retrouver des filières les menant à une documentation plus complète. Les fichiers de la Bibliothèque Royale contiennent par exemple des références à des dizaines de monographies locales qui n'ont pas été reprises ici à cause de leur valeur très inégale. Si les grandes agglomérations ont fait l'objet d'études aussi sérieuses que nombreuses, les localités de moins haut vol n'ont trop souvent excité que l'appétit d'érudition d'amateurs locaux.

Nous n'avons pas retenu dans notre liste des ouvrages concernant l'ensemble de la Belgique, ou certains aspects de son histoire économique ou sociale. Bien souvent pourtant, des indications précieuses concernant le Brabant peuvent y être trouvées. Mentionnons par exemple :

— CHAMBON R., *L'histoire de la verrerie en Belgique, du XI^e siècle à nos jours*, Bruxelles, 1955.

— CLICHEROUX E., *L'évolution de la forêt en Belgique*, dans *Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales*, XXII, Louvain, 1956, pp. 537-578.

— GÉNICOT L., *Histoire des routes belges depuis 1704*, Bruxelles, 1948.

— PAULIS L., *Le passé de la dentelle belge. Introduction à l'histoire de la dentelle en Belgique*, Bruxelles, 1951.

De même, les travaux sur l'histoire du Brabant en général, mentionnés à notre paragraphe II, contiennent souvent des indications se rapportant à l'une ou l'autre localité. Les indices permettent donc de descendre de Belgique en Brabant et du Brabant à tel endroit précis.

En ce qui concerne l'histoire locale, seules l'agglomération bruxelloise et la partie francophone du Brabant ont été retenues. Une exception : Louvain, une des quatre chef-villes de l'ancien duché, centre intellectuel et universitaire, dont l'histoire peut fournir des éléments de comparaison qui ne sauraient être négligés. Sur bon nombre de localités, on trouvera des indications dans des ouvrages comme :

— CARNOY A., *Dictionnaire étymologique des noms des communes de Belgique y compris l'étymologie des principaux noms de hameaux et de rivières*, Louvain, 1939-1940, 2 vol.

— DE SEYN E., *Dictionnaire des communes belges*, Bruxelles, 1924-1925, 2 vol. (A consulter avec prudence.)

— JOURDAIN A. et VAN STALLE L., *Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique*, Bruxelles, s.d. (1896), 2 vol.

— WAUTERS A., *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Arrondissement de Louvain* (2 vol.); *Arrondissement de Nivelles* (2 vol), Bruxelles, Culture et Civilisation, 1963 (réimpression).

Pour la préhistoire et le haut moyen âge, le Centre national de recherches archéologiques de Belgique édite des *Répertoires bibliographiques des trouvailles archéologiques*. Les tomes I et III concernent la province du Brabant.

Ajoutons enfin que notre modeste travail étant fort succinct, il ne sera pas inutile de consulter, pour y glaner toute la documentation souhaitable, les répertoires bibliographiques suivants :

— PIRENNE H., *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1931.

— DE BELDER J. et HANNES J., *Bibliographie de l'histoire de Belgique (1865-1964)*, Louvain-Paris, 1965 (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine).

— GÉRIN P., *Bibliographie de l'histoire de Belgique. 1789 - 21 juillet 1831*, Louvain-Paris, 1960.

— VERVAECK S., *Bibliographie de l'histoire de Belgique. 1831-1865*, Louvain-Paris, sous presse.

Pour la partie flamande du Brabant et l'agglomération bruxelloise, des indications bibliographiques se trouvent dans :

— DE WACHTER L., *Repertorium van de Vlaamse gouwen en gemeenten*, Anvers, 1942-1957, 6 vol.

Parmi les bibliographies courantes, nous ne mentionnerons ici que la chronique analytique de la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* et les listes publiées à partir de 1947 par DHONDT J. et ARNOULD M.A. dans la *Revue du Nord* sous le titre *Le travail historique en Belgique*, publication continuée sous la direction de J. Dhondt dans la *R.B.P.H.* à partir de 1952 sous le titre de *Bibliographie de l'histoire de Belgique*. Depuis 1953, la *Revue du Nord* édite parallèlement, sous la direction de J. Dhondt, une chronique analytique annuelle intitulée *Bulletin d'histoire de Belgique*.

Il existe enfin des bibliographies régionales, comme celle de :

— WILLAME G., *Essai de bibliographie nivelloise*, dans *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. X, Nivelles, 1911.

I. Revues

— *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles. Mémoires, rapports et documents*, Bruxelles, depuis 1867.

— *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, Nivelles, 1879-1942 ; continué par :

— *Annales de la Société archéologique et folklorique de Nivelles et du Brabant wallon*, Nivelles, depuis 1942.

— *Bulletin du Comité de la Province du Brabant*, Bruxelles, 1872-1883 (Commission Royale des Monuments).

- *Bulletin du Service provincial de recherches historiques et folkloriques du Brabant*, Bruxelles, 1921-1923 (scindé en 1923 en *Folklore Brabançon* et *Brabantse Folklore*).
- *Cahiers Bruxellois*, revue historique trimestrielle, Bruxelles, depuis 1956.
- *Eigen Schoon en de Brabander*, Merchtem, depuis 1925 (contient parfois des contributions intéressant Bruxelles et sa région).
- *Folklore Brabançon*, Bruxelles, depuis 1923.
- *Mémoires du Cercle historique et archéologique de Hal*, Hal, depuis 1924.
- *Tablettes du Brabant*, Bruxelles, depuis 1956.
- *Wavriensia. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région*. Wavre, depuis 1952.

II. Histoire du Brabant

A. INSTITUTIONS.

- BYL R., *Les juridictions scabinales dans le duché de Brabant (des origines à la fin du XV^e siècle)*, Bruxelles, Presses Universitaires, 1965.
- DHONDT J., *Het ontstaan van het hertogdom Brabant*, dans *Brabants Heem*, V, 1953, n° 4, pp. 74-86.
- GAILLARD A., *Le Conseil de Brabant. Histoire, organisation, procédure*, Bruxelles, 1898-1902, 3 vol.
- GORISSEN P., *Het parlement en de raad van Kortenberg*, Louvain, 1956.
- KERREMANS Ch., *Etude sur les circonscriptions judiciaires et administratives du Brabant et les officiers placés à leur tête par les ducs antérieurement à l'avènement de la maison de Bourgogne (1406)*, Bruxelles, 1949.
- LOUSSE E., *La Joyeuse Entrée de Brabant*, dans *Folklore Brabançon*, 1957, pp. 325-360.
- MARTENS M., *L'administration du domaine ducal en Brabant sous le règne de Jean I jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne*, Bruxelles, 1054.
- NAUWELAERT J., *Histoire des avocats du Souverain Conseil de Brabant*, Bruxelles, 1947, 2 vol.
- RENOUZ P., *La Chancellerie de Brabant sous Philippe le Bon (1340-1467). Histoire et organisation. Rédaction et expédition des Actes*, Bruxelles, 1955.
- UYTTEBROUCK A., *Les origines du Conseil de Brabant, La Chambre du Conseil du duc Jean IV*, dans *R.B.P.H.*, XXXVI, 1958, pp. 1135-1172.
- VAN BRAGT R., *De Blijde Inkomst van de hertogen van Brabant, Johanna en Wenceslas (3 januari 1356). Een inleidende studie en tekstuittgave*, Anciens Pays et Assemblées d'Etats, XIII, Louvain, 1956.
- VAN DER STRAETEN J., *Het Charter en de Raad van Kortenberg*, Louvain, 1952, 2 vol. (avec édition du texte).

B. ECONOMIE, SOCIÉTÉ

- BOLSÉE J., *La grande enquête de 1389 en Brabant*, Bruxelles, 1929.
- BONENFANT P. et DESPY G., *La noblesse en Brabant aux XII^e et XIII^e siècles*, dans *Le Moyen Age*, LXIV, 1958, pp. 27-66.
- BONENFANT P., *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien*

Régime, Bruxelles, 1934. (Nombreuses données sur la situation économique et sociale à Bruxelles et dans diverses autres localités du Brabant.)

— BONENFANT P., *L'origine des villes brabançonnnes et la « route » de Bruges à Cologne*, dans *R.B.P.H.*, XXXI, 1953, pp. 339-447.

— COSEMANS A., *De bevolking van Brabant in de XVII^e en XVIII^e eeuw*, Bruxelles, 1939. (Précieuses indications sur la population de Bruxelles et de diverses communes du Brabant wallon, ainsi que sur l'indigence et l'assistance publique.)

— CUVELIER J., *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles)*, Bruxelles, 1912.

— DE STURLER J., *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au moyen âge. L'étape des laines en Brabant et les origines du développement d'Anvers*, Paris, 1936.

— DEVLEESHOEWER R., *L'arrondissement du Brabant sous l'occupation française, 1794-1795. Aspects administratifs et économiques*, Bruxelles, 1964.

— GANSHOF F.L., *Over Stadsontwikkeling tussen Loire en Rijn gedurende de Middeleeuwen*, Anvers, 1941 (avec résumé français et plans de villes brabançonnnes).

— LAURENT H. et QUICKE F., *La guerre de succession de Brabant (1356-1357)*, dans *Revue du Nord*, XIII, 1927.

— POUMON E., *Les châteaux du Brabant*, Bruxelles, 1949.

— VANDESTICHEL A., *De provincie Brabant is de bakermat van onze oude papiernijverheid*, dans *Brabantse Folklore*, n° 139, pp. 192-699.

— VAN KALKEN F., KLUYSKENS A., HARSIN P., VAN DER ESSEN L., *Histoire des Universités belges*, Bruxelles, 1954.

— VERHAEGEN A., *Note sur le travail et les salaires en Belgique au XVIII^e siècle*, dans *Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain*, XIX, Louvain, 1953. (Beaucoup de salaires, entre autres pour la verrerie, pour Bruxelles et le Brabant Wallon.)

— VERLINDEN Ch. et coll., *Documents pour l'histoire des prix et des salaires en Flandre et en Brabant (XV^e-XVIII^e siècles)*, Bruges, 1958. (Entre autres, prix du blé et du pain à Bruxelles, XVI^e-XVIII^e siècles.)

III. Bruxelles

A. GENERALITES

— *Bruxelles au XV^e siècle*, Bruxelles, Librairie Encyclopédique, 1953.

— *Bruxelles, grand port fluvial, port maritime de pénétration (1555-1955)*, Bruxelles, Société du Canal et des Installations maritimes, 1955.

— DES MAREZ G., BONENFANT P., et QUICKE F., *Le développement territorial de Bruxelles au moyen âge. Etude de Géographie historique urbaine*, Bruxelles, 1935.

— DES MAREZ G., *Guide illustré de Bruxelles*. Remis à jour et complété par ROUSSEAU A. Bruxelles, 1958.

— HENNE A. et WAUTERS A., *Histoire de la ville de Bruxelles*, Bruxelles 1845, 3 vol. (avec index récemment établis).

— VANHAMME M., *Les origines de Bruxelles*, 3^e éd., Bruxelles, 1951.

- VANHAMME M., *Histoire de Bruxelles. De la maison de Bourgogne à 1830*. 2^e éd., Bruxelles, 1948.
- VANHAMME M., *Bruxelles capitale. Evolution de la ville de 1830 à nos jours*. Bruxelles, 1947.
- VERNIERS L., *Bruxelles. Esquisse historique*. Bruxelles, 1941.
- VERNIERS L., *Bruxelles et son agglomération de 1830 à nos jours*, Bruxelles, 1958.
- VERNIERS L., *Un millénaire d'histoire de Bruxelles, depuis les origines jusqu'en 1830*, Bruxelles, de Boeck, 1965.

B. ECONOMIE, SOCIÉTÉ

- BLANPAIN M., *Le « Journal de Bruxelles ». Histoire interne. De 1863 à 1871*. Bruxelles, 1965.
- BONENFANT P., *Cartulaire de l'Hôpital Saint-Jean de Bruxelles (Actes des XII^e et XIII^e siècles)*, Bruxelles, 1953.
- COLLIN-DAJCH H., *Contribution à l'étude de la I^{re} Internationale à Bruxelles (1865-1873)*, dans *Cahiers Bruxellois*, I, 1956, pp. 109-146.
- CUVELIER J., *De tapijtwevers van Brussel in de XV^e eeuw*, dans *Verslagen en Mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie, Taal en Letterkunde*, Gand, 912, pp. 373-414.
- CUVELIER J., *Le registre aux statuts du métier des tisserands de laine au grand métier de Bruxelles (XV^e-XVIII^e siècles)*, Bruxelles, 1912.
- DE GREEF G. et autres, *Bruxelles et son agglomération. Enquête socio-économique*, Bruxelles, 1958.
- DES MAREZ G., *Mutualités et compagnonnages à Bruxelles au XV^e siècle*, Malines, 1911.
- DES MAREZ G., *L'organisation du travail à Bruxelles au XV^e siècle*, Bruxelles, 1904.
- DES MAREZ G., *Pages d'histoire syndicale. Le compagnonnage des chapeliers bruxellois*, Bruxelles, 1909.
- DORCHY H., *L'Athénée Royal de Bruxelles. Son histoire*, Bruxelles, 1950.
- FAVRESSE F., *L'avènement du régime démocratique à Bruxelles pendant le moyen âge (1306-1423)*, Bruxelles, 1932.
- FAVRESSE F., *Etudes sur les métiers bruxellois*, Bruxelles, 1961.
- GODDING Ph., *Le droit foncier à Bruxelles au moyen âge*, Bruxelles, 1960.
- GODDING Ph., *Liste chronologique provisoire des Ordonnances intéressant le droit privé et pénal de la ville de Bruxelles (1229-1657)*, dans *Bulletin de la Commission Royale des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, XVII, 4, 1953, pp. 339-399.
- GRAFFAR M. et coll., *Cinq cents familles d'une commune de l'agglomération bruxelloise*, Bruxelles, Institut Solvay, 1957.
- MARTENS M., *Les survivances domaniales du castrum carolingien de Bruxelles à la fin du moyen âge*, dans *Le Moyen Age*, LXIX, 1963, pp. 461-655.
- PERGAMENI C., *L'esprit public bruxellois au début du régime français*, Bruxelles, 1914.
- RECHT L., *Contribution à l'histoire des Ecoles Normales de l'Etat à Bruxelles 1851-1951*, Bruxelles, 1951.

— SLOOTMANS C., *Les marchands brabançons et plus spécialement les marchands bruxellois aux foires de Berg-op-Zoom*, dans *Cahiers Bruxellois*, VIII, 1963, pp. 13-64.

— VANDER VORST-ZEEGERS J., *Le « Journal de Bruxelles » de 1871 à 1884*, Bruxelles, 1965.

— VERBEEEMER J., *Bruxelles en 1755. Sa situation démographique, sociale et économique*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis inzonderheid van het oude hertogdom Brabant*, 3^e série, XIV, 1962, pp. 203-233, et XV, 1963, pp. 65-133.

IV. Histoire locale

A. AGGLOMERATION BRUXELLOISE

— BARTIER-DRAPIER S., GILISSEN J., GILISSEN-VALSCHAERTS S. et PETIT S., sous la direction de JACQUEMYS G., *Une commune de l'agglomération bruxelloise, Uccle*, Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay.

— BERTRAND L., *La naissance d'une ville. Schaerbeek depuis cinquante ans. 1860-1910*, Bruxelles, 1912.

— DES MAREZ G., *Le droit d'Uccle*, dans *Bulletin de la Commission Royale des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, X, 1914, pp. 209-263.

— DU JACQUIER Y., *Saint-Josse-Ten-Noode au XIX^e siècle. Promenade à bâtons rompus*, La Hulpe, 1960.

— DESSART M.E.G., *Esquisse d'une monographie de la commune d'Evere*, dans *Folklore Brabançon*, 136, 1957, pp. 361-380.

— FALKENBACK P., *Histoire de Woluwé-Saint-Pierre*, Woluwé-Saint-Pierre, 1957.

— GODDING-GANSHOF F., *Le prieuré de Grand-Bigard depuis sa fondation jusqu'en 1831*, dans *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, XLVIII, 1948, 55, pp. 9-70.

— THEYS C. et GEYSELS J., *Geschiedenis van Linkebeek*, Bruxelles, 1957.

— VAN EECKHOUT M.Th., *Woluwé-Saint-Lambert. Esquisse historique*, Woluwé-Saint-Lambert, 1953.

— VERNIERS L., *Histoire de Forest-lez-Bruxelles*, Bruxelles, 1949.

— VOKAER J.P., *Par les rues de Forest. Etude sur la toponymie locale*, Bruxelles, 1954.

B. AUTRES LOCALITES IMPORTANTES

1^o LOUVAIN

— CLAEYS-BOUWAERT F., *L'ancienne Université de Louvain. Etudes et documents*, Louvain, 1956.

— CUVELIER J., *Les institutions de la ville de Louvain au moyen âge*, Bruxelles, 1936.

— MARTENS M., *Le censier ducal pour une partie de la circonscription de Louvain en 1366*, Bruxelles, 1962.

— SMOLDERS P., *Verkeersmiddelen voor Leuven*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 3^e série, n^o 8, 1956, pp. 14-32, 79-89, 147-159.

— VAN DER ESSEN L., *L'Université de Louvain, 1425-1940*, Bruxelles, 1945.

— VANDER LINDEN H., *Histoire de la Constitution de la ville de Louvain au moyen âge*, Gand, 1892.

- VAN EVEN E., *Louvain, dans le passé et dans le présent*, Louvain, 1891-1895.
- VAN UYTVEN R., *Stadsfinanciën en Stadseconomie te Leuven*, Bruxelles, 1961 (avec résumé français).

2° NIVELLES

- HOEBANX J., *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV^e siècle*, Bruxelles, 1952.
- LEMAIRE F., *Notice historique sur la ville de Nivelles*, Nivelles, 1848.
- *Nivelles. Art, Archéologie, Folklore*, Bruxelles, 1926.
- WILLAME G., *La révolution de 1830 à Nivelles*, Bruxelles, 1909.

3° VILLERS-LA-VILLE

- DE MOREAU E., *L'abbaye de Villers-en-Brabant aux XII^e-XIII^e siècles*, Bruxelles, 1909.
- DESPY G., *La fondation de l'abbaye de Villers (1146)*, dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, XXVIII, n° 1, 1955, pp. 3-17.
- FLOEGAERTS T. et BOULMONT G., *Histoire de l'abbaye de Villers du XIII^e siècle à la Révolution*, Nivelles, 1926.

4° WAVRE

- DE JAER F., *Histoire de la ville et de la commune de Wavre*, Court-Saint-Étienne, 1938.
- DE PESTER C., *L'Athénée Royal et l'enseignement moyen à Wavre depuis le XII^e siècle. Notice historique*, Gembloux, 1954.
- MARTIN J., *Esquisse d'histoire de Wavre des origines à 1815*, dans *Wavriensia*, VII, 1958, pp. 33-75.

C. EXEMPLES DIVERS

- BARBIAUX G., *Mon village, Nil-Saint-Martin. Histoire, géographie*, Nil-Saint-Vincent, 1959.
- BETS P., *Histoire de la ville de Tirlemont*, Louvain, 1860-1861, 2 vol.
- DUBY H., *Court-Saint-Étienne. Noyau industriel et milieu agricole*, dans *Bulletin de la Société Belge de Géographie*, LXXIX, 1955, pp. 37-54 (XIX^e et XX^e siècles).
- ENGELBORGH-S-BERTELS M. et VERDUSSEN Y., *Mont-Saint-Guibert : Le rôle social de la profession*, Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1958 (*Études d'agglomération*, t. I, vol. II).
- GORISSEN P., *Description de la seigneurie de Braine-l'Alleud, 1317-1386*, dans *Tablettes du Brabant*, I, 1956, pp. 143-170.
- JEMET V., *Bornival. Histoire d'une commune brabançonne*, Bornival, 1953.
- LAUWERS L., *Essai d'un aperçu historique de Clabecq*, dans *Folklore Brabançon*, 1957, pp. 454-465.
- NICOLAI J., MALFROID G. et MORSA J., *Mont-Saint-Guibert*, Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1955 (*Études d'agglomération*, t. I, vol. 1).
- PELGRIMS G., *Histoire de la commune d'Ittre*, Jette-Bruxelles, 1952.
- VAN ASSCHE-VAN CAUWENBERGH D., *Deux villages du Brabant sous l'Ancien Régime : Bierges et Overysel. Étude de démographie historique*, dans *Pro Civitate*, n° 2, 1963, pp. 11-66.
- WAUTERS J., *Bijdragen tot de Geschiedenis van Tienen*, Gilly, 1962.

M. CRAEYBECKX - LE PAUL

NOTES ET GLANURES

Moyen-Age

BENOIST Luc, *Le compagnonnage et les métiers*, Paris, « Que sais-je ? » Presses universitaires de France, 1966, 128 pages.

La collection « Que sais-je ? » nous a accoutumé à des réussites autrement remarquables que le volume que voici. Dès le départ s'installe une équivoque : il n'y est pratiquement pas question des *Métiers*. Ceux-ci désignent en effet les organisations professionnelles d'Ancien Régime communément dénommées de nos jours *corporations*. Groupant les artisans maîtres, elles s'opposaient aux compagnonnages formés par les ouvriers leur antithèse. Sociétés secrètes, les compagnonnages n'ont laissé que peu de traces. Le rituel des *cayennes* (ainsi désignait-on les groupes de compagnons) imposait chaque année la destruction des archives, pour des raisons de sécurité. Ces associations de travailleurs, mal vues du patronat, inquiétaient l'autorité. Elles en étaient pourchassées et contraintes à une vie souvent clandestine. L'inspiration de l'auteur d'interroger l'archéologie, celle des cathédrales, l'histoire de l'art, celle des miniatures, le folklore, celui du langage professionnel, pour remplacer les données autrement fournies par les textes est évidemment intéressante. Elle ne représente malheureusement qu'une intention sans base suffisante. Il ne paraît pas qu'une enquête suffisamment large ait été menée jusqu'ici. En son absence il était difficile de rédiger un ouvrage de seconde main suffisamment dense et explicite. Rien de neuf donc ici : un résumé beaucoup trop abstrait des ouvrages connus où Agricole Perdiguier joue le rôle principal. Pour le reste, afin de compléter le nombre de pages imposé, l'auteur se livre à des dissertations psycho-philosophiques, ou économique-sociologiques sur les travailleurs, leur formation professionnelle et leurs organisations dans un style pédant. Poursuivant l'existence des compagnonnages jusqu'à l'époque actuelle, l'auteur salue leur renaissance sous le régime de Vichy. Il voit dans les Centres d'apprentissages qu'ils patronnent un moyen de sauver le travailleur comme spécialiste dans un Monde déshumanisé, sans s'apercevoir qu'en prenant le contre-pied de la formation générale ils s'attachent à ressusciter des formes dépassées par l'évolution sociale du travailleur. L'interprétation qu'il donne des légendes sur les origines compagnonniques néglige la tendance fréquente au moyen âge à rattacher toute chose au passé le plus

ancien que l'on peut connaître : le passé biblique généralement. Voir des filiations entre les collèges professionnels romains et les compagnonnages, se livrer à des spéculations sur les loges maçonniques et leur parenté avec les compagnonnages relève d'hypothèses pour le moins hasardeuses en l'absence de documents probants. L'amateur ne trouvera même pas dans cet ouvrage la justification sociale de cette organisation, seulement l'affirmation que son rôle a été éminent dans l'amélioration de la condition ouvrière. Comme science humaine l'histoire a droit à des ouvrages plus sérieux. Le médiéviste restera sur son appétit.

R.V.S.

RENOUARD Yves, *Histoire de Florence*, p. 125, in 12°, Paris, PUF, col. Que sais-je ?, n° 1.116, 1964.

Une excellente petite introduction à la connaissance de la grande cité toscane depuis son entrée dans l'histoire jusqu'à nos jours. Au premier siècle avant J.C., Florence est déjà tête de pont sur l'Arno. Le site, négligé par les Etrusques, qui préféraient les hauteurs et s'étaient établis à Fiesole, fut adopté par César dans le but d'assurer la sécurité des relations avec la plaine de Pô. Si Florence est la capitale du nouveau royaume italien de 1865 à 1870, elle brille en tant que grande ville intellectuelle et artistique depuis 1871. Cependant, c'est la période médiévale qui retient surtout l'attention de l'A. La richesse de Florence découle d'une triple activité : le grand commerce, le prêt d'argent et l'industrie de transformation. La ville domine d'abord la Toscane puis devient un centre économique international (1175 - 1293). A partir de 1293, le pouvoir passe à la bourgeoisie d'affaires « *Il popolo grasso* » issue de la corporation Arte di Calimala. A l'origine, elle s'occupait de l'affinage, de la teinturerie et de l'apprêt des draps franco-flamands. Par la suite, ces bourgeois, grands marchands ne se contentèrent plus uniquement du commerce des draps mais ils y ajoutèrent les produits du grand commerce et notamment le trafic des grains de Sicile. L'apogée de cette classe s'explique à la fois par sa fortune économique, par sa formation intellectuelle, son importance numérique et enfin sa croissance constante. « *Il y avait environ 80 compagnies de Calimala groupant ensemble entre 500 et 800 associés à la fin du XIII^e siècle. Les familles qui s'adonnent aux grandes affaires dans le cadre du premier Art majeur représentent*

donc au moins 2500 personnes. Si l'on estime que les six autres Arts majeurs, moins importants, n'en comptent pas davantage à eux tous, on peut estimer que 5000 personnes, soit 5 p.c. de la population de Florence, participent vers 1300 à l'éthique bourgeoise. En 1369, il existait 120 compagnies de Calimala : moins importantes sans doute que les précédentes, elles ne devaient grouper que 500 4 600 associés. L'importance numérique absolue de la bourgeoisie d'affaire reste donc la même dans une population ramenée par la Peste noire à environ 50.000 habitants : c'est dire qu'elle constitue maintenant 10 p.c. de la population totale de la ville, proportion considérable pour une élite sociale » (p. 72). La période suivante est l'époque des Médicis (1434 - 1494) mais pour Mr. R., si Côme de Médicis est un homme universel, son opinion est quelque peu différente sur le Magnifique.

« Il (Laurent) rappelait Côme par sa laideur, par le fond de son tempérament, la dureté, l'orgueil, le cynisme, et par son intelligence aiguë ; mais, né lorsque son grand-père était déjà le maître de Florence, il n'avait pas sa prudence ; et s'il était plus brillant que Côme, s'il semblait plus cultivé, il s'en fallait qu'il eût la large ouverture d'esprit, le jugement sûr et le sens artistique profond de son grand-père. Côme est un homme universel, Laurent ne l'est nullement ; il n'entend rien aux affaires et laisse périliter les compagnies. Médicis : ... il n'est pas plus chef de guerre que ses ancêtres ; il n'est même pas Mécène, il ne commande aucune grande œuvre... Laurent le Magnifique est simplement un intellectuel de grande classe, élève des humanistes... et un homme d'Etat admirablement soutenu par sa formation, sa connaissance de toute l'Italie, sa mémoire, son habileté diplomatique, son scepticisme et son cynisme. » (p. 94-95).

A cette synthèse s'ajoutent deux schémas, l'un de la Toscane médiévale et l'autre de l'évolution de Florence (tracés des six enceintes romaine, byzantine, carolingienne, mathildique, du XII^e et du XIV^e siècles).

P.B.

XIX^e siècle

SOMMEREYN A., *Les combats de Wavre des 18 et 19 juin 1815*, Publication extraordinaire du Cercle Historique et

Archéologique de Wavre et de la Région, 1965.

Parmi les nombreuses publications qui ont vu le jour à l'occasion du 150^e anniversaire de la bataille de Waterloo, il n'est pas trop tard pour épingle l'étude fouillée de M. Sommereyn, professeur à l'Athénée Royal de Fleurus, sur la dernière victoire des armées napoléoniennes.

Du 16 au 20 juin 1815, l'auteur suit pas à pas la retraite des Prussiens après Ligny, la poursuite nonchalante menée par Grouchy, la marche pénible de Blücher vers Waterloo, les durs combats de Wavre, Bierges et Limal, enfin la retraite de Grouchy vers Namur. Confrontant récits et rapports avec l'examen des lieux qu'il connaît parfaitement, il a pu ainsi combler des lacunes, rectifier des légendes, révéler des épisodes inconnus, bref présenter, sous un jour nouveau, un des à-côtés — sans doute le plus important — du drame qui se joua le 18 juin dans la « morne plaine ».

Agrémenté de onze illustrations et de deux schémas de la marche des troupes, mais dépourvu de cartes qui auraient été les bienvenues, l'ouvrage est complété par un Répertoire des Wavriens militaires de l'époque napoléonienne.

Comme l'écrit dans la préface M. Théo Fleischman, « cette étude a la double vertu d'appartenir à l'histoire du pays de Wavre en même temps qu'à la grande histoire ».

Ch. D.

KRAMPE H.D., *Der Staateinfluss auf den Ruhrkohlenbergbau in der Zeit von 1800 bis 1865*, dans *Schriften zur Rheinisch-Westfälischen Wirtschaftsgeschichte*, t. 5, Cologne, 1961.

Jusqu'en 1830, les fonctionnaires exercent une tutelle extraordinairement lourde sur la vie interne des entreprises, notamment sur les prix, la production, la main-d'œuvre. Dans les années trente, la bureaucratie reconnaît aux chefs d'entreprise une plus grande compétence de fait et de droit dans le domaine technique, sur le plan économique personnel et social. Ceci ne s'applique cependant qu'aux patrons, les mineurs restent protégés par l'Etat jusqu'en 1865. Sous l'influence des idées libérales, ils passent, non sans regrets, sous la coupe des employeurs.

L'intervention de l'Etat, imprégnée de considérations fiscales, se traduit par un certain malthusianisme. L'exploitation est freinée, les puits peu rentables sont main-

tenus en exploitation, les variations conjoncturelles sont aplanies par une taxation rigoureuse.

R.V.S.

ADELMANN Gerhard, *Die soziale Betriebsverfassung des Ruhrbergbaus vom Anfang des 19. Jahrhunderts bis zum ersten Weltkrieg*, Bonn, 1962.

Les années 1850 marquent la reprise de la conjoncture, la mise en exploitation des premiers puits profonds de la Ruhr, le triomphe progressif de la liberté d'entreprise. Sous l'effet de la conjoncture pour la première fois libérée, les ouvriers sont désorientés et divisés : mobilité et instabilité des jeunes, réaction des vieux en faveur du temps de la tutelle étatique, aspiration à sortir à la condition de mineur même en dehors des périodes de chômage. Le mécontentement se fonde surtout sur le sentiment de la dignité maltraitée par le salaire au rendement mais avec variation continue du taux, par les amendes, par le débauchage massif et sélectif, par le ton arrogant des porions, par le paternalisme des œuvres sociales. Les grèves de 1872 et 1889 résultent de l'autocratie patronale et de l'humiliation des vieux travailleurs plutôt que de l'agitation socialiste ou ultramontaine.

La rentrée en touche de l'Etat s'accompagne après 1889 de la limitation du travail à huit heures, de la création de conseils ouvriers. Ces derniers, tout comme les patrons d'ailleurs, créent leurs syndicats. L'appareil syndicaliste n'intervient cependant avec efficacité que lorsque la base est sensibilisée. Le mouvement s'organise alors et dépasse parfois dans les réactions de la base les limites prévues par l'appareil.

Les grèves spontanées ont plus de succès en 1905 que les grèves organisées de 1912, en dépit de l'opinion patronale dénonçant les grèves « artificielles ». Inversement, l'opinion syndicaliste de l'effet nocif des institutions sociales sur la combativité ouvrière est également fautive : les travailleurs acceptent les avantages matériels sans se laisser influencer dans leurs sentiments. La démonstration en est faite en 1912.

Dans une organisation économique où tout paraît réuni pour éviter les conflits : patronat concentré, aristocratie ouvrière, Etat social, les charbonnages de la Ruhr ont connu des grèves longues et massives, l'auteur en attribue la cause à des facteurs externes aux entreprises : organisation du patronat et syndicalisme social-démocrate.

R.V.S.

ROUGERIE J., *Procès des Communards*, Collection Archives, Julliard, Paris, 1964.

Les auteurs mettent le lecteur en contact direct avec les sources, avec les documents. Mais il est utile de rappeler que le « montage » des documents est déjà réalisé, même si ce sont des spécialistes qui l'ont fait.

Il suffira, je crois de montrer la table des matières :

Un procès en revision ?

Affaire classée.

Livre rouge de la justice rurale.

1. L'acte d'accusation.

2. Les accusés parlent.

Les ténors.

Les obscurs.

Les sans voix.

3. Pièces à convictions.

Qu'est-ce que la Commune ?

Les Sans-culottes parisiens en l'an 79 ?

Le socialisme en 1871 ?

Verdict.

Bibliographie.

Références.

Ouvrage très honnête et agréable à lire. De plus les textes et références sont toujours très utiles.

J.D.

DREYFUS M. ET AUTRES INEDITS, *Dreyfusards*.

Présentés par Gauthier R., collection Archives, Julliard, Paris, 1965.

GAUTHIER R., journaliste, a été pendant de longues années rédacteur en chef adjoint du quotidien « Le Monde ».

Ce petit livre apporte quelques points nouveaux et surtout quelques aspects nouveaux sur le procès Dreyfus et ses conséquences.

J.D.

HAUPT G., *La deuxième internationale 1889-1914. Etudes critiques des sources. Essai bibliographique*, Edition Mouton, La Haye, 1964.

Ce livre dédié à Camille Huysmans et dont la préface est rédigée par E. Labrousse ne peut qu'être utile à tous ceux qui s'intéressent à la deuxième internationale.

Ce livre devrait permettre que soit entreprise sur une base documentaire solide à et l'échelle internationale, une histoire du socialisme, qui devra nécessairement être un travail d'équipe. L'auteur nous fait part de l'état des travaux à l'heure actuelle puis de la structure de la deuxième internationale.

Le premier type de documents envisagés ici concerne les Congrès, le 2d les documents du bureau socialiste international. Après avoir évoqué quelques problèmes de méthode, Mr. Haupt passe alors au répertoire analytique des actes officiels imprimés des conférences et congrès internationaux et du bureau socialiste international (hommage à M. C. Huysmans).

Un index des noms propres, un index géographique, et un index des organisations et partis cités rendront grand service aux étudiants ou historiens.

Ils évaluent qu'il est difficile de faire un compte-rendu critique d'un tel essai, ce qui demanderait un long travail. Comme M. E. Labrousse le dit lui-même, la présente bibliographie ne semble mettre en cause que la vie institutionnelle de la deuxième internationale.

J.D.

Autour de la 2me guerre mondiale

VALLETTE G. et BOUILLON J., *Munich 1938*, Paris, A. Colin, 1964. (Collection Kiosque: *les Faits, la Presse; l'Opinion*).

Les auteurs dans leur introduction expliquent qu'ils ont voulu étudier l'attitude de l'opinion devant les accords de Munich. Ils se sont efforcés de trouver des indices, de déceler des explications, ils ont essayé de trouver l'atmosphère de l'année 1938.

Le 1er problème était : Faut-il défendre la Tchécoslovaquie ? Venait ensuite : la défense de la paix et la première alerte. En juillet et août 1938 : poussées de fièvre.

De Nuremberg à Berchtesgaden, de Godesberg à Munich.

Conclusion : de Munich à Prague.

De nombreuses illustrations tirées de journaux français et étrangers, une chronologie, des notes et une abondante bibliographie rendent cet ouvrage utile au professeur, comme au profane. Les auteurs ne prennent pas position et leurs références sont égales pour toutes les opinions.

J.D.

MAX GALLO, *L'Italie de Mussolini. 20 ans d'ère fasciste*, Librairie Académique Perrin, Paris, 1964.

Dans ce livre écrit d'une manière vivante et attachante, Max Gallo étudie la genèse du fascisme, la biographie de Mussolini, dans le contexte politique et social de son époque. Il s'agit donc de l'histoire de l'Italie des années 1880 à 1944.

Max Gallo a voulu montrer que le fascisme est loin de n'être qu'un succédané du nazisme. Ce livre est l'histoire d'un homme parti de rien à la conquête du pouvoir et dont l'épopée se termina au milieu des rires et des crachats sur une place de Milan. Vingt ans après, alors que les passions s'atténuent, l'auteur tente de nous donner une image objective de Mussolini et de ce mouvement fasciste dont Churchill écrivait avant la guerre qu'il avait rendu service au monde entier.

Ce livre sera pour le professeur d'histoire une excellente source de documentation il est complété par une bibliographie du fascisme.

R.R.

CONSEIL DE SAUVEGARDE DES MONUMENTS DE LUTTE ET DE MARTYRE, *La Pologne, lieu de lutte et de martyre, guide, 2ème guerre mondiale 1939-45*, Varsovie 1965.

Ce guide ne décrit ni les beautés naturelles, ni les monuments de la civilisation humaine. Jamais une telle publication n'avait été éditée, c'est que jamais l'histoire du monde civilisé n'avait eu à enregistrer des crimes aussi atroces que ceux que commirent les Hitlériens en Pologne.

Le tiers des Polonais d'aujourd'hui sont des jeunes qui ont grandi et vivent dans des conditions de paix. Aussi ce guide a-t-il aussi pour but de les promener à travers le lieu des combats contre les Nazis.

Ce livre s'ouvre sur la description des lieux de lutte et de martyre à Varsovie, des cartes, des plans, des photos nous montrent l'emplacement en Pologne des différents monuments.

Une brève explication accompagne chaque lieu repris.

Deux grandes cartes annexées : les camps divers en Pologne ; les lieux de combats en Pologne contre les Hitlériens.

Ce guide très bien fait pourrait aussi être utile à un touriste occidental, qui ne connaît ni la Pologne, ni son martyre.

Nous espérons que le Conseil de la sauvegarde des Monuments de la Lutte et du Martyre nous donneront encore des publications d'une telle qualité.

J.D.

WERTH Alexander, *La Russie en guerre, t. I La patrie en danger. T. II De Stalingrad à Berlin*, Stock, Paris, 1965.

Dans la description de cette guerre vue du côté russe, une place importante est évi-

demment faite aux événements militaires. Cependant des chapitres importants sont consacrés à d'autres aspects : l'histoire diplomatique qui va du pacte Ribbentrop-Molotov à la guerre froide ; l'étude de l'esprit public russe aux heures de la défaite comme à celles de la victoire ; les crimes nazis. L'auteur a fait appel à de nombreuses sources russes généralement peu connues en Occident. Parlant correctement le russe, il a séjourné en URSS toute la guerre. L'observateur est aussi sagace que l'historien est objectif. On regrettera cependant que sur des points délicats comme la tragédie de Katyn et le soulèvement de Varsovie, il se soit le plus souvent borné à aligner les arguments des parties en présence, en évitant de trancher des problèmes qui revêtent encore parfois un caractère passionnel.

L.P.

GARFINKELS Betty, *Les Belges face à la persécution raciale 1940-44*, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie de l'U.L.B., 1965.

Plus on avance dans la lecture de l'ouvrage, plus on constate que son contenu ne répond ni à son titre, ni à sa préface.

L'auteur rend un hommage académique à de hautes personnalités belges qui, par leurs interventions, se sont efforcées d'aider des Juifs en butte aux persécutions nazies ; et c'est certes là chose très légitime ; mais on cherche en vain l'hommage au PEUPLE BELGE, aux simples citoyens qui par leurs sacrifices, leur héroïsme ont permis à plus de 25.000 juifs réfugiés dans la clandestinité de vivre et de survivre, aux citoyens qui, payant souvent de leur vie ce geste de solidarité humaine, ont, pendant plusieurs années pourvu aux besoins quotidiens de plus de 25.000 Juifs réfugiés dans la clandestinité guerre et l'occupation nazie savent tout ce que cela signifie...

Cet héroïsme là se trouve relégué à la fin de l'ouvrage ; on le réduit à sa plus simple expression. Peut-être eut-il mieux valu dans de telles conditions n'en point parler du tout ? L'affront eût été moins grand.

Dans un ouvrage qui compte à peine 100 pages, l'auteur s'attache à évoquer à de multiples reprises l'activité « bénéfique » à ses yeux de l'A.J.B. (Association des Juifs en Belgique).

Or, cet organisme, créé par ordre de l'autorité occupante le 25 novembre 1941, s'est fait en réalité l'exécutant des ordres nazis dans la reconstruction du « ghetto ». C'est par les soins de l'A.J.B. que les Juifs recen-

sés ont été contraints de verser des contributions, d'accomplir des prestations de travail. C'est par son truchement que les Juifs ont reçu l'ordre de se rendre à la Caserne Dossin à Malines ; et de là, ils sont partis vers Auschwitz... De toute cette activité, l'auteur ne dit rien.

On s'attendait à voir soulever le problème de la collaboration qu'un travail exhaustif et scientifique sur la persécution raciale se devait de traiter. Dans ce domaine là encore, on est vivement déçu, sinon choqué.

On est également choqué de voir l'auteur confondre très habilement l'activité de l'A.J.B. et du C.D.J. (Comité de Défense des Juifs) organisme résistant et clandestin.

Choquant aussi l'honneur de la première place rendu à un colonel nazi chargé de la garde du palais royal et à un chef de la Militärverwaltung pour leurs interventions sans grand effet d'ailleurs.

Dans un autre domaine, on ne peut que regretter la désinvolture de l'auteur dans l'établissement : tout ce qui concerne les sources : archives, journaux, contacts avec les groupements de la résistance (14 groupements nous dit-on) flotte dans l'imprécision. On ne sait ni où se trouvent les documents employés, ni comment ils ont été utilisés. Et c'est là un procédé étrange pour qui veut faire œuvre d'historien.

Pour conclure, nous dirons qu'il faut ou changer le titre de l'ouvrage ou, et ce serait préférable, refaire tout le travail.

M.A.

L'Eglise

Journaux camisards (1700-1715). Textes établis et présentés par Philippe Joutard, collection le Monde en 10/18, 1965, en 8°, 185 p.

Il s'agit de la réédition de mémoires écrits par les Camisards ayant pris une part active à la guerre de religion qui eut pour théâtre le Languedoc. Ces textes peuvent être consultés avec profit. Ils éclairent à maints égards l'idéal religieux qui anime les révoltés : éviter d'aller à la messe, échapper à la persécution, obtenir de servir Dieu comme il le demande. On ne trouve cependant aucune trace dans ces écrits d'action politique et sociale.

Les protestants cévenols qui semblaient, avant 1685, avoir accepté d'abjurer leur foi, désespèrent de trouver leur salut après la révocation de l'Edit de Nantes. Suivant, dès lors leur « inspiration » ou agissant comme

le déclarent les chefs camisards « par inspiration divine », ils mènent, contre leurs oppresseurs, une guerre « moderne » au sens complet du terme. C'est à l'occasion de la relation de ces actions militaires qu'il est également possible de saisir le sens de l'idéal religieux des Camisards et quelques comportements typiques de l'époque.

P.B

GUILEMAIN Bernard, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376)*, étude d'une société, Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 201, Paris, E. de Boccard, 1962, en 8°, 907 p.

Etude remarquable sur le séjour des papes en Avignon.

En un style vif et agréable, l'auteur présente en une courte notice, les papes qui se sont succédés en Avignon pendant la période antérieure au grand schisme d'Occident. Il décrit ensuite d'une manière fort détaillée le développement de la curie, de la chambre apostolique, de l'hôtel pontifical, ainsi que du personnel curial. Avignon, comme Rome, a exercé un rôle attractif que l'auteur met fort bien en lumière en étudiant notamment les auxiliaires de la curie. La population avignonnaise s'est trouvée bouleversée et renouvelée, par la présence de la cour pontificale, la communauté italienne exerçant une prépondérance non négligeable.

A ce travail de tout premier plan, documenté, fouillé et regorgeant de renseignements divers, aussi bien sur la personnalité des pontifes que sur celles des cardinaux, des marchands, des défenseurs du Saint-Siège, sur les Italiens aussi bien que sur les Juifs, l'auteur ajoute des index des noms propres, des tableaux statistiques, des graphiques, des tableaux généalogiques et de nombreuses cartes.

P.B.

TRENARD L., *Aux origines de la déchristianisation, le diocèse de Cambrai de 1830 à 1848*, dans *Revue du Nord*, t.47, n° 186, p. 399-459, Lille, Faculté des lettres et sciences humaines, 1965.

Que les fluctuations de l'opinion religieuse soient liées à des variations économique-socio-politiques, cet article très fouillé quant aux faits tendrait à le confirmer encore qu'il n'aille pas jusqu'à souligner spécialement ce caractère. Après la chute du Premier Empire, la pratique religieuse en France semble reprendre vigueur : effort de reconstruction, création d'œuvres de charité, de mutuelles manifestent de ce redressement que

le clergé clairsemé, peu compréhensif ne suit pas toujours d'un œil favorable. Dans les campagnes les manifestations religieuses se limitent souvent à des pratiques où la superstition n'est pas exclue. Dans les villes les travailleurs manuels se sentent peu concernés par les gestes d'un culte qui soutient la bourgeoisie. L'autorité publique s'oppose d'ailleurs elle-même à la réimplantation des congrégations.

Les Missions sont cependant suivies avec ardeur. Après la Révolution bourgeoise de 1830, le catholicisme se confond avec le légitimisme. Le haut clergé et les jésuites sont critiqués. L'esprit voltairien l'emporte dans la petite et moyenne bourgeoisie, si même Lacordaire est écouté de la haute bourgeoisie. Les vitupérations de Grégoire XVI contre le libéralisme ne sont pas prises au sérieux. Après 1840, un clergé plus jeune, de nouvelles têtes dans la hiérarchie fortifient les liens entre la Monarchie de juillet et l'Eglise.

Mais dans les feuilles populaires, c'est le Nazaréen que l'on prône, mais non le Dieu de la bourgeoisie. La soif de connaissances explique les critiques émises contre les jésuites et les frères ignorants, la liberté d'enseignement est accueillie avec une vive opposition des voltairiens pour qui elle incarne la contre-révolution. Le duel s'exprime par la presse quotidienne ou le roman éditant. Le catholicisme libéral essaye tant bien que mal de lutter par la prière et la charité. Les chefs de la hiérarchie constatent la déchristianisation d'un peuple de baptisés mais n'en saisissent pas bien les causes profondes d'origine sociologique. On peut regretter que cette étude bien documentée n'y fasse pas plus ouvertement allusion. Elle ne souligne que pudiquement la responsabilité du clergé que le soutien accordé aux classes dirigeantes coupe de la masse qui lui endosse la responsabilité de ses conditions de vie effrayantes (Pensons aux *Caves de Lille* dénoncées par Victor Hugo). Les protestations de certains ecclésiastiques et non des moindres sont sans insistance et on aimerait connaître les raisons profondes de la création des Patronages, des Sociétés Saint-François Régis, etc. Quelles ont été leurs méthodes et les effets de leur action. Quelle est la part de la charité brûlante des mystiques, de la foi brumeuse et superstitieuse de la masse, de l'assurance culturelle des « bien-pensants ». La déchristianisation est imputée ici aux obstacles dressés par l'industrialisation. Mais pourquoi le clergé, bien mal préparé, n'a-t-il pas pris conscience du

caractère dynamique de l'histoire, de la réalité matérielle de la lutte des classes, et continue-t-il à prêcher que « l'inégale répartition des richesses est nécessaire pour maintenir le bonheur sur terre », à l'exception de quelques isolés qui saisissent les périls du paupérisme.

R.V.S.

Archéologie

LAMING-EMPERAIRE Annette, *L'archéologie préhistorique*, p. 187, col. le Rayon de la Science n° 18, in 12°, Paris, Le Seuil, 1963.

Dans ce petit volume, l'auteur esquisse avec beaucoup de bonheur, les problèmes essentiels de l'archéologie préhistorique et non ceux de la préhistoire. En effet, en tant que science, la préhistoire n'a ni problèmes ni méthodes propres ; ses problèmes sont ceux de l'histoire et ses méthodes celles de l'archéologie.

L'ouvrage est subdivisé en trois parties qui constituent chacune une excellente introduction à l'histoire de l'archéologie préhistorique (mythes d'origine et naissance d'une science), à la compréhension des techniques utilisées sur terrain et en laboratoire (problèmes de datation), et aux résultats de cent ans de recherches intensives dans ce domaine passionnant.

Le « film » d'une fouille moderne à Arcy-sur-Cure (pp. 93-109) est bien fait pour montrer par sa minutie que l'archéologie préhistorique n'a plus guère le parfum d'exotisme, d'héroïsme et d'amateurisme qu'imaginent encore beaucoup de personnes quelque peu romantiques.

Pour terminer, Madame L. insiste sur le fait que les classifications relatives à la préhistoire ont été élaborées en Occident mais « il est absurde de considérer la préhistoire de l'Europe comme représentant l'ensemble de la préhistoire mondiale » (p. 156).

Excellent petit ouvrage, écrit très simplement mais qui constitue cependant une très bonne synthèse des connaissances acquises et des difficultés surmontées par une jeune science.

P.B.

Le rayonnement des civilisations grecque et romaine sur les cultures périphériques. 8^e Congrès international d'archéologie classique, Paris 1963, deux vol. in 4°, un col de texte 681 p., 1 vol. de planches 158 pl. Paris, éd. E. de Boccard, 1965.

Ces deux forts volumes, l'un de textes, l'autre de planches sont le résultat du 8^e congrès international d'archéologie classique.

Les thèmes suivants ont été abordés par de grands spécialistes : L'occident préromain et l'influence méditerranéenne sur l'Occident à l'âge du Fer, La Gaule romaine et l'originalité de l'art à cette époque, l'Italie du Nord, l'Europe centrale et septentrionale, l'Afrique du Nord (l'art africain, héritage punique et influences gréco-romaine), la Grèce, Chypre, les Balkans, les Pays Danubiens, la Pologne, la Russie Pontique (l'art gréco-scythe), l'Anatolie, le Proche-Orient, l'Égypte, les Pays Iraniens, Indiens et Israël.

Il va de soi que si beaucoup de communications présentent un grand intérêt, elles ne sont pas toutes directement utilisables dans le cadre de notre enseignement. Nous ne retiendrons cependant que le problème de l'originalité de l'art de la Gaule romaine qui est plus proche de nos préoccupations professionnelles.

Mr P.M. Duval (article pp. 121-144, planches 5 et 6) montre que la notion d'art romain passe-partout, s'appliquant à tous les territoires conquis, est fort dépassée de nos jours. L'architecture gallo-romaine a dû s'adapter à nos régions. Les constructeurs romains ont trouvé d'ailleurs des traditions très différentes de celles de la Méditerranée. En Gaule, deux éléments très importants existaient : la tradition de l'art mégalithique de l'époque du bronze et la technique du travail du bois. On peut se demander avec l'auteur « dans quelle mesure, les Gaulois ont réalisé, au moyen des techniques romaines, des édifices dérivant de leurs traditions nationales, et dans quelle mesure les Romains ont fait leur part, dans leurs réalisations architecturales, à ces traditions » (p. 126).

Les éléments géographiques (hivers rigoureux qui rendent compte de particularités architecturales) et de civilisation (culte du héros justifiant l'importance des monuments funéraires) jouèrent sans doute un rôle non négligeable. A travers trois types importants de monuments, Mr Duval essaie de dégager l'originalité de conception ou de construction. Le temple à plan centré, à galerie de

circulation périphérique assez large, orienté vers l'est, diffère sensiblement des édifices romains. Le théâtre-amphithéâtre, édifice à double usage, de conception typiquement gallo-romaine, a généralement été édifié dans les petites villes ou dans des lieux de réunion temporaire ou de grands carrefours. Ce dernier édifice de conception originale, ne s'appuie sur aucun substrat gaulois. Les habitations privées et principalement les maisons rurales, tirent leur originalité de deux éléments : le climat et le régime de la grande propriété.

Dans le domaine de la construction, on note aussi un procédé propre à la Gaule romaine : l'utilisation de chaînage de briques traversant toute l'épaisseur du mur dans la maçonnerie de petit appareil ce qui assure leur étanchéité, leur stabilité et leur légèreté dans les parties hautes. Peut-être faut-il y voir une survivance des techniques des fortifications gauloises à poutrages de bois. Nous constatons donc que l'uniformisation des constructions et de la civilisation ne se fera sentir qu'au Bas Empire.

P.B.

Dictionnaire archéologique des techniques, 2 vol. Paris, Editions de l'Accueil, 58bis rue de la Chaussée d'Antin, 1963, 1964, in 4° vol. I, Abaque-Greffe, 480 p., vol. II Habitat-xylographie, 592 p.

Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'une histoire des techniques vue sous l'angle chronologique ou dans le cadre territorial d'une seule civilisation. Les auteurs (une quarantaine) ont préféré adopter un autre parti dont l'éditeur s'explique « *ce n'est pas une évolution générale des techniques mais le cheminement particulier de chacune d'entre elles, là où des témoignages archéologiques sont décisifs* ». Certaines sciences sont envisagées comme des techniques (astronomie, médecine) étant donné le caractère empirique de leurs premières ébauches. Le choix des foyers de civilisations « *en dehors de la préhistoire qui doit souligner les premières tentatives essentielles est fonction d'une originalité créatrice et d'un rayonnement incontestables* ».

Les domaines géographiques qui ont fourni des données archéologiques sont les suivants : I - Amérique précolombienne, Mésopotamie, Pérou, Bolivie, II - Extrême-Orient, Chine, Asie centrale, Inde, Asie Sud-Est, III - Proche-Orient, Mésopotamie, IV - Egypte, V - Grèce et Rome, Europe centrale.

Cette manière de présenter la matière n'a nullement la prétention de s'élever au niveau de l'archéologie comparée. Cela n'exclut cependant pas certains rapprochements.

A ces notes et monographies, s'ajoute une bibliographie qui, pour n'être qu'une esquisse (seuls les ouvrages récents et accessibles en bibliothèques ont été retenus) n'en est pas moins composée de deux cent vingt titres d'articles, d'études ou de volumes. En outre, on ajoutera les ouvrages cités dans les références particulières soigneusement notées au bas de chaque dessin ou illustration.

Un index, fort complet et commode permet l'emploi aisé de ce dictionnaire, c'est-à-dire le passage d'une rubrique à une autre.

Une série de cartes dessinées mais exactes rend les identifications et les localisations faciles. La table chronologique absolument indispensable complète les deux volumes.

Ce dictionnaire ne se présente pas comme une œuvre d'art, riche de la beauté de ses reproductions. Les photos sont nombreuses, lisibles mais d'un format un peu réduit et souvent un peu terne.

Les dessins dus à Mademoiselle P. Jarre-Chardin sont lisibles et précis. Mais comme l'ouvrage est dû à la collaboration d'un très grand nombre de spécialistes (attachés de recherches au CNRS, conservateurs des Musées, professeurs des Facultés, etc.), en tout trente neuf collaborateurs, sa véritable richesse réside dans le contenu des articles.

La documentation tant iconographique que textuelle est très abondante : rares sont les pages sans illustration. Certains documents sont assez peu connus des professeurs malgré l'intérêt qu'ils présentent. Cet ouvrage permettra incontestablement de renouveler quelque peu la documentation des leçons de l'antiquité classique, car, jusqu'à présent, nos programmes ignorent trop les civilisations chinoise (sauf pour la poudre à canon et l'imprimerie) et indienne qui ne nous a pas transmis que le zéro !!!

Certaines monographies sont particulièrement copieuses. L'importance des sujets justifie d'ailleurs amplement le nombre de pages qu'elles occupent : l'agriculture, l'architecture, la domestication etc... sujets-clés sont naturellement traités avec beaucoup de détails.

Ce dictionnaire d'une extrême richesse est appelé à rendre des services d'autant plus appréciés que jusqu'à ce jour, rien de semblable n'existait en langue française.

P.B.

INSTRUCTIONS POUR LES COLLABORATEURS DES CAHIERS DE CLIO

CONSEILS POUR LA REDACTION DES MANUSCRITS

1. TOUS LES MANUSCRITS SERONT DACTYLOGRAPHIES.
2. Les textes à imprimer en *italique* seront soulignés d'un *trait continu*, tant pour les minuscules que pour les capitales.
3. Les textes en CAPITALES courantes seront soulignés de *deux traits continus*, les GRANDES CAPITALES seront soulignées trois fois. Ces caractères seront obligatoirement utilisés pour les titres et les sous-titres.
4. Toute mention manuscrite sera considérée comme exclue de la composition à condition qu'elle soit enfermée dans un ovale fermé.
5. Pour les leçons-types, le sujet de la leçon tiendra lieu de titre. Le niveau d'enseignement auquel la leçon est destinée figurera ensuite. Le nom de l'auteur sera écrit à la fin de la préparation, suivi de la mention de l'établissement auquel il est attaché et du groupe de travail dont il fait partie. Le prénom précédera le nom.
6. Les références bibliographiques et les appels de notes seront rédigés selon les modèles suivants :
MORAZE Charles, *Les bourgeois conquérants*, p. 101, coll. « Destin du Monde », Paris, A. Colin, 1957.
CHAUNU Pierre, *La population de l'Amérique indienne (nouvelles recherches)*, dans *Revue historique*, t. 232, p. 111, Paris, P.U.F., 1964.
Toute référence sera aussi complète que possible afin de faciliter l'identification par le lecteur de l'ouvrage mentionné : le nom de l'auteur sera écrit en petites capitales, le titre de la publication en italique, le reste (y compris le prénom) en romain bas de casse ; tous ces éléments seront séparés par des virgules, en un texte suivi, sans interruption ni changement de ligne pour une même référence bibliographique. Les références relatives à une même note formeront un seul alinéa.
7. Toute instruction complémentaire sera prise dans l'ouvrage suivant :
HALKIN Léon E., *La technique de l'Édition, Conseils aux auteurs pour la préparation de leur copie et la correction des épreuves*, 6^e éd. revue et augmentée, Bruxelles, Le livre d'enseignement, 14, rue des Comédiens, 1960.
8. Toute citation de texte sera transcrite en *italique*. Les textes documentaires accompagnant les leçons types seront munis d'une notice d'identification et pourvu d'une référence complète aux ouvrages dont ils sont extraits.

LISEZ „CLIO XXe, NOUVELLES DU PASSE”

VOTRE JOURNAL D'HISTOIRE, CELUI DE VOS ELEVES

Voici les thèmes de nos prochains numéros...

n^{os} 28 Les élections

29 De l'atelier à l'usine

30 Médecins et Sorciers

31 Une année comme les autres ? 1938

Villes mosanes : Huy, Namur, Dinant

**Si vous employez, d'une façon continue ou discontinue, „CLIO XXe”
en classe, faites-nous part de votre expérience et de vos suggestions !
Merci d'avance !!**

Nous vous rappelons nos conditions de vente :

10 frs le numéro

95 frs l'abonnement couvrant 10 exemplaires

ESSEO 20, rue des Comédiens, Bruxelles 1

Tel. 18.00.31 ou 17.33.39

C.C.P. 416.47

TABLE DES MATIERES

	Pages
1. TRIBUNE LIBRE	
J. LECLERCQ, « Gallup » sur les programmes et les méthodes en histoire	5
2. DIALOGUE	
Avec les géographes, par R. VAN SANTBERGEN	12
3. INFORMATION HISTORIQUE	
A. JORIS, <i>Sur la terminologie en histoire : le cas de la ville</i>	16
N. NIHOTTE, <i>Bilan de deux années de recherches d'histoire locale</i>	27
F. LEMAIRE, <i>Recherches sur l'histoire des communes du pays de Franchimont</i>	35
4. INFORMATION PEDAGOGIQUE	
a) M. CHAULANGES, <i>L'utilisation des textes</i>	52
M. GRUBELLIER, <i>Y a-t-il une crise de l'enseignement de l'histoire ?</i>	66
b) <i>Leçons-types</i>	
P. LOTHE, <i>Le colbertisme aux XVIIème et XVIIIème siècles</i>	75
G. DENOISEUX, <i>Le problème charbonnier en Wallonie</i>	85
c) <i>Chronique cinématographique</i>	
J. DEBACKER	97
d) <i>Expositions</i>	
P. BRIEGLEB	100
5. INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE	
M. CRAEYBECKX-LE PAUL, <i>Quelques publications sur le milieu brabançon</i>	102
NOTES ET GLANURES	110